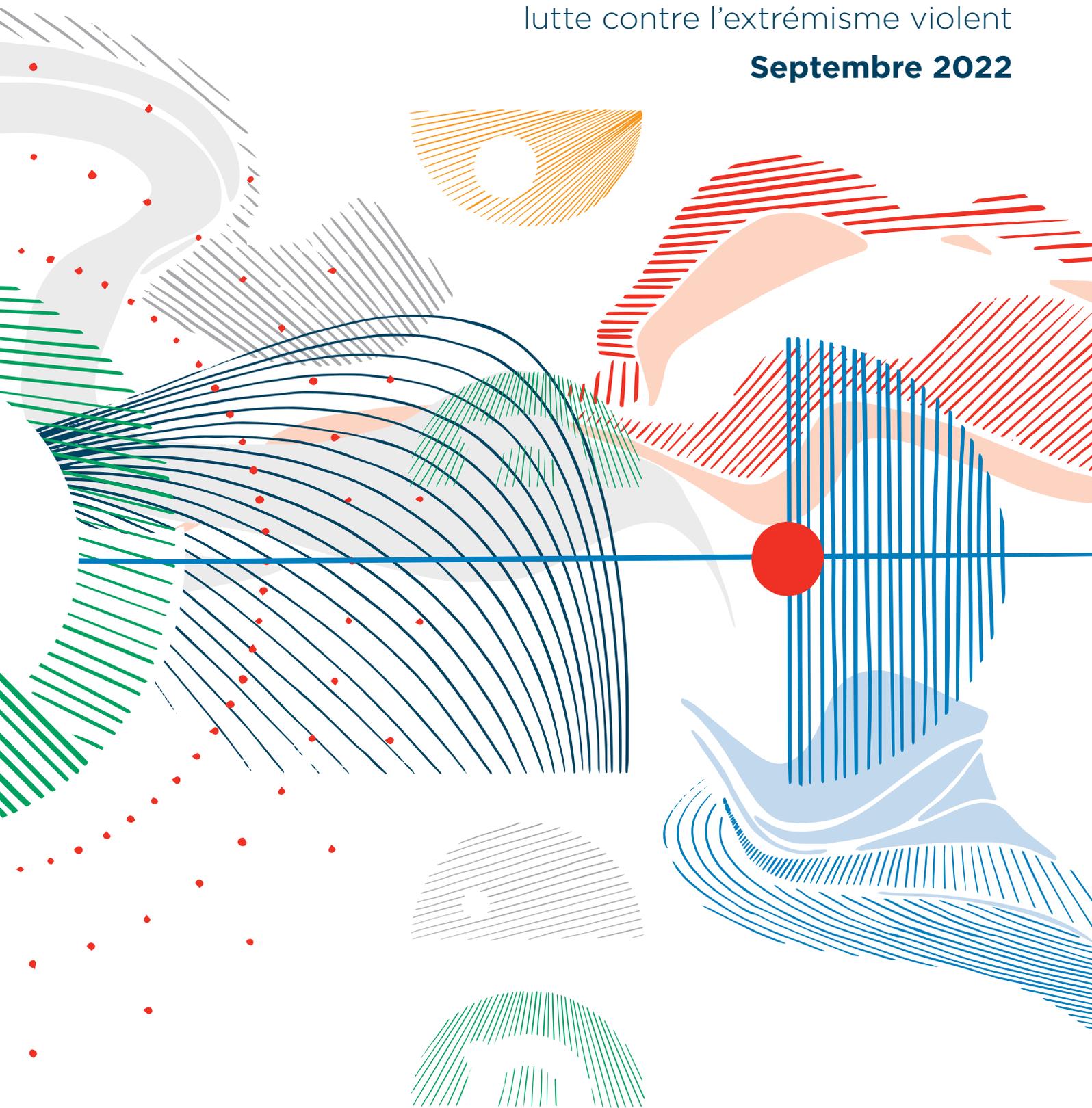


FORUM MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Boîte à outils politique relative à la prise en compte
de la dimension du genre dans la prévention et la
lutte contre l'extrémisme violent

Septembre 2022



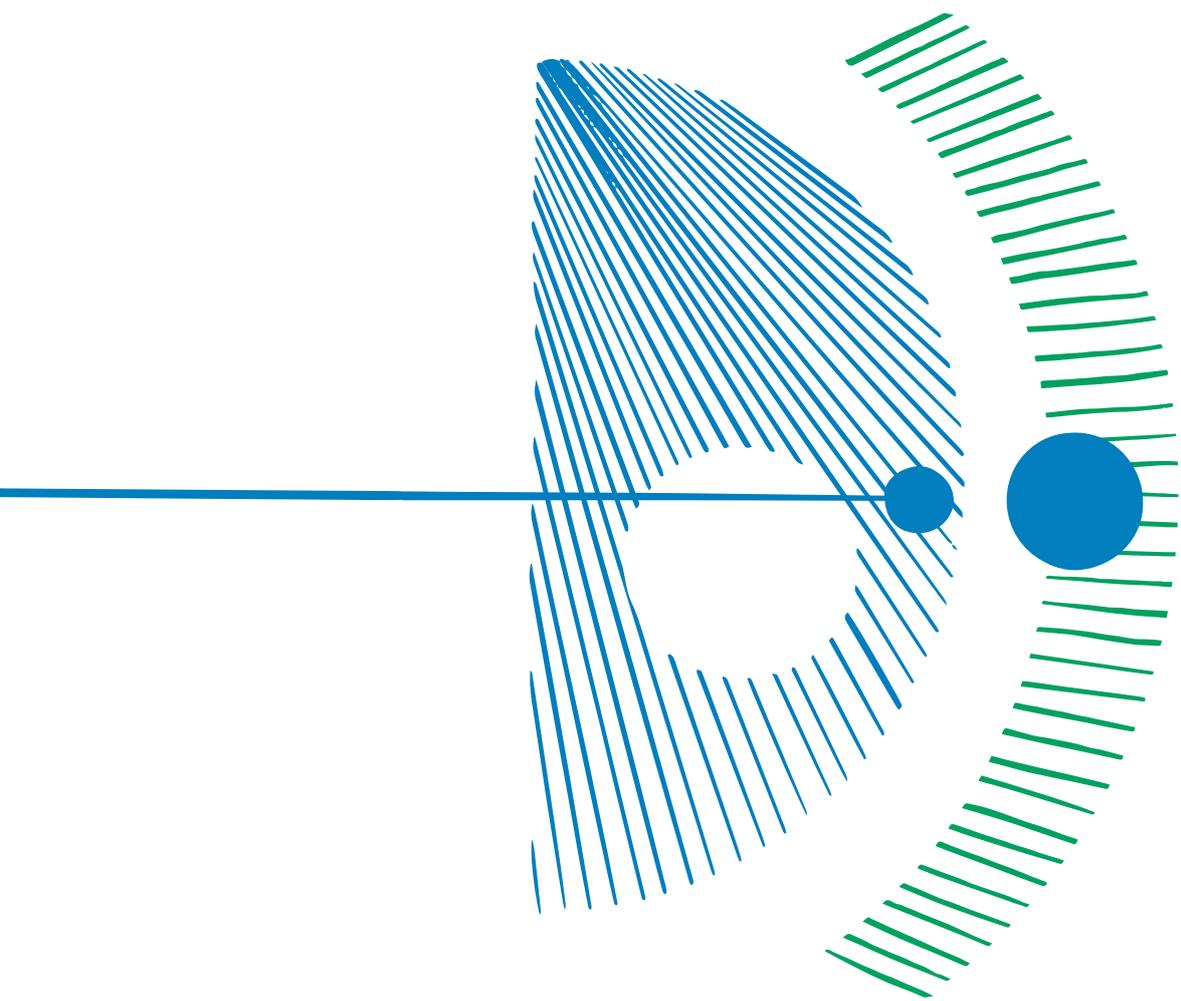
GCTF
GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM

FORUM MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Boîte à outils politique relative à la prise en compte de la dimension du genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent

Septembre 2022





À PROPOS DE CETTE BOÎTE À OUTILS

La nécessité d'intégrer la perspective du genre dans les approches visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme a été soulignée dans nombre de résolutions et de réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces textes ont également appelé à une participation accrue des femmes et à un renforcement de leur leadership en se faisant l'écho du travail réalisé par les femmes et les organisations de femmes et ont abordé le rôle des stéréotypes de genre et des masculinités. Dans le même esprit, le plan d'action 2015 du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme recommande que les États membres des Nations unies intègrent la perspective du genre dans chacune des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Le sixième examen de la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*¹ de 2018 a également exhorté les États membres et les entités des Nations Unies à procéder à une analyse de genre lors de l'examen des facteurs de radicalisation et ce, dès la conception des programmes. Les États membres et les Nations Unies y sont également encouragés à prêter une attention particulière aux répercussions des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et sur les organisations de femmes et à consulter davantage les femmes et les organisations de femmes lorsqu'ils élaborent des stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Si le septième examen de 2021 a renforcé les éléments de langage existants sur le genre en appelant les Nations Unies et les États membres à prendre davantage en compte la dimension du genre lors de l'élaboration des programmes et à intégrer les femmes dans chaque aspect de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, il n'a guère détaillé le caractère nuancé des considérations sur le genre, en particulier la diversité de genre et son importance pour assurer la réussite et la durabilité des initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent², ni le problème de l'affaiblissement de la prise en compte des droits humains dans les initiatives de lutte contre le terrorisme³.

Lors de la sixième réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) tenue en septembre 2015, le GCTF a entériné le document de bonnes pratiques intitulé [Bonnes pratiques relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent](#). Ce document a été produit sous l'égide du Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent du GCTF, qui était alors coprésidé par les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni. Compte tenu des évolutions importantes dans la compréhension de ces questions depuis 2015, l'Australie et l'Indonésie, actuels coprésidents du Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent, ont élaboré un addendum à ces bonnes pratiques, intitulé [Addendum aux Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes](#). L'Addendum a été entériné lors de la dixième réunion ministérielle plénière du GCTF en septembre 2019.

Afin de soutenir l'application concrète des Bonnes pratiques et de leur Addendum, l'Australie et l'Indonésie ont proposé de préparer une Boîte à outils politique destinée à fournir des orientations et des conseils en la matière. Lancée en avril 2020, cette boîte à outils a été élaborée par le Centre mondial pour la sécurité coopérative en

1 Assemblée générale des Nations Unies, Examen de la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*, A/RES/72/284, 2 juillet 2018.

2 Demande au Secrétaire général d'évaluer la nécessité de mieux intégrer l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres, en tant qu'éléments transversaux de la Stratégie, dans l'action de lutte contre le terrorisme menée par le système des Nations Unies afin d'en renforcer l'efficacité, y compris les besoins en matière de moyens consultatifs ou de capacités de suivi et d'évaluation à cet égard, et de lui rendre compte de son évaluation dans le rapport prévu au paragraphe 118 de la présente résolution, en vue de son examen par les États Membres.

Assemblée générale des Nations Unies, Septième examen de la *Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, A/RES/75/291, 2 juillet 2021, § 86.

3 Eelco Kessels et Melissa Lefas, What the Review of the UN Global Counter-Terrorism Strategy Tells Us About How Far We Have Come Since 9/11 (Ce que l'examen de la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies* nous dit sur le chemin parcouru depuis le 11 septembre), *Just Security*, 27 juillet 2021, <https://www.justsecurity.org/77580/what-the-review-of-the-un-global-counter-terrorism-strategy-tells-us-about-how-far-we-have-come-since-9-11/>

collaboration avec Jacqui True, directrice du Monash Gender, Peace and Security Centre, avec le soutien d'un conseil consultatif du projet composé de 12 spécialistes des questions de genre et de prévention et lutte contre l'extrémisme violent.

La Boîte à outils a pour objet de fournir aux praticiens et praticiennes et aux personnes décisionnaires en matière de politiques des exemples concrets de cadres et de bonnes pratiques pertinents pour la prise en compte des aspects liés au genre dans les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que nombre d'études de cas, de questions pour guider le processus et de ressources recommandées. Le chapitre 1 expose les orientations fondamentales s'appliquant à tous les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Le chapitre 2 fait le point sur la recherche et la mise en place d'une base de données factuelles pour l'élaboration de politiques et la programmation. Le chapitre 3 fournit des orientations concernant la conception et l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte de la dimension du genre. Le chapitre 4 fournit des orientations pour des efforts de suivi et d'évaluation qui soient sensibles au genre.

Travaux antérieurs

Jusqu'à présent, les orientations proposées dans les documents-cadres et boîtes à outils du Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent ont porté sur un grand nombre d'aspects de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, en particulier la mobilisation communautaire, la coopération entre les niveaux local et national et les approches pluriacteurs. Toutefois, avant l'adoption des Bonnes pratiques et de leur addendum, rares étaient les orientations spécifiques proposées pour accompagner une meilleure compréhension de la complexité des questions de genre en lien avec les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Pour l'essentiel, les documents-cadres existants mettaient l'accent sur une meilleure intégration des femmes et des filles dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Par exemple, la Bonne pratique 17 du [Mémorandum d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent](#) mentionne le rôle particulièrement crucial joué par les femmes dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Des considérations liées au genre sont également mentionnées dans les [Recommandations de Zurich-Londres sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne](#) et sa [Boîte à outils politique](#), ainsi que dans les [Outils de mise en place de politiques](#) des [Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme](#). Si ces documents sur les politiques à mettre en place reconnaissent l'importance du genre, ils n'offrent aucune sinon très peu d'orientations sur l'intégration de la dimension du genre dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les considérations de genre sont importantes pour comprendre les motivations d'une personne à rejoindre des groupes extrémistes violents et apportent un éclairage sur les stratégies et les dynamiques du recrutement au sein des groupes extrémistes violents ainsi que sur les idéologies extrémistes violentes qui justifient le recours à la violence.

Les [Bonnes pratiques relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent](#) et leur [Addendum](#) sont les premiers documents du GCTF à fournir des orientations stratégiques sur ces questions et à couvrir les pratiques générales relatives aux femmes et au genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et traitant des manières de prévenir et de lutter contre la participation des femmes et des filles au terrorisme et à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, tout en soulignant les différents rôles joués par les femmes au sein des groupes extrémistes violents ainsi que dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Méthodologie

Cette Boîte à outils a été élaborée à partir d'une enquête approfondie conduite par voie électronique sur les bonnes pratiques et les travaux de recherche relatifs au genre et à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, la lutte contre le terrorisme, la paix et la sécurité, et d'un processus de consultation mené principalement lors des trois séminaires virtuels tenus sur ce thème entre les mois d'octobre 2020 et février 2021. Chacun des séminaires comportait deux séances sur deux jours, qui se sont tenues deux fois à l'identique afin d'accueillir des participants et participantes de fuseaux horaires différents. Ces réunions virtuelles ont été suivies par plus de 165 responsables de l'élaboration de politiques, experts et expertes indépendantes et praticiens et praticiennes de 24 gouvernements, 13 entités multilatérales et 42 organisations de la société civile de près de 30 pays différents. La première réunion a porté sur « La prise en compte et la participation des femmes et des filles aux efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent » et a permis d'examiner les meilleures pratiques pour promouvoir la participation des femmes et des filles aux efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. La deuxième réunion a porté sur « L'analyse différenciée selon le genre et les éléments de preuve » et traitait des lacunes dans la recherche actuelle et l'importance d'une analyse de genre et d'une prise en compte de la dimension du genre dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. La troisième réunion, « La voie à suivre : défis et possibilités pour une prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent », a porté sur la prise en compte de la dimension du genre dans les efforts de réhabilitation et de réinsertion et a permis d'examiner les défis et les possibilités associés à la prise en compte du genre dans les efforts à venir de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Des entretiens semi-structurés individuels ont été conduits avec plus de 30 spécialistes et praticiens et praticiennes de haut niveau. Avant d'être finalisée, la boîte à outils a fait l'objet de plusieurs cycles successifs de révision auprès des membres du GCTF et des représentants et représentantes de la société civile participantes. Le GCTF est l'ultime responsable éditorial de cette boîte à outils.

Les consultations et l'ensemble des travaux de recherche pour cette boîte à outils ont été conduits en langue anglaise. Le processus de consultation virtuelle a connu quelques limitations dues aux problèmes d'accès aux technologies et aux décalages horaires entre personnes participantes. La boîte à outils a été élaborée en 2020 et 2021. Si les cadres du droit international des droits de l'homme et de l'intégration d'une perspective de genre demeurent valables et pertinents, tout comme la plupart des ressources utilisées pour élaborer cette boîte à outils, les futurs efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les objectifs en matière d'équité et de justice de genre seront étayés par de nouvelles études, données factuelles et constatations. Il faudra donc continuer à réviser et à enrichir les bonnes pratiques et les ressources présentées dans ce document. Les auteurs et autrices prennent également la mesure de leurs propres biais inconscients, préjugés et zones d'ombre et de l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur l'élaboration de la boîte à outils, ainsi que plus généralement des limitations et effets négatifs potentiels des efforts de lutte contre le terrorisme et de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, ce qui recouvre aussi bien les lois que les politiques, les programmes et les acteurs et actrices dans ce domaine. En définitive, la qualité des orientations proposées se mesurera à celle de leur mise en œuvre.



TABLE DES MATIÈRES

IX		ACRONYMES
PG 1		INTRODUCTION
PG 5		CHAPITRE 1. PRINCIPES DIRECTEURS POUR UNE ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT QUI SOIT SENSIBLE AU GENRE
PG 11		CHAPITRE 2. LES ASPECTS RELATIFS AU GENRE DANS LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT
PG 12		2.1. L'analyse de genre appliquée aux programmes et aux politiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
PG 17		2.2. Collecte de données et accès
PG 23		2.3. La recherche sur les aspects genrés de la radicalisation et du recrutement à visées extrémistes et violentes, de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, et de la réhabilitation et la réinsertion
PG 27		CHAPITRE 3. CONCEVOIR DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT SENSIBLES AU GENRE
PG 29		3.1. Théorie du changement
PG 41		3.2. Accessibilité et mobilisation des parties prenantes qui prennent en compte la dimension du genre
PG 31		3.3. Aspects à envisager pour formuler des politiques et mettre en place des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre
PG 35		3.4. Quelques exemples de politiques et de programmes prenant en compte la dimension du genre
PG 44		3.5. Recommandations pour l'élaboration de politiques et de programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre
PG 49		CHAPITRE 4. SUIVI ET ÉVALUATION
PG 49		4.1. Les considérations relatives au genre dans le suivi des politiques et des programmes
PG 53		4.2. Collecte et désagrégation des données
PG 54		4.3. La prise en compte des aspects relatifs au genre dans l'évaluation des politiques et des programmes

TABLE DES MATIÈRES

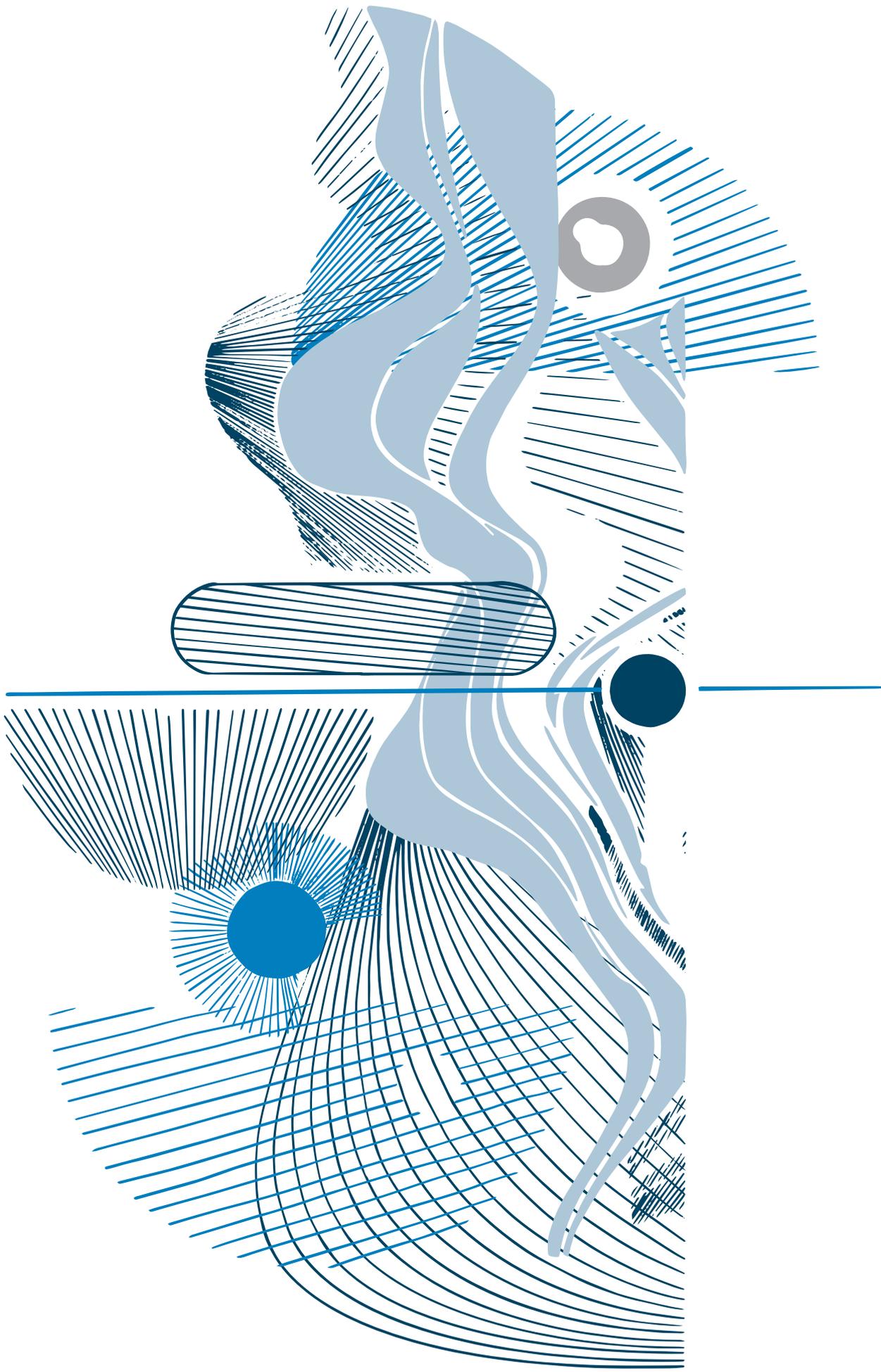
-CONT...

PG 63	GLOSSAIRE
PG 67	ANNEXE I Ressources et bibliographie complémentaire sur le genre et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent
PG 73	ANNEXE II Traités internationaux, documents des Nations Unies, et documents d'orientation internationaux
	ENCADRÉS
PG 12	2.1. Cadres de référence pour l'analyse de genre
PG 33	3.1. Handicaps et accessibilité
	FIGURES
PG 29	3.1. Dimensions du changement en matière de pouvoir selon le genre
PG 30	3.2. Continuum de l'égalité de genre
	TABLEAUX
PG 37	3.1. Exemples de politiques et de programmes spécifiques au genre et pertinents au regard du genre
PG 41	3.2. Aspects liés au genre à prendre en compte lors de la conception des programmes et des politiques de réhabilitation et de réinsertion
PG 54	4.1. Les différences entre le suivi et l'évaluation
PG 56	4.2. Considérations relatives au genre dans les évaluations du processus et les évaluations d'impact
PG 59	4.3. Exemples des méthodes de recherche à des fins d'évaluation
PG 60	4.4. Avantages comparatifs des évaluatrices et évaluateurs internes et indépendants

ACRONYMES

ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus (Canada)
BAPRI	Cadre sur les besoins, l'accès, la participation, les ressources et l'impact (DCAF)
CVE	Lutte contre l'extrémisme violent
DCAF	Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité
GCTF	Forum mondial de lutte contre le terrorisme
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEG	Groupe d'évaluation des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WIM-RAMP	Plateforme de médiatrices <i>insider</i> pour une action et mobilisation rapides





INTRODUCTION

Les moteurs de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, les modalités de la participation à des actes de violence, les ressources mobilisées par les gouvernements pour prévenir et répondre à la violence politique et l'impact de cette dernière varient énormément d'un groupe à l'autre, suivant qu'il s'agit de garçons, de filles, d'hommes, de femmes, et de personnes de diverses identités de genre¹. Les notions de féminité et de masculinité jouent un rôle déterminant dans la construction des identités individuelles et de groupe et déterminent les niveaux de marginalisation et d'inclusion sociales.

Le genre joue un rôle important dans la médiation des rapports de pouvoir et dans l'accès et la répartition des biens et des services, ainsi que dans l'exercice des droits et des responsabilités. Les inégalités de genre sont souvent au cœur de l'injustice sociale et économique, laquelle perpétue le déséquilibre des pouvoirs entre personnes d'identités de genre différentes. La violence, la marginalisation et la discrimination à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre sont de nature systémique et structurelle et constituent sans doute l'une des catégories de violence politique les plus omniprésentes et les plus anciennes dans le monde.

L'intégration d'une perspective de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ne consiste pas simplement à garantir aux femmes une meilleure participation. Il s'agit de garantir une participation et un leadership inclusifs et équitables des personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes, mais aussi de reconnaître la diversité qui existe au sein d'un groupe d'individus partageant une même identité. Il s'agit aussi de rendre compte des expériences, besoins et difficultés des individus et de reconnaître les différences et inégalités de genre, ainsi que d'autres inégalités convergentes telles que celles fondées sur le statut socio-économique, l'âge, le handicap, l'origine ethnique et l'appartenance culturelle. L'intégration de la perspective du genre est une condition préalable à toute politique et programme ayant vocation à traiter des questions de paix et de sécurité en se fondant sur les droits humains et en plaçant la personne au centre de leur approche, y compris ceux qui visent à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Pour faire avancer les discussions autour du genre et de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, il est indispensable de reconnaître que le genre ne s'applique pas seulement aux femmes et aux filles et que ces deux groupes présentent aussi une diversité intrinsèque, que toutes les filles et toutes les femmes ne sont pas identiques et que les approches binaires de la question du genre peuvent avoir des effets négatifs, voire néfastes sur les mesures visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme².

1 En 2018, l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre a présenté un rapport qui non seulement reconnaissait la variabilité des concepts d'identité de genre dans le monde, mais reconnaissait également que « la manière dont les termes concernant l'identité sont définis dans les lois et les politiques influe largement sur la reconnaissance et la protection par la loi des droits de l'homme universellement consacrés ». Assemblée générale des Nations Unies, *Protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre : Note du Secrétariat, A/73/152*, 12 juillet 2018, § 4. L'un des effets de ce rapport a été la production d'un rapport dédié spécifiquement à l'identité de genre. Voir l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, *Report on Gender Identity (Rapport sur l'identité de genre)*, non daté, https://www.ohchr.org/Documents/Issues/SexualOrientation/GenderIdentityReport_SOGI.pdf.

2 Ainsi est-il indiqué dans le Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (2021) :

Elle souligne le caractère binaire de la construction sociale du genre et insiste sur le fait que celle-ci ne rend pas pleinement compte de la manière dont les minorités sexuelles et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes ressentent les effets des lois et des pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (violent). Elle aborde également les conséquences que ces politiques et pratiques ont pour ces personnes. Une approche intersectorielle, traduisant la manière dont les mesures de lutte contre le terrorisme sont perçues, montre que la discrimination et les atteintes aux droits de l'homme convergent et sont accentuées en fonctions d'autres identités sociales telles que la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge et la sexualité, notamment.

Assemblée générale des Nations Unies, *Incidences des politiques et pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (violent) sur les droits humains des filles, des femmes et de la famille : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste*, Fionnuala Ní Aoláin, A/HRC/46/36, 22 janvier 2021, § 3.

Les personnes décisionnaires en matière de politiques et les praticiens et praticiennes s'accordant de plus en plus sur l'importance d'investir dans des mesures préventives à l'appui des mesures de lutte contre le terrorisme, il est désormais crucial d'intégrer une analyse sensible au genre dans les processus d'élaboration des plans d'action nationaux, des stratégies et des programmes visant à traiter les menaces en lien avec l'extrémisme violent. Par exemple, lorsqu'elle est sensible au genre, l'analyse de la participation à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme va déterminer si les hommes, les femmes et les personnes de diverses identités de genre suivent des parcours différents de mobilisation dans la violence et de soutien aux groupes terroristes, et dans l'affirmative, elle va s'intéresser à la manière dont se construisent ces différents parcours ; elle permet aussi de mieux comprendre comment les idéologies, les récits et les dynamiques genrés alimentent le recrutement et les efforts de mobilisation. En outre, l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sont à envisager dans le contexte plus large de l'inégalité de genre et des restrictions fondées sur le genre aux libertés et droits fondamentaux de la personne, ainsi qu'en tant qu'ils constituent des aspects de la violence fondée sur le genre et de la criminalité au sens large. En outre, la violence sexuelle et fondée sur le genre doit être prise en compte dans sa spécificité car elle est de plus en plus utilisée comme tactique de recrutement et de terrorisme et peut constituer un indicateur précoce aussi bien de la propagation de l'extrémisme violent menant au terrorisme que de l'acceptation accrue de la violence dans une société³.

Nombre d'acteurs internationaux, y compris au sein des Nations Unies et du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) ont reconnu l'importance d'intégrer une analyse sensible au genre dans les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent⁴. En outre, le débat sur le rôle des femmes et des filles a évolué, passant d'une perspective où les femmes étaient considérées comme étant principalement des victimes à une perspective qui reconnaît leur rôle actif non seulement dans la prévention et la consolidation de la paix, mais aussi en tant que sympathisantes, soutiens et autrices de crimes en lien avec le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Malheureusement, on constate l'absence totale d'intégration de ces perspectives, normes et principes dans les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Or, si elles veulent être efficaces, équitables et justes, les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent tenir compte de la dimension du genre. Les bonnes pratiques et ressources mises en avant dans les chapitres ci-après apporteront aux praticiens et praticiennes et aux personnes décisionnaires en matière de politiques des orientations pour la prise en compte de la dimension du genre lors de la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

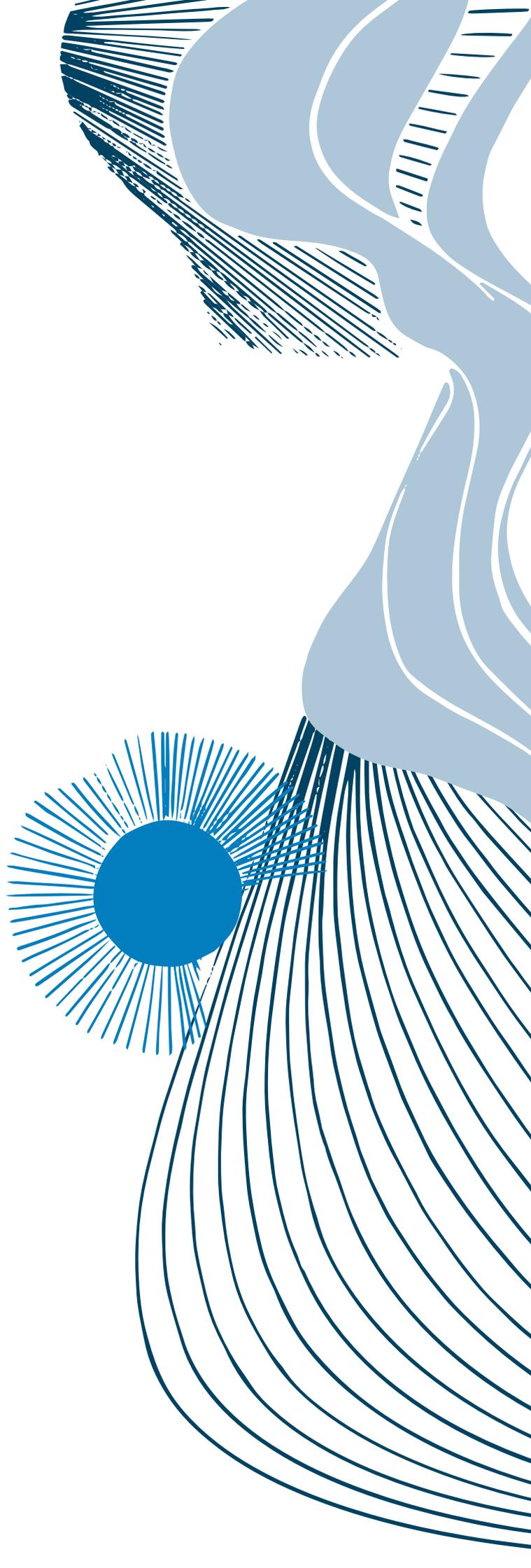
Si les modalités concrètes de mise en œuvre de ces bonnes pratiques et ressources peuvent varier suivant le contexte local et le vécu de chaque individu, elles devraient néanmoins être en cohérence avec les principes directeurs exposés dans le chapitre 1.

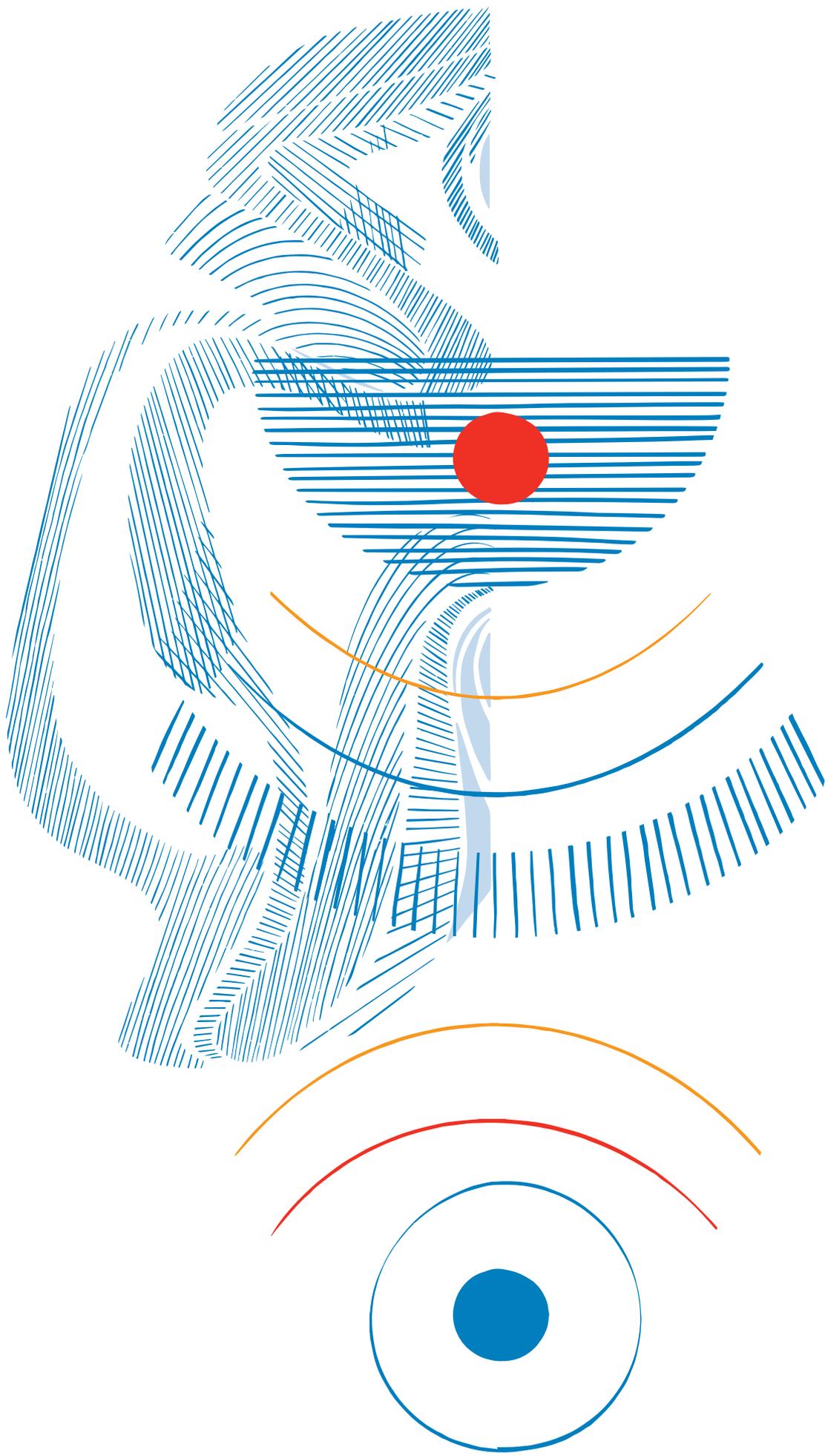


3 Melissa Johnston et Jacqui True, *Misogyny and Violent Extremism: Implications for Preventing Violent Extremism* (Misogynie et extrémisme violent : implications pour la prévention de l'extrémisme violent), Monash Gender, Peace and Security Centre, octobre 2019, https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20ESEAAsia/Docs/Publications/2019/10/ap-Policy-Brief_VE_and_VAW_v6_compressed.pdf. Assemblée générale des Nations Unies, *Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, A/RES/75/291, 2 juillet 2021, p. 4 (« Profondément préoccupée par le fait que les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, dont les violences sexuelles en période de conflit, s'inscrivent notoirement parmi les objectifs stratégiques et les tactiques et dans l'idéologie de certains groupes terroristes qui s'en servent pour accroître leur pouvoir en concourant au financement de leurs activités et au recrutement de combattants et en désunissant les communautés »).

4 *Rappelant* les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et prenant note de l'importante contribution apportée par les femmes à la conception, à l'application et au suivi de la Stratégie, condamnant fermement le fait que certains groupes terroristes s'en prennent systématiquement aux femmes et aux filles ainsi qu'aux droits de celles-ci, tout en notant que le terrorisme comme les mesures de lutte contre le terrorisme ont des conséquences différenciées sur les femmes et les filles, engageant les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations internationales, régionales et sous-régionales à faire en sorte que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité aux efforts visant à prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'aux décisions prises en la matière, et encourageant les États Membres à travailler en partenariat avec les parties concernées.

Assemblée générale des Nations Unies, *Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, p. 4.





CHAPITRE 1. PRINCIPES DIRECTEURS POUR UNE ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT QUI SOIT SENSIBLE AU GENRE

Objectifs du chapitre

Ce chapitre expose une série de principes directeurs ainsi que les cadres juridiques et politiques sous-jacents sur lesquels fonder une approche de l'élaboration des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soit sensible au genre et respectueuse des droits humains. Il fournit des orientations de haut niveau pour étayer la recherche et l'établissement d'une base de données factuelles sur lesquelles fonder la conception des politiques et l'élaboration des programmes (chapitre 2), l'intégration de la dimension du genre dans la conception des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (chapitre 3), et le suivi et l'évaluation de ces programmes (chapitre 4). Ces principes directeurs aideront les responsables de l'élaboration des politiques et les praticiens et praticiennes à mettre en place des politiques et des programmes qui prennent en compte la dimension du genre et qui respectent les obligations au titre du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés, tout en adhérant au principe « Ne pas nuire » et en promouvant l'équité de genre, la justice de genre et l'autonomisation.

Points marquants

- Principes directeurs fondamentaux pour des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent plus efficaces, ancrés sur des connaissances et plus durables.
- Les obligations au titre du droit international des droits de l'homme constituent la base d'une élaboration des programmes et des politiques qui soit sensible au genre.

Bonnes pratiques pertinentes extraites des Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent et de leur Addendum⁵

Bonne pratique 3: Reconnaître et promouvoir les rôles spécifiques des femmes et des filles en tant que parties prenantes essentielles à la lutte contre l'extrémisme violent, notamment en adoptant des approches plus locales, inclusives, crédibles, évocatrices et efficaces.

Bonne Pratique 4 : Protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment à l'égalité, à la non-

⁵ Les Bonnes pratiques mentionnées sont extraites des *Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent et de l'Addendum aux Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes*. Voir GCTF, *Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent*, non daté, <https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2016%20and%20before/GCTF-Good-Practices-on-Women-and-CVE-FRE.pdf?ver=2016-09-12-122112-577>; et GCTF, *Addendum aux Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes*, non daté, [https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2019/Addendum%20on%20CVE%20-%20FR%20\(finale\).pdf?ver=2020-01-13-141028-637](https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2019/Addendum%20on%20CVE%20-%20FR%20(finale).pdf?ver=2020-01-13-141028-637). Le GCTF a entériné les Bonnes pratiques en 2015. Compte tenu des évolutions de la terminologie et des connaissances depuis cette date, la présente Boîte à outils s'efforcera d'adopter une approche terminologique plus contemporaine, par exemple le terme « lutte contre l'extrémisme violent » devient « lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ».

discrimination et à la participation égalitaire, et garantir que les stéréotypes et l'instrumentalisation des femmes et des filles n'aient pas leur place dans les efforts de lutte contre l'extrémisme violent.

Bonne Pratique 5 : Prévenir et contrer les conséquences directes et indirectes de l'extrémisme violent et du terrorisme sur les femmes et les filles.

Bonne Pratique 11 : Renforcer les capacités des femmes et des filles pour qu'elles contribuent efficacement et en toute sécurité aux efforts de lutte contre l'extrémisme violent, et ce en fonction des contextes locaux.

Bonne Pratique 12 : Assurer la sécurité des femmes et des filles impliquées dans la lutte contre l'extrémisme violent, notamment dans la société civile, en tenant compte du fait qu'étiqueter leurs efforts en tant que tels pourrait s'avérer dangereux ou contre-productif.

Bonne pratique 15 : Mobiliser et responsabiliser les femmes de la société civile et les acteurs de la société civile défendant les droits des femmes et les droits humains, notamment les organisations de femmes, en tant que parties prenantes essentielles à la lutte contre l'extrémisme violent.

Bonne pratique 16 : Donner la priorité à la mobilisation au niveau de la base avec les femmes de la société civile et les acteurs de la société civile qui travaillent dans le domaine des droits des femmes, afin de s'appuyer sur les pratiques locales et d'encourager l'appropriation locale.

Bonne Pratique 19 : Améliorer la participation des femmes à tous les niveaux, en particulier celles qui sont marginalisées, et prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans les organismes de sécurité et autres administrations publiques impliquées dans la lutte contre l'extrémisme violent.

Bonne Pratique 1 (Addendum) : Prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent, notamment en favorisant la cohérence des politiques avec les cadres sur les femmes, la paix et la sécurité.

Bonne Pratique 3 (Addendum) : S'assurer de la reconnaissance et de la participation des femmes et des filles en tant que parties prenantes essentielles dans les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent.

Ce chapitre expose une série de principes directeurs et précise les cadres juridiques et politiques sous-jacents étayant une approche de l'élaboration des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soit sensible au genre. L'adoption de ces principes directeurs entraîne un gain d'efficacité des politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent grâce à la prise en compte du vécu et de l'expérience concrète des personnes et du respect du droit international. Il est essentiel que chaque politique et programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent soient régis par les principes de non-discrimination et d'égalité. En outre, les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent être conçus et mis en œuvre en prenant en compte les évolutions récentes auxquelles sont confrontés en premier lieu les groupes dirigés par des femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier le rétrécissement de l'espace civique.

Même s'ils se manifestent différemment suivant le contexte, le patriarcat et la misogynie restent inscrits dans les normes, les structures et les relations sociales de pratiquement toutes les sociétés. Les parties prenantes sont parfois hostiles aux efforts visant à mettre en place l'équité de genre et à intégrer les considérations de genre dans les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. De puissants intérêts peuvent se mobiliser pour perpétuer les structures d'oppression et de discrimination fondées sur le genre. Certaines sociétés restreignent par la loi, par leurs structures ou en pratique la capacité des femmes à exercer de plein droit des fonctions dans la société civile et au gouvernement. Le contrôle exercé sur le corps des femmes est devenu l'un des points d'entrée de l'internationalisation des croyances extrémistes chez les femmes, et ce dans des contextes et des sociétés très différents. Dans certaines sociétés religieuses et patriarcales, le contrôle du corps des femmes, par exemple à travers des normes vestimentaires strictes et la négation de leurs droits génésiques, vise à limiter la capacité d'action des femmes et fournit aux idées extrémistes une voie d'accès qui

atteint tous les aspects de la vie des femmes. Dans certains pays, les identités de genre diverses, trans et non binaires ainsi que les orientations sexuelles diverses constituent un délit qualifié pénalement et les personnes de diverses identités de genre et orientations sexuelles sont, de manière disproportionnée, la cible de violences commises en totale impunité, indépendamment de leur statut juridique. Partout dans le monde, les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont également et de manière disproportionnée la cible de violences et de discriminations sexuelles, domestiques et sur le lieu de travail⁶. Le faible taux de signalements de ces délits est un fait accepté par la société, y compris s'agissant des violences sexuelles et fondées sur le genre, les victimes étant souvent humiliées et stigmatisées. La discrimination fondée sur le genre étant structurelle et systémique, l'expérience vécue par les personnes qui travaillent avec des prestataires publics et privés de divers horizons (y compris les partenaires des interventions pour la paix et la sécurité tels que les forces de l'ordre, le système judiciaire et les services pénitentiaires), peut être très différente suivant qu'il s'agit de femmes, d'hommes ou de personnes ayant diverses identités de genre et des identités convergentes.

L'ensemble des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent s'inscrire dans une approche fondée sur les droits, et ce dès leur conception ainsi que lors des phases de suivi et d'évaluation. Toute intervention, qu'elle relève de la recherche, d'une politique ou d'un programme, doit être solidement ancrée dans la protection et la promotion des droits, en particulier dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Cela suppose d'adhérer à un corpus de normes d'éthique qui soient à la fois robustes, transparentes et explicites, afin de s'assurer que la participation de chacune et chacun fait l'objet d'un consentement éclairé et que toutes les mesures nécessaires sont prises pour protéger l'anonymat des personnes participantes ainsi que la confidentialité de leurs données.

Approches fondées sur les droits :

- se conformer aux obligations incombant aux États en vertu du droit international des droits de l'homme, y compris pour ce qui concerne la non-discrimination, l'égalité, la liberté religieuse, la protection de la vie privée et la liberté d'expression et d'association ;
- considérer le respect des droits humains comme étant à la fois un moyen et une finalité pour les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, afin de s'attaquer aux iniquités et aux injustices propices à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ;
- canaliser les efforts à l'intersection entre le pouvoir et la loi, où la violence et l'oppression structurelles sont les plus palpables ;
- centrer l'attention sur les facteurs sous-jacents de l'iniquité, de la marginalisation et de l'oppression à l'encontre des différents groupes de femmes, d'hommes, de filles, de garçons et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes, lesquelles à leur tour aggravent la violence et les conflits ;
- réaliser un suivi permanent de toutes les politiques et pratiques gouvernementales dans l'espace de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent afin de déceler tout effet négatif sur le genre et le respect des droits humains ;
- redéfinir les relations entre les parties prenantes afin que l'action essentielle menée par les personnes et les communautés soit prise en compte.

Les principes directeurs suivants, axés sur les approches fondées sur les droits précitées, constituent la base de toute planification et formulation de politiques qui prenne en compte la dimension du genre.

⁶ Un rapport de 2019 de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre décrit les effets potentiels de la violence et de la discrimination sur l'éducation, l'emploi, la santé, le logement et l'accès aux biens et espaces publics des personnes. Assemblée générale des Nations Unies, *Protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre : Note du Secrétaire général, A/74/181*, 17 juillet 2019.

- 1. Les principes de non-discrimination et d'égalité doivent régir l'ensemble des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.** La non-discrimination et l'égalité sont des éléments centraux du cadre normatif du droit international des droits de l'homme. Ces éléments sont rappelés dans plusieurs conventions et traités internationaux après avoir été formulés pour la première fois dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en vertu de laquelle tout être humain peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation »⁷. Le caractère central de l'égalité et de la non-discrimination garantit la protection ininterrompue des droits, indépendamment des circonstances particulières qui s'appliquent. Ces principes régissent le continuum des responsabilités des États au regard des droits, aussi bien en temps de paix que lors d'un conflit armé⁸.
- 2. Le principe « Ne pas nuire » et la sensibilité au genre et au conflit doivent étayer chaque composante des interventions relevant des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.** Les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent veiller à ne pas créer de nouveaux facteurs de violence ni exacerber ceux qui existent déjà ; dans la mesure du possible, ils s'efforceront d'apporter une contribution positive à la paix⁹. Ils doivent donc être sensibles au conflit, respecter le principe « Ne pas nuire » et considérer la diversité des besoins, des enjeux et des risques pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes. Lorsque les interventions de maintien de la paix et de la sécurité ne prennent pas en compte les rôles, les besoins et les relations de pouvoir déterminés par le genre, ou les prennent en compte, mais de manière incomplète, le risque s'accroît que ces interventions aient des effets nocifs et viennent consolider les normes, les institutions et les structures qui soutiennent l'injustice et la violence fondées sur le genre.
- 3. L'obligation de rendre des comptes est une condition préalable à la mobilisation.** Nombre de programmes de maintien de la paix et de la sécurité, en particulier les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, présupposent d'emblée que la confiance des communautés leur est acquise et que celles-ci n'ont aucune raison de redouter de se mobiliser aux côtés des forces de sécurité gouvernementales, en particulier les forces de l'ordre. Ces présupposés persistent même au vu d'informations démontrant le contraire, à savoir que ces institutions sont une source importante d'insécurité et de violences pour plusieurs groupes de personnes, touchant de manière souvent disproportionnée les personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes. La supervision exercée sur les secteurs de la justice et de la sécurité par des institutions compétentes et indépendantes chargées du contrôle et de la redevabilité afin de prévenir les abus et les cas de corruption et de procéder aux enquêtes et condamnations dans ce domaine est un préalable indispensable pour une mobilisation communautaire équitable et inclusive.

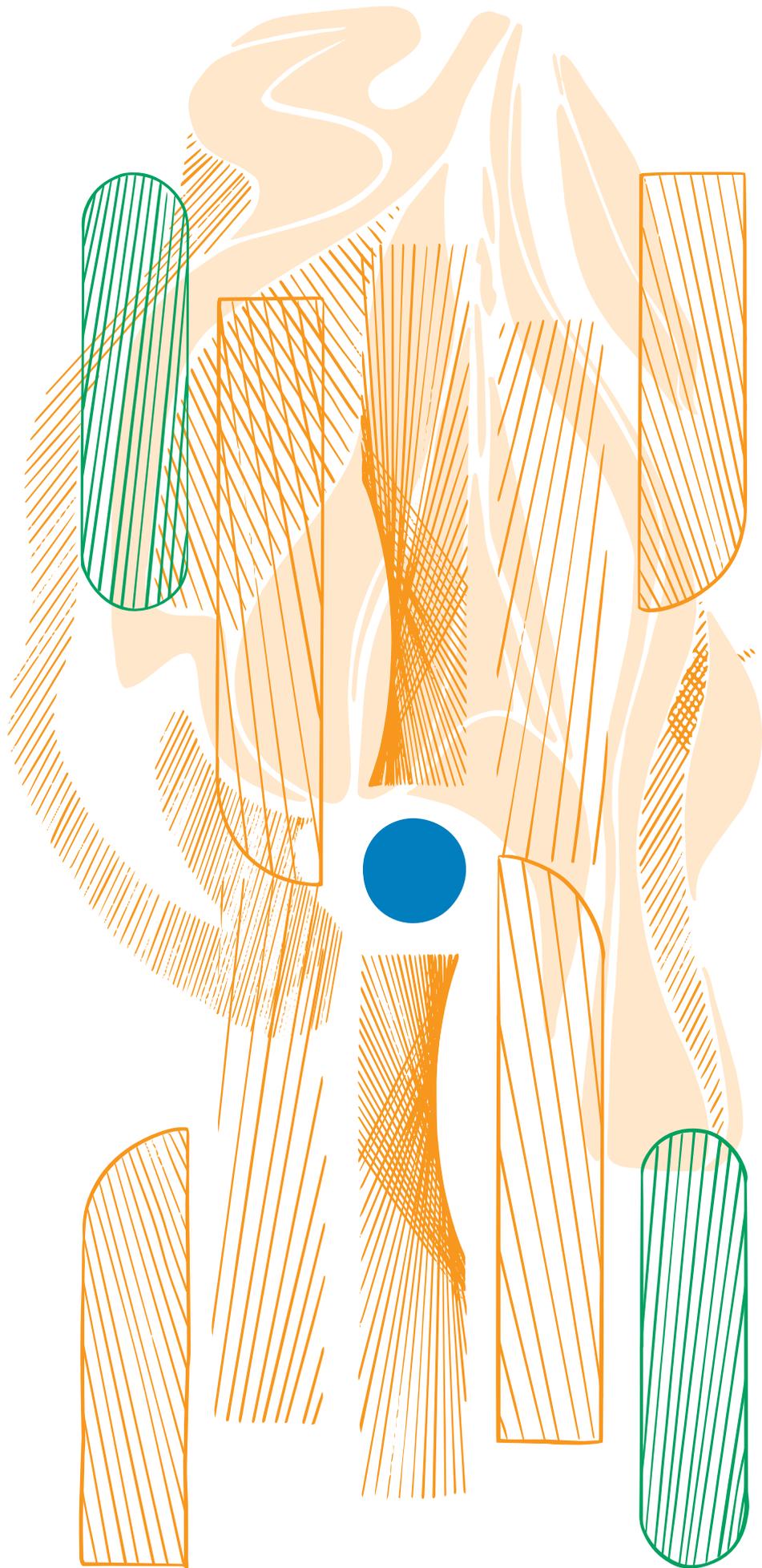
7 Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/217(III), 10 décembre 1948, art. 2 (*Déclaration universelle des droits de l'homme*). Voir *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 16 décembre 1966, RTNU, Vol. 999, no 14668 ; *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 19 décembre 1966, RTNU, Vol. 993, no 14531.

8 D'autres obligations relevant des droits humains sont également à prendre en compte lors de la conception et de l'évaluation des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, y compris celles concernant la vie privée, la liberté religieuse et la liberté d'association. Cette dernière, par exemple, est particulièrement pertinente pour veiller à ce que les politiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent prennent en considération les facteurs spécifiquement genrés qui déterminent le positionnement des défenseuses et défenseurs des droits humains promouvant l'égalité de genre, ainsi que pour s'assurer que les politiques dans ce domaine ne contribuent pas à rétrécir l'espace des défenseuses et défenseurs de l'égalité de genre, y compris les défenseuses et défenseurs des droits des femmes.

9 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Conflict Sensitivity: Experiences From UNDP's Local and Community Development Practice in Myanmar* (Sensibilité aux conflits : expériences pratiques du PNUD en matière de développement local et communautaire au Myanmar), septembre 2017, https://www.mm.undp.org/content/dam/myanmar/docs/Publications/PovRedu/UNDP_MM_Conflict_Sensitivity_Experiences_In_Local_and_Community_Development_ENG_web.pdf.

4. **Une mobilisation des parties prenantes qui prenne en compte la dimension du genre doit être de nature inclusive et participative et donner la priorité à la parole, aux besoins et à l'autonomisation des personnes et des groupes les plus marginalisés.** Dans tous les aspects relatifs à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent devraient être codirigés et cogérés par un ensemble d'acteurs et d'actrices, de partenaires et de personnes présentant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes, en donnant la priorité aux organisations de femmes de la société civile ainsi qu'aux groupes marginalisés qui sont les plus affectés par l'application d'une politique ou d'un programme donné. Ces parties prenantes sont les mieux placées pour définir et mesurer ce qu'il faut entendre par succès et pour déterminer la nature et les conditions de leur participation aux initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, en précisant notamment, dans chaque circonstance particulière, si le cadre envisagé est le plus approprié.
5. **L'inclusivité ne se limite pas à « élargir le filet ».** Elle signifie aussi de chercher activement à supprimer les obstacles à la participation. Les interventions ne sont inclusives que si elles sont accessibles. La participation et le leadership exercé par les garçons, les hommes, les filles, les femmes et les personnes de diverses identités de genre varient énormément en fonction du lieu et du moment choisis pour réaliser les activités, tenir les réunions et procéder aux consultations. Par exemple, il est essentiel de prendre en compte la sécurité physique des personnes participantes, l'accès aux transports, les gardes d'enfants et les frais connexes afin que les personnes concernées puissent participer aux activités projetées. Lorsque la participation à une réunion ou à une activité signifie pour les personnes participantes de renoncer à des heures de travail, les responsables de l'organisation devraient prévoir une manière d'indemniser les personnes participantes et de rémunérer leurs contributions.
6. **Rémunérer les expertes et experts locaux et celles et ceux issus de la société civile.** Dans bien des pays, le travail et les compétences des femmes sont systématiquement sous-évalués, y compris au sein des gouvernements, de la société civile et du monde universitaire. Cette tendance est encore plus marquée s'agissant de femmes présentant des identités convergentes secondaires. Cette disparité favorise un environnement où les femmes, bien plus que les hommes, sont censées prendre la parole et produire des textes sans aucune rémunération pour acquérir et conserver une crédibilité dans leur domaine. Toute personne invitée à participer à des activités en tant qu'orateur ou oratrice, ou à rédiger une contribution écrite en tant qu'auteur ou autrice, doit être rémunérée sur un pied d'égalité, qu'il s'agisse d'une femme, d'un homme ou d'une personne d'une autre identité de genre





CHAPITRE 2. LES ASPECTS RELATIFS AU GENRE DANS LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Objectifs Du Chapitre

Dans bien des pays, les données relatives au genre dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent sont encore limitées ; en particulier, elles ne permettent pas de comprendre les barrières structurelles et culturelles à la participation des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre dans les activités relevant du secteur de la sécurité et dans les procédures de prise de décision, ni de déterminer les risques spécifiques au contexte qui menacent leur sécurité et l'exercice de leurs droits fondamentaux lorsqu'elles participent aux efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Ce chapitre examine certains de ces défis en prêtant une attention particulière (1) aux aspects éthiques de la recherche et de la collecte de données ; (2) à l'importance de réaliser une analyse différenciée selon le genre dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; (3) à l'utilisation des résultats de cette analyse pour déceler les biais et les stéréotypes fondés sur le genre tels qu'ils se reflètent actuellement dans les travaux de recherche sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, et tels qu'ils en limitent la fiabilité et la base factuelle.

Points Marquants

- Aspects éthiques de la recherche et de la collecte de données.
- Mise en évidence des biais et des stéréotypes fondés sur le genre et de leurs effets sur la recherche actuelle dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Test d'associations implicites.

Bonnes pratiques pertinentes extraites des Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent et de leur Addendum

Bonne pratique 2 : Garantir que les efforts de lutte contre l'extrémisme violent viennent contrer l'implication des femmes et des filles dans l'extrémisme violent, notamment en identifiant les dynamiques sexuées dans la radicalisation menant au terrorisme et en lui faisant barrage auprès des femmes et des filles.

Bonne pratique 8 : Élaborer et utiliser des approches reposant sur des données factuelles pour identifier et répondre efficacement aux facteurs qui conduisent à l'implication des femmes et des filles dans l'extrémisme violent et le terrorisme.

Bonne pratique 2 (Addendum) : Se doter de davantage de données probantes sur le genre et l'extrémisme violent, notamment en tenant compte des aspects sexués de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme des hommes, des femmes, des garçons et des filles.

Les politiques et les programmes bénéficiant de l'expérience du niveau local et de données crédibles recueillies à cet effet permettent de procéder à des évaluations nuancées et contextualisées de la situation locale. Les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent les plus efficaces sont souvent ceux auxquels contribuent l'ensemble des actrices et acteurs intéressés au sein des communautés les plus exposées aux effets de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, car leur contribution permet de

prendre en compte les besoins réels, les capacités et les problèmes de la population et de traiter les facteurs locaux qui favorisent l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Une phase dédiée à la recherche avant la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, comprenant une collaboration avec les parties prenantes de la communauté, permet aux praticiennes et aux praticiens et aux responsables de l'élaboration des politiques de mieux connaître le contexte, et garantit une élaboration des programmes et des politiques qui tiennent compte des bonnes pratiques existantes et des interventions menées au même moment par les principaux acteurs et actrices. En outre, les études empiriques visant à mettre en lumière les récits différenciés utilisés pour recruter des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des personnes de diverses identités de genre sont déterminantes, car elles fournissent les indications les plus utiles en termes de prévention pour contrer les processus de recrutement spécifiques déployés par les groupes extrémistes violents en fonction du genre ciblé.

2.1. L'analyse de genre appliquée aux programmes et aux politiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent

Une analyse de genre consiste à examiner de manière critique les interactions entre le genre, l'identité et le pouvoir, en tant que composantes du contexte dans lequel se déroulera une intervention. Par exemple, dans certaines situations ou contextes, les différences d'assignation genrées, en termes de normes, d'activités, de besoins, de possibilités, de droits et d'avantages ont des conséquences pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre. L'analyse de genre cherche à déceler les liens entre les personnes de diverses identités de genre, leur accès aux ressources, la maîtrise des ressources et les contraintes auxquelles elles sont confrontées les unes par rapport aux autres ainsi qu'au regard de leurs identités convergentes. Une analyse de genre devrait figurer dans toutes les évaluations et analyses situationnelles afin de s'assurer que les programmes et les politiques n'ont pas pour effet d'exacerber les injustices et les inégalités fondées sur le genre et de faire en sorte de promouvoir, dans la mesure du possible, l'égalité et la justice dans les relations entre les genres¹⁰.

Plusieurs cadres et modèles sont disponibles pour réaliser une analyse axée sur le genre, qui peuvent être adaptés en fonction de la nature du programme ou de la politique dont il s'agit (Encadré 2.1).

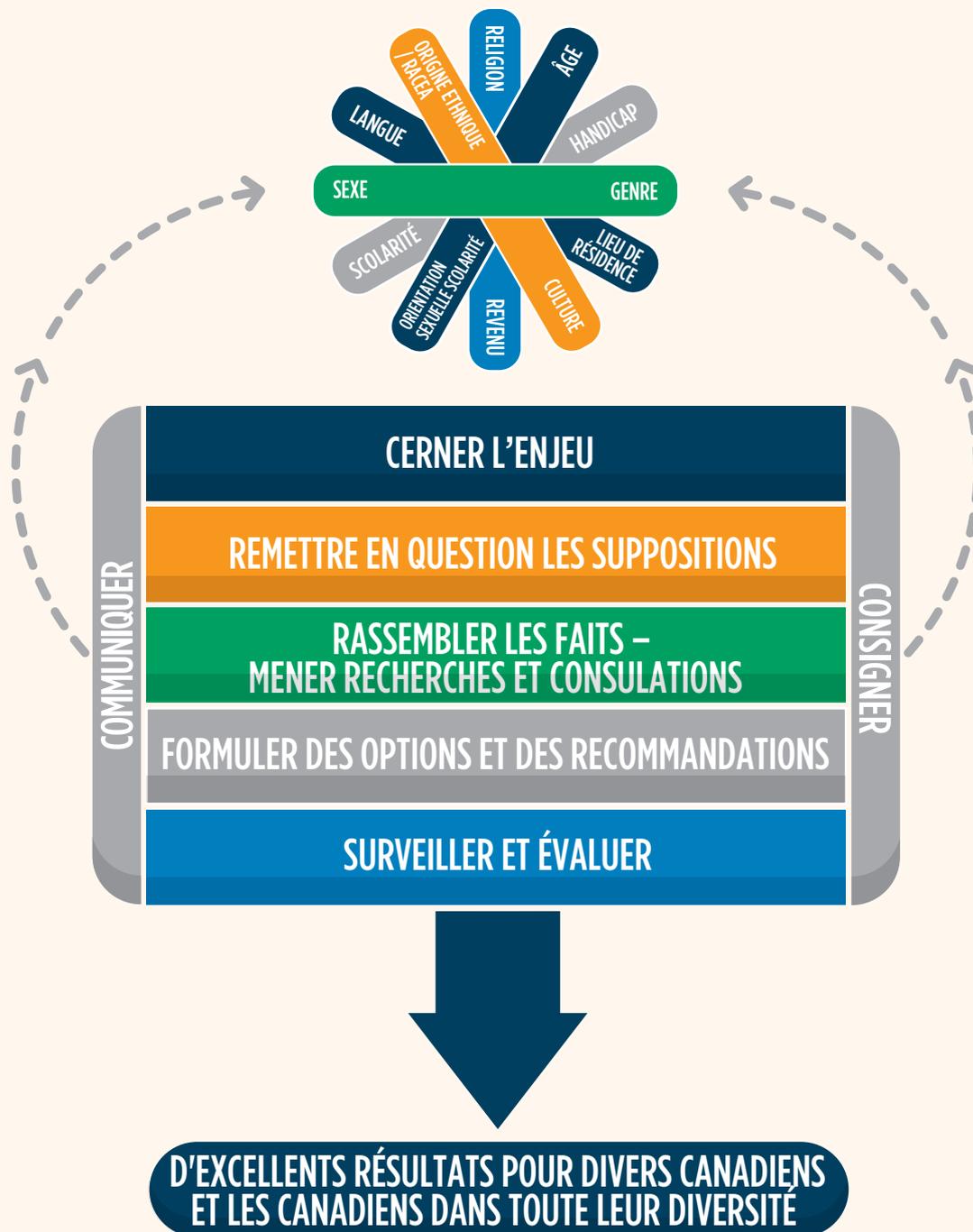
Encadré 2.1. Cadres de référence pour l'analyse de genre

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) – Canada

L'ACS+ est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse d'évaluation des inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen de déterminer l'expérience que peuvent avoir différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre à l'égard des politiques, des programmes et des initiatives. Le signe « plus » dans ACS+ reconnaît que l'ACS+ ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). Nous avons tous et toutes de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine nombre d'autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les handicaps de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influe sur le ressenti des personnes à l'égard des politiques et des initiatives gouvernementales^a. Par exemple, le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence a intégré le référentiel ACS+ parmi les critères à faire valoir dans toute demande de financement pour les initiatives visant à prévenir la radicalisation qui mène à la violence au Canada.

Les graphiques ci-dessous représentent respectivement les diverses identités relevant de l'intersectionnalité et une synthèse des étapes d'une analyse ACS+.

10 Voir UN Women Training Centre, « Analyse sexospécifique », *Glossaire d'égalité des sexes*, non daté, <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&hook=A&sortkey=&sortorder=asc> (page consultée le 19 avril 2022).



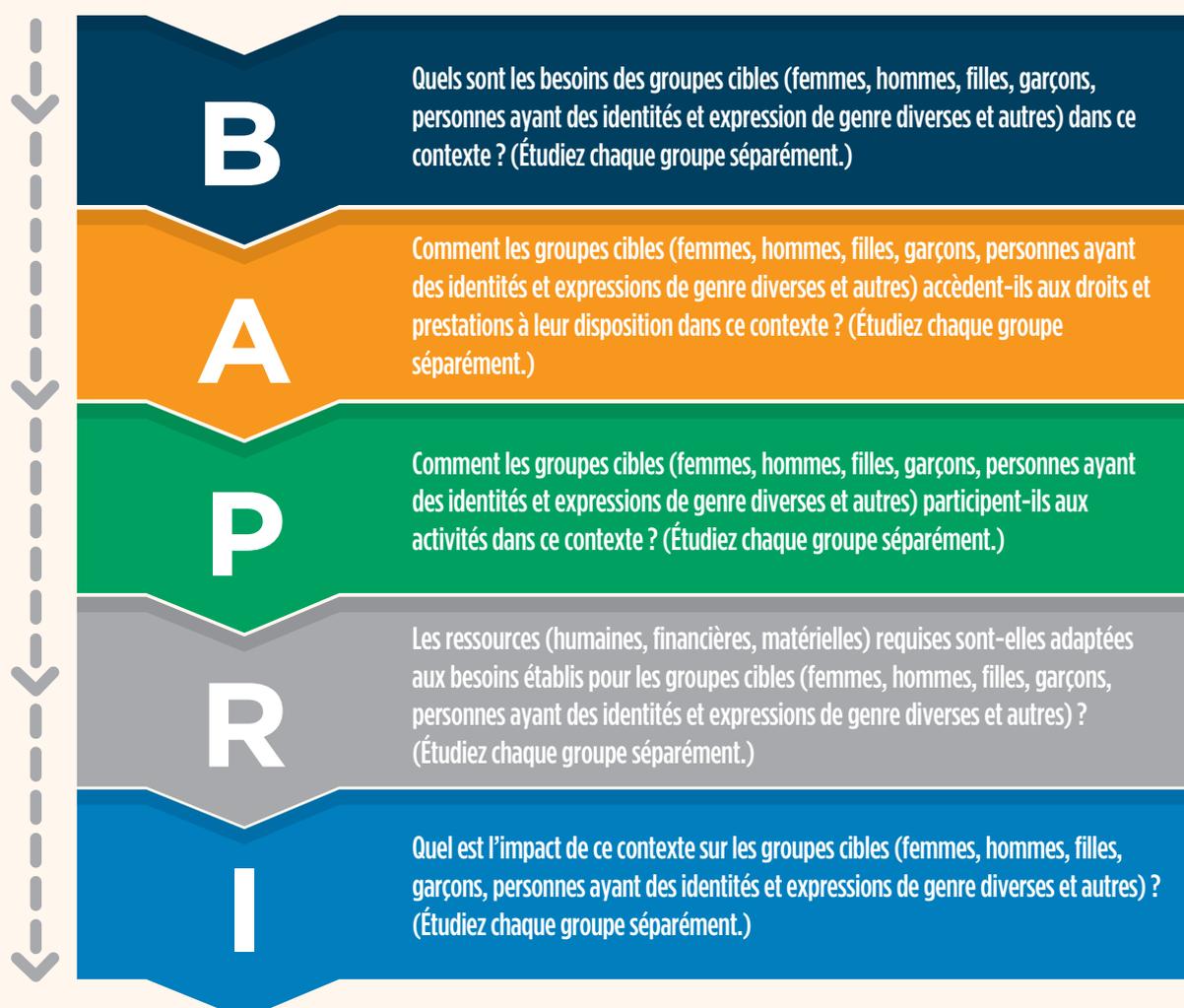
Sources : Gouvernement du Canada, *Approche du gouvernement du Canada sur l'analyse comparative entre les sexes plus*, 14 avril 2021, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/approche-gouvernement.html> ; Gouvernement du Canada, *Introduction à l'ACS Plus*, 14 avril 2021, https://femmes-egalite-genres.canada.ca/gbaplus-course-cours-acsplus/fra/mod03/mod03_03_02.html.

L'outil BAPRI du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF)

L'outil BAPRI (besoins, accès, participation, ressources et impact) d'analyse de genre du DCAF est destiné aux personnes travaillant ou collaborant avec le secteur de la sécurité et de la justice. L'outil BAPRI amène les utilisateurs et utilisatrices à se poser des questions précises couvrant différentes dimensions d'un contexte donné. L'outil BAPRI permet d'analyser un contexte, une idée de projet, une politique, une législation ou toute autre action ou intervention en s'appuyant exclusivement sur une recherche documentaire ou sur la réflexion. Il peut aussi être utilisé de façon plus approfondie pour encadrer une analyse de genre participative mobilisant plusieurs méthodes de collecte des données.

Avec l'outil BAPRI, il est important de ne pas faire l'impasse sur les hypothèses reposant sur des indices ténus, au risque de rencontrer des difficultés par la suite. Les utilisateurs et utilisatrices devront recenser les réponses aux questions posées en identifiant celles qui constituent des hypothèses qu'il conviendra de vérifier au moyen d'une collecte de données. Comme pour tous les outils d'analyse de genre, il faudra continuellement réexaminer et actualiser les conclusions tirées à l'aide de l'outil BAPRI, au fur et à mesure de l'avancement du projet⁹.

Le graphique ci-dessous illustre les différents aspects couverts par l'outil BAPRI.



Source : Lorraine Andaya Serrano, *Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité, Boîte à outils Genre et sécurité, Module 15*, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe & ONU Femmes, 2019, p. 13, fig. 3, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-15FR.pdf.

^a Gouvernement du Canada, « Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus ? », 14 avril 2021, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>.

^b Lorraine Andaya Serrano, *Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité, Boîte à outils Genre et sécurité, Module 15*, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe & ONU Femmes, 2019, pp. 12–13, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-15FR.pdf

Les principes fondamentaux suivants, tels qu'ils ressortent des différents cadres d'analyse de genre existants, devraient orienter la démarche.

- 1. L'analyse de genre devrait rendre compte des identités convergentes et de leurs effets en termes de pouvoir, d'accès et de structures sociales.** Comme cela a été relevé précédemment dans ce chapitre, l'intégration et la prise en compte des aspects liés au genre dans les politiques et les programmes ainsi que les analyses sur lesquelles elles se fondent ne doivent pas présupposer que les femmes, les hommes, les garçons, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont la possibilité d'exercer leurs droits sur un pied d'égalité, qu'ils ou elles rencontrent les mêmes obstacles ou qu'ils ou elles accèdent au pouvoir au sein de la société à des niveaux et sous des formes comparables. L'expérience vécue des individus doit être appréhendée à travers le prisme de leur identité de genre, parallèlement à d'autres identités convergentes comme la race, la classe sociale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion et la nationalité. La capacité d'un groupe donné d'accéder aux ressources, au pouvoir, aux droits et à la sécurité peut varier de manière radicale suivant son identité de genre et la convergence de celle-ci avec d'autres identités. L'analyse de genre n'a pas pour objet de comparer de manière binaire les facteurs affectant respectivement les hommes et les femmes, mais plutôt d'examiner un certain nombre de facteurs tels que le pouvoir, les besoins, les expériences, les défis, parmi d'autres, tels qu'ils affectent différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons, de filles et de personnes de diverses identités de genre. Par conséquent, il est essentiel d'encadrer les questions à analyser en recourant à une optique intersectionnelle.

Identités convergentes : Les normes sociales, les rôles assignés et les attentes qu'une société estime appropriés ou souhaitables sont souvent ceux qui présentent la plus grande résistance au changement. L'intersectionnalité en tant qu'approche cherche à mieux comprendre comment les identités plurielles d'une personne affectent l'influence et le pouvoir qu'elle peut exercer dans une situation donnée, et par conséquent, comment la société est à même de répondre, ou de ne pas répondre, aux griefs exprimés par cette personne. En cherchant à comprendre les dynamiques de pouvoir, cette approche contribue à interroger les normes sociétales qui engendrent ou perpétuent les inégalités, en particulier celles fondées sur le genre¹¹. L'adoption d'une approche intersectionnelle dans l'analyse de la manière dont les mesures de lutte contre le terrorisme sont perçues fait apparaître que la discrimination et les atteintes aux droits humains convergent et sont accentuées en fonction d'autres identités sociales telles que la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge et la sexualité¹².

11 Kathleen Kuehnast et Danielle Robertson, *Gender Inclusive Framework and Theory*, U.S. Institute of Peace, 2018, p. 14, <https://www.usip.org/sites/default/files/2018-08/gender-inclusive-framework-and-theory-guide.pdf>

12 Assemblée générale des Nations Unies, *Incidences des politiques et pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (violent) sur les droits humains des filles, des femmes et de la famille : Rapport de Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste*, Fionnuala Ní Aoláin, A/HRC/46/36, 22 janvier 2021.

Comparaison Binaire

Quelles sont les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes qui veulent briguer un mandat politique ?

Quels sont les taux d'incarcération respectifs chez les jeunes hommes et les jeunes femmes ?

Quels sont les facteurs du manque de volonté des femmes à interagir avec la police ?

Analyse Intersectionnelle

De quelle manière les difficultés à briguer un mandat politique diffèrent-elles d'un groupe de femmes à l'autre ?

Quels sont les taux d'incarcération respectifs chez les jeunes hommes blancs, les jeunes femmes blanches, les jeunes hommes de couleur et les jeunes femmes de couleur ?

Quels sont les facteurs respectifs de l'absence de volonté à interagir avec la police dans les différents groupes de femmes, d'hommes, de filles, de garçons et de personnes de diverses identités de genre ?

La prise en compte des facteurs qui affectent les individus en fonction de leur identité de genre et d'autres identités convergentes permet de s'assurer que les programmes et les politiques sont conçus en intégrant le point de vue de celles et ceux qui sont le plus touchés par la politique ou le programme en question. Cette conception permet d'obtenir des résultats équitables parmi les différents groupes d'individus et se révèle la plus efficace pour atténuer les structures et les systèmes d'oppression et pour éviter de les consolider.

- 2. Utiliser des méthodes participatives, accessibles et inclusives.** Pour ce qui a trait à la conduite de la recherche et à la participation, les analyses de genre robustes s'appuient sur les compétences et l'expérience singulières des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des personnes d'autres identités de genre. L'analyse doit rendre compte de la parole des personnes et des groupes marginalisés, qui sont les plus exposés aux éventuels effets indésirables des interventions relevant des politiques et des programmes analysés. Les résultats de la recherche et les contributions écrites devraient être communiqués dans un langage exempt d'ambiguïté et en évitant le jargon universitaire ou politique. Ils devraient également être accessibles aux personnes en situation de handicap, dans toutes les langues d'usage et sans distinction des aspects identitaires qui pourraient par ailleurs avoir une incidence sur l'accès. La possibilité pour les informateurs et informatrices et pour les groupes bénéficiaires d'accéder facilement aux conclusions écrites et de les assimiler contribue à responsabiliser les parties prenantes et les partenaires de la mise en œuvre.
- 3. Les analyses de genre devraient interroger les relations de pouvoir genrées au sein d'une société, d'une institution ou d'une organisation.** Les relations de pouvoir qui s'établissent au sein des groupes en fonction des différences de genre, des inégalités et d'autres facteurs identitaires convergents sont rarement prises en compte dans les études d'économie politique et les analyses institutionnelles conduites par les personnes décisionnaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Il peut être supposé que tous les groupes cibles, en tout cas la plupart d'entre eux, bénéficient globalement d'une égalité d'accès aux biens et aux services, que les institutions publiques sont impartiales dans leur arbitrage des questions de justice et de protection des droits et des libertés, et que les institutions du secteur de la sécurité respectent la loi et sont garantes de la sûreté publique. Les spécialistes affirment que cette supposition révèle une incompréhension fondamentale

de la manière dont le monde et la société fonctionnent – car elle suppose que les droits démocratiques, la loi et l'ordre, l'impartialité du système judiciaire et de la police, le droit à une procédure régulière et l'accès à des mécanismes de

recours, la liberté d'association, les libertés civiles, l'indépendance des médias, etc. existent nécessairement et qu'ils placent autour des processus de changement un filet de sécurité plus large. En réalité, la plupart de ces éléments ne peuvent être présumés exister dès lors que des groupes de personnes marginalisées et opprimées veulent un changement fondamental pour la justice sociale et économique¹³.

4. **Les approches de l'analyse de genre et, s'il y a lieu, ses résultats devraient être largement diffusés.** Cela permet d'enrichir le corpus des données factuelles et de mettre en place un processus continu d'apprentissage et d'amélioration, plutôt que de réinventer la roue.

2.2. Collecte De Données Et Accès

L'évaluation correcte de certains aspects d'une thématique donnée peut être rendue difficile par l'absence de cohérence de la collecte de données lorsque celles-ci sont ventilées par genre; c'est le cas par exemple des données relatives au retour des combattants terroristes étrangers¹⁴ (retour ou réinstallation après leur séjour dans une zone de conflit) et des membres de leur famille qui les accompagnent. Ces problèmes de cohérence concernant la collecte par les États de données ventilées par genre ou indifférenciées, le type d'informations collectées, et l'utilisation ou notification qui en est faite. Outre le genre, plusieurs autres catégories de désagrégation peuvent être pertinentes :

- l'âge
- les revenus du foyer
- la situation de handicap
- la langue
- l'origine géographique
- la race
- l'origine ethnique
- la religion
- les besoins relevant de la santé physique et mentale
- le niveau d'instruction
- le statut matrimonial.

Afin de garantir la protection des personnes participant à des travaux de recherche et de leurs données au cours de l'étude et par la suite, les chercheurs doivent se familiariser avec la législation et les protocoles

13 Srilatha Batliwala et Alexandra Pittman, *Saisir l'évolution des réalités des femmes : un examen critique des approches et des cadres actuels en matière de suivi et d'évaluation*, Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), 2010, p. 18, https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/saisir_levolution_des_realites_des_femmes.pdf

14 En vertu des orientations des Nations Unies, le terme « combattants terroristes étrangers » n'est utilisé qu'en référence aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la Résolution 2178. Cela a suscité des préoccupations concernant la désignation des individus eux-mêmes et, par association, des membres de leur famille comme étant des combattants terroristes étrangers. Les difficultés se rapportent à la qualification pénale des intentions d'un individu et au fait que la distinction entre le terrorisme et un conflit armé s'estompe, avec les conséquences qui s'ensuivent en termes de protection des droits humains et du régime de protection applicable en vertu du droit international humanitaire. Voir le Glossaire pour plus de précisions.

relatifs à l'utilisation de sujets humains, au respect de la vie privée et à la protection des données¹⁵. L'équipe de chercheurs et le personnel du programme devront s'assurer des modalités de stockage et de protection des données ainsi que de la collecte des données, afin de déceler la présence éventuelle de préjugés ou d'influences chez l'enquêteur lors du processus de collecte des données. De surcroît, les chercheurs devront prendre conscience de leurs propres préjugés lorsqu'ils analysent les données et lorsqu'ils présentent les résultats de leur recherche, et faire en sorte de les atténuer. Enfin, les équipes de recherche devront envisager de rendre leurs données et leurs documents de synthèse accessibles au public, après avoir anonymisé ou effacé les données d'identification personnelles afin de protéger le sujet humain. Dans la mesure du possible, les travaux de recherche seront traduits dans diverses langues pour une accessibilité aussi large que possible et à des fins de transparence.

2.2.1. TYPES DE DONNEES A PRENDRE EN COMPTE

La recherche peut faire appel à des méthodes telles que l'analyse documentaire, l'analyse de données secondaires, les enquêtes, les entretiens et les études de terrain. Les résultats et les séries de données sont souvent plus complets et plus riches lorsque des méthodes quantitatives et qualitatives sont utilisées en même temps. Les méthodes quantitatives apportent un éclairage sur le thème considéré en réunissant des informations par exemple sur le nombre de personnes parties rejoindre un groupe extrémiste violent ou le nombre de personnes revenues dans leur pays d'origine. Les méthodes qualitatives apportent un éclairage à partir de données non quantifiables, utilisées pour évaluer et analyser une problématique donnée. Ce type de recherche est souvent menée sous forme d'entretiens, d'enquêtes, de discussions de groupe, d'observation directe ou d'analyse de textes, y compris les documents et les messages diffusés en ligne. La triangulation des données, c'est-à-dire le recours à des méthodes et des sources de données multiples, est particulièrement importante pour vérifier les résultats et aboutir à une compréhension plus complète.

Une importance excessive accordée aux données quantitatives peut mener à des conclusions ou à des résultats qui ne représentent pas correctement les expériences d'une personne ; par ailleurs elle ne permet généralement pas de rendre compte des défis et des enseignements tirés. Lorsqu'il s'agit de faire apparaître des changements de plus grande envergure et se déployant sur un temps long, par exemple l'évolution des normes de genre au sein d'une communauté ou dans la société, les données quantitatives (par exemple, l'amélioration de l'équilibre de genre dans les postes de commandement du secteur de la sécurité) risquent de ne pas rendre compte avec précision des changements plus nuancés qui ont cours dans les institutions du secteur de la sécurité ou dans la société en général, car ceux-ci se produisent en principe sur une durée plus longue. Il est souvent difficile de collecter des données longitudinales quantitatives ou qualitatives pour mesurer les répercussions à long terme des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, surtout s'il s'agit de politiques ou de programmes dotés d'un cycle de vie court, si le financement est insuffisant, s'il n'y a pas la volonté de poursuivre la collecte et l'analyse des données, ou encore si les individus répondants sont impossibles à localiser de manière récurrente pendant les années ou même les mois qui suivent le lancement de la politique ou du programme.

15 Lorsqu'il n'existe aucun protocole spécifique dans une juridiction concernant l'utilisation de sujets humains dans la recherche non médicale sur des sujets humains, il conviendra d'examiner les protocoles existants relatifs à la recherche médicale, qui contiennent généralement des lignes directrices et des dispositions s'appliquant à toute recherche portant sur des sujets humains.

2.2.2. STEREOTYPES ET PRESUPPOSES RELATIFS AU GENRE

Bien que les stéréotypes et les présupposés soient déterminés par le contexte social et culturel, il existe un présupposé tenace selon lequel les femmes sont victimes plutôt qu'autrices de violences, y compris dans le domaine de l'extrémisme violent. Or, les données disponibles montrent que les femmes sont des participantes actives et qu'elles jouent nombre de rôles différents : recruteuses, communicantes, influenceuses, planificatrices et agresseuses. Ignorer la présence des femmes et des filles parmi les membres actifs des groupes extrémistes violents et leur participation à la violence limite la portée et l'inclusivité des travaux de recherche sur l'extrémisme violent et sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que des politiques en la matière. Il en va de même pour la nature supposément volontaire de l'adhésion des hommes engagés dans des groupes extrémistes violents et terroristes. Négliger les circonstances dans lesquelles les hommes et les garçons rejoignent les groupes extrémistes violents et commettent des actes de violence revient également à réduire les résultats de la recherche et leur analyse à une représentation binaire des rôles d'auteur ou d'autrice, et de victime.

Un autre présupposé largement répandu concerne l'absence supposée de capacités d'action chez les femmes et le peu de contrôle qu'elles ont sur leur participation à l'extrémisme violent. Ce présupposé affecte tout particulièrement la manière dont les femmes sont perçues dans leur communauté et par le système juridique après avoir pris leurs distances par rapport à l'extrémisme violent. Il est tout aussi nocif d'ignorer la capacité d'action et la volonté des femmes de rejoindre des groupes extrémistes violents que de les reléguer au seul rôle de victimes de l'extrémisme violent.

Les stéréotypes de genre affectent aussi les rôles assignés aux femmes dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. L'idée que les femmes, en leur qualité de mères, seraient mieux placées pour repérer les signes de radicalisation est très répandue dans la communauté de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Ce stéréotype peut avoir de nombreuses conséquences négatives, y compris une conception convenue de la famille et des rôles familiaux, l'omission des relations familiales autres que maternelles, une importance excessive accordée au lien mère-enfant et la difficulté de reconnaître qu'une mère n'est pas nécessairement équipée pour agir dans ce domaine. Il perpétue aussi la conception des femmes en tant que responsables du foyer et principales dispensatrices des soins et renforce de ce fait les notions stéréotypées attachées à la masculinité qui excluent les hommes de tout rôle nourricier et modérateur dans la vie du foyer.

2.2.3. LES PARTIS PRIS LORS DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Lors de la conception et de l'élaboration de politiques et de programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, il est important que chacun réfléchisse à ses propres partis pris et à leurs répercussions sur la finalité et les résultats du programme ou de la politique. Les préjugés sont généralement le produit des normes sociales auxquelles les individus sont exposés et ils peuvent donner lieu à des attitudes et des stéréotypes inconscients qui introduisent des biais implicites dans la recherche. Certains instruments, comme celui développé par Project Implicit, sont consultables en ligne et constituent des outils importants, non seulement pour prendre conscience des biais existants, mais aussi pour s'assurer que les chercheurs et chercheuses, les responsables de l'élaboration des politiques et les responsables de la mise en œuvre des programmes font le nécessaire pour en limiter l'impact sur leur travail. La prise de conscience concernant les préjugés n'est toutefois pas suffisante. Dans l'idéal, les tests de biais vont de pair et précèdent des formations dédiées, qui ont pour but de montrer comment gérer les biais et comment modifier les comportements potentiellement biaisés¹⁶.

16 Francesca Gino et Katherine Coffman, « Unconscious Bias Training That Works » (Les formations efficaces contre les associations implicites), *Harvard Business Review*, septembre-octobre 2021, <https://hbr.org/2021/09/unconscious-bias-training-that-works> ; Tiffany L. Green et Nao Hagiwara, « The Problem With Implicit Bias Training » (Le problème des formations contre les associations implicites), *Scientific American*, 28 août 2020, <https://www.scientificamerican.com/article/the-problem-with-implicit-bias-training/>

Zoom Sur Les Ressources : les tests d'associations implicites

Project Implicit est une organisation à but non lucratif et une collaboration internationale entre chercheurs s'intéressant à la cognition sociale implicite – c'est-à-dire les pensées et les sentiments qui échappent à la conscience et à son contrôle. L'objectif de l'organisation est de sensibiliser le public sur les préjugés inconscients et de fournir un « laboratoire virtuel » pour la collecte de données sur Internet.^a

Le test d'associations implicites consiste à demander aux utilisateurs et utilisatrices d'indiquer leurs « attitudes ou croyances concernant certains sujets » et de communiquer leurs informations personnelles avant de répondre aux questions posées.^b Les personnes participantes ont le choix entre plusieurs paradigmes thématiques pour réaliser le test, dont le genre, la vie professionnelle, la race, l'âge et la religion. Le test vise à mesurer la puissance d'association entre différents concepts à travers cinq sections où il est proposé aux personnes participantes de classer des mots et des concepts par catégories. Des informations plus précises sur le test sont présentées sur le site Internet de Project Implicit (onglet « Éducation »).^c

^a Project Implicit, "About Us," n.d., <https://implicit.harvard.edu/implicit/aboutus.html> (accessed 3 October 2021).

^b Project Implicit, "Preliminary Information," n.d., <https://implicit.harvard.edu/implicit/takeatest.html> (accessed 3 October 2021).

^c Project Implicit, "About the IAT," n.d., <https://implicit.harvard.edu/implicit/iatdetails.html> (accessed 3 October 2021).

Les biais implicites peuvent affecter la manière dont les rôles individuels sont perçus dans l'extrémisme violent, mais aussi dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ; ils influent également sur la méthode d'approche de la recherche sur le terrorisme et l'extrémisme violent.

Actuellement, l'essentiel des informations utilisées se concentre sur des groupes d'auteurs masculins d'actes de terrorisme. En plus de ne tenir aucun compte des rôles joués par les femmes dans l'extrémisme violent, cette approche renforce les stéréotypes grâce auxquels les autrices d'attentats passent plus facilement inaperçue

2.2.4. ASPECTS ETHIQUES DE LA RECHERCHE ET DE LA COLLECTE DE DONNEES

Comme dans tout type de recherche, il est important que les méthodes de collecte et de stockage des données soient régies par des principes éthiques. Pour examiner l'éthique de la recherche portant sur le vécu des femmes et des filles au sein des groupes extrémistes violents, il est essentiel d'analyser non seulement les sources d'information utilisées, mais aussi les méthodes appliquées pour la collecte des données¹⁷. Les éléments ci-dessous décrivent brièvement les aspects essentiels de la conduite d'une recherche fondée sur l'éthique, en précisant à chaque fois leurs liens avec le genre¹⁸.

17 La participation des filles et des garçons dans une étude peut exiger des garanties supplémentaires et la prise en compte d'autres considérations. Les équipes de recherche devront prendre connaissance des orientations, réglementations et lois applicables au cas où leur étude porterait sur des enfants ou des adolescents.

18 Cette liste des considérations éthiques à prendre en compte n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations sur la conduite éthique d'une recherche, d'un programme ou d'une politique, voir l'annexe II.

Suivant le principe « **Ne pas nuire** », « chacune des mesures envisagées devra être conduite en veillant à ce qu'aucune personne participante ne soit mise en danger » ni exposée à un risque accru de subir des atteintes du fait de sa participation au projet ou à l'étude. Ces atteintes peuvent être de nature physique, psychologique ou sociale. Dans l'approche « Ne pas nuire » appliquée aux aspects de genre dans la recherche, les politiques et les programmes, il est d'une importance capitale de scruter l'éventualité que le programme en question perpétue ou renforce les normes, les structures ou les stéréotypes de genre existants et nocifs.

- Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), *UNEG Ethical Guidelines for Evaluation* (Directives d'éthique de l'UNEG pour l'évaluation), 2020, p. 11, <http://www.unevaluation.org/document/download/3625>.

L'anonymat dans un processus de recherche signifie que l'identité des personnes qui y participent n'est jamais dévoilée et qu'elle ne peut pas être inférée des résultats de la recherche. Cette protection recouvre toutes les informations permettant d'identifier les personnes, tant directement (nom et adresse, par exemple), qu'indirectement. Dans certaines études, l'anonymat offre aux personnes participantes la possibilité de dévoiler des informations sans que le lien à leur personne n'apparaisse. L'anonymat peut aussi améliorer la participation à des études impliquant un certain risque pour les personnes participantes, grâce au niveau supplémentaire de protection qu'il apporte.

- University of Michigan Office of Research, *Data Security Guidelines* (Directives pour la sécurité des données), 5 octobre 2020, <https://research-compliance.umich.edu/data-security-guidelines>.

La confidentialité désigne un cadre dans lequel la personne participante fournit des informations en sachant que celles-ci seront protégées et ne seront utilisées qu'aux fins précédemment définies par l'équipe de recherche. La diffusion des données recueillies doit se faire en vertu du consentement éclairé de chacune des personnes participantes et en appliquant les mesures appropriées de protection de leur identité. La protection des données est également un aspect essentiel de la confidentialité. Les personnes conduisant la recherche doivent prendre les précautions nécessaires pour garantir un stockage sécurisé des données et en réserver l'accès aux seules personnes travaillant sur le projet. Il est essentiel que les données des personnes participantes soient protégées, y compris les informations sur leur identité de genre, en raison du risque particulier auquel elles s'exposent si leur identité de genre est révélée publiquement.

- UNEG, *UNEG Ethical Guidelines for Evaluation*, p. 22.

Le consentement éclairé désigne la procédure consistant à informer les personnes participantes de la finalité et de la nature de l'étude, en précisant les risques associés et en apportant les informations nécessaires concernant la protection des données et la confidentialité. Le consentement éclairé relève de la dignité et de l'autorité de la personne participante. La personne conduisant la recherche doit impérativement signaler que l'étude pourrait couvrir des sujets difficiles à aborder et que la personne participante peut, à tout moment, renoncer à répondre à toute question qui la mettrait dans une situation inconfortable, ou mettre fin à sa participation. L'équipe de recherche est tenue de mener une réflexion rigoureuse sur les questions comme le genre, ainsi que sur la nécessité que les personnes participantes divulguent certaines informations et sur la pertinence de celles-ci pour l'équipe. La personne conduisant la recherche doit également donner les coordonnées de l'équipe de recherche et expliquer où trouver un soutien en cas d'inquiétude de quelque nature que ce soit. Les équipes de recherche devront être en mesure de s'adapter à chaque besoin particulier d'accessibilité.

- Partners for Prevention, *Ethical and Safety Guidelines for Research on Gender-Based Violence* (Lignes directrices en matière d'éthique et de sécurité pour la recherche sur les violences fondée sur le genre), non daté, pp. 3–4, http://www.partners4prevention.org/sites/default/files/ethical_and_safety_guidelines_for_research_with_men_final.pdf.

Les études sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent devront aborder les considérations relatives au genre en se basant sur les aspects éthiques de la recherche et de la collecte de données exposés dans ce chapitre. Plusieurs questions doivent être posées lors de la conduite d'une étude.

2. L'étude établit-elle une distinction entre le genre et le sexe?
 - (a) Dans la plupart des contextes où se déroulent les études sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, les personnes participantes ne devraient pas être interrogées sur leur appartenance sexuelle.
 - (b) Dans les contextes où il est illégal ou dangereux de vivre en s'identifiant en tant que non-binaire ou transgenre, les réponses possibles doivent se limiter à « homme », « femme », « préfère ne pas répondre ».
 - (c) Dans les contextes où les personnes peuvent librement s'identifier en tant que non-binaires, les réponses possibles à l'étude doivent permettre aux personnes interrogées d'identifier leur genre ou de s'en abstenir.
3. La collecte et la communication de l'identité de genre des personnes participant à l'étude sont-elles nécessaires pour les besoins de l'étude ?
 - (a) Quel est le motif de la collecte d'informations sur le genre ou le sexe ?
 - (b) En toutes circonstances, suivre et se conformer au principe « Ne pas nuire ». La divulgation des identités de genre à l'échelle des individus ou sous forme agrégée expose-t-elle les personnes participantes à subir des préjudices ?
 - (c) Le genre n'existe pas dans le vide. Comment prendre en compte d'autres facteurs et comment analyser leurs convergences avec le genre ?
4. Comment les données seront-elles stockées et protégées pendant le déroulement de l'étude ? Et à plus long terme ?
5. Comment l'étude influera-t-elle sur les inégalités de genre ou sur les aspects genrés de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ?
6. Quelle est la composition de l'équipe de recherche et comment influe-t-elle sur la recherche et la collecte de données ?
 - (a) Une équipe de recherche présentant un équilibre de genre offre aux personnes participantes des possibilités accrues de trouver dans l'équipe un interlocuteur ou une interlocutrice avec lequel ou laquelle elles se sentiront en confiance.
 - (b) La diversité et la sensibilité culturelles et la connaissance de plusieurs langues doivent figurer parmi les aspects à considérer lors de la mise en place de la diversité dans l'équipe de recherche. Has the research team received training on how to conduct gender-sensitive research?
7. Une formation a-t-elle été dispensée aux membres de l'équipe sur la conduite d'une étude sensible au genre ?
8. Les personnes participantes ont-elles les moyens et disposent-elles des informations nécessaires pour signaler les problèmes d'ordre éthique ou le comportement inapproprié d'une ou d'un membre du personnel ?
9. La recherche est-elle guidée par le respect des droits humains, en particulier ceux relatifs à la vie privée ?

2.3. La recherche sur les aspects genrés de la radicalisation et du recrutement à visées extrémistes et violentes, de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, et de la réhabilitation et la réinsertion

L'un des facteurs les plus importants pour renforcer le corpus de données factuelles est probablement d'investir dans des travaux de recherche sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre, et d'y promouvoir la participation d'un large éventail de chercheurs et de chercheuses et de responsables de l'élaboration des politiques. Chaque politique et programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent devrait comporter une phase de recherche dédiée à la collecte d'informations spécifiques pertinentes pour le programme ou la politique en cours d'élaboration. Sans les ressources et le financement nécessaires, il est impossible de recueillir des informations et des données factuelles pertinentes pour analyser les liens entre la dynamique de genre et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Les responsables de la mise en œuvre et les personnes décisionnaires en matière de politiques devraient examiner les questions suivantes au moment de concevoir un programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ou de formuler une politique en la matière.

Questions	Principaux points à retenir
<p>Mes interactions avec les personnes ayant des identités de genre différentes ont-elles respecté le principe d'égalité au cours de mes recherches ? Dans la négative, quelles sont les catégories sous-représentées dans l'étude, et comment puis-je améliorer mes interactions avec elles ?</p>	<p>Les processus et les projets d'élaboration de politiques devraient intégrer une phase de recherche dédiée pour se doter d'informations contextuelles et s'assurer que les questions et les sensibilités les plus marquantes sont effectivement traitées. Il convient de prévoir les ressources et le financement nécessaires pour continuer à alimenter le corpus de données factuelles.</p>
<p>Comment puis-je intégrer une perspective de genre ou une analyse de genre lors de chaque phase de mon projet ou de ma recherche ?</p>	<p>Lors de la conduite de la recherche, examinez intégralement la phase de collecte de données ou d'informations afin de vérifier que le processus obéit à une éthique et qu'il offre toutes les garanties requises pour protéger les informations personnelles des personnes participantes.</p>
<p>La question posée dans mon étude, la méthodologie de mon projet et la théorie du changement sous-jacente sont-elles influencées par des stéréotypes de genre ou par mes propres présupposés genrés ou relatifs au genre ? Comment puis-je atténuer les effets de ces stéréotypes ?</p>	<p>Assurez-vous de mener une analyse de genre qui tienne compte des expériences des personnes de différentes identités de genre. Évitez de désigner les hommes comme la catégorie par défaut et d'évaluer toutes les autres expériences en fonction de celles des hommes.</p>
<p>Mon analyse rend-elle compte des différents facteurs identitaires qui peuvent avoir influencé l'expérience d'une personne au regard de l'extrémisme violent ou des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ? Les facteurs à prendre en compte sont notamment la race, l'origine ethnique, la situation socio-économique et l'âge.</p>	<p>Demandez aux personnes conduisant la recherche, aux responsables de la mise en œuvre et aux personnes décisionnaires d'évaluer leurs propres associations implicites au démarrage de chaque projet. Cela permettra d'éviter que la conception et la mise en œuvre d'un projet ou d'une étude soient influencées par des stéréotypes et des présupposés. Faites en sorte que la recherche, le programme et les équipes politiques tiennent compte des différents facteurs identitaires, dont le genre, la race, l'âge et l'origine ethnique.</p>

Zoom sur les ressources: Ce que disent les femmes: la convergence de la misogynie et de l'extrémisme violent

Les travaux de Saeida Rouass rendent compte de l'intérêt croissant suscité par la convergence de la misogynie et de l'extrémisme violent. Dans *What women say* (Ce que disent les femmes), l'autrice présente trois études de cas extraites d'un corpus de 36 entretiens réalisés aux États-Unis avec des hommes et des femmes ayant une expérience directe des mouvements extrémistes violents des suprémacistes blancs^a. Ce type d'études qualitatives met en exergue les facteurs motivationnels personnels qui incitent un individu à s'orienter vers le suprématisme blanc.

La misogynie et l'extrémisme violent sont devenus des thèmes récurrents du discours sur l'extrémisme violent, mais peu d'études ont été consacrées à leur interaction. La recherche sur leurs liens permet non seulement d'élucider les modalités de la convergence entre la misogynie et les idéologies extrémistes violentes, mais aussi d'expliquer les interactions entre la masculinité toxique, le patriarcat, les normes relatives aux genres, les violences conjugales, parmi d'autres questions, et l'extrémisme violent.

^a Saeida Rouass, *What Women Say: The Intersection of Misogyny and Violent Extremism* (Ce que disent les femmes : à l'intersection entre la misogynie et l'extrémisme violent), dans *Researching the Evolution of Countering Violent Extremism* (Recherches sur l'évolution de la lutte contre l'extrémisme violent), Farangiz Atamuradova et Sara Zeiger (édit.), Hedayah, 2021, <https://hedayahcenter.org/app/uploads/2021/09/Full-Edited-Volume-RC2019.pdf>.

Pour aller plus loin

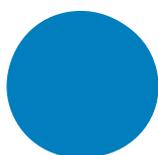
Conciliation Resources, *Gender and Conflict Analysis Toolkit for Peacebuilders* (Boîte à outils relative au genre et à l'analyse des conflits pour la construction de la paix), décembre 2015, <https://rc-services-assets.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/CR%20Gender%20Toolkit%20WEB.pdf>.

Evie Browne, « Gender in Political Economy Analysis » (Le genre dans l'analyse de l'économie politique), *GSDRC Helpdesk Research Report*, 17 janvier 2014, <http://www.gsdrc.org/docs/open/hdq1071.pdf>.

Jethro Pettit, *Power Analysis: A Practical Guide* (Guide pratique de l'analyse du pouvoir), Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, 2013, <https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/power-analysis-a-practical-guide-3704.pdf>.

Groupe des Nations Unies pour le développement, *Data Privacy, Ethics and Protection: Guidance Note on Big Data For Achievement of the 2030 Agenda* (Confidentialité, éthique et protection des données : Note d'orientation sur le Big Data pour la réalisation de l'Agenda 2030), non daté, https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG_BigData_final_web.pdf.

Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, *Principles on Personal Data Protection and Privacy* (Principes relatifs à la protection des données personnelles et à la vie privée), non daté, <https://unsceb.org/principles-personal-data-protection-and-privacy-listing> (page consultée le 29 décembre 2021) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis* (Procédure de l'UNICEF pour les normes éthiques dans la recherche, l'évaluation, la collecte et l'analyse de données), CF/PD/DRP/2015-001, 1er avril 2015, <https://www.unicef.org/media/54796/file>.





CHAPITRE 3. CONCEVOIR DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT SENSIBLES AU GENRE

Objectifs Du Chapitre

Ce chapitre passe en revue les aspects relatifs au genre qui doivent être pris en compte dans toute politique et tout programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les responsables de l'élaboration des politiques et les praticiennes et praticiens y trouveront des éléments sur lesquels s'appuyer pour concevoir des politiques et des programmes qui prennent en compte la dimension du genre et soient respectueux des droits humains, tout en adhérant au principe « Ne pas nuire » et en promouvant l'équité entre les genres, la justice de genre et l'autonomisation.

Points Marquants

- Élaboration d'une théorie du changement sensible au genre.
- Accessibilité et mobilisation inclusive des parties prenantes.
- Langage inclusif.
- Exemples de politiques et de programmes prenant en compte la dimension du genre, en particulier en matière de réhabilitation et de réinsertion et de plans d'action nationaux.

Bonnes pratiques pertinentes extraites des Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent et de leur Addendum

Bonne pratique 1 : Inclure les femmes et les filles et prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques, lois, procédures, programmes et pratiques relatifs à la lutte contre l'extrémisme violent.

Bonne pratique 9 : Veiller à ce que les efforts de lutte contre l'extrémisme violent, y compris les contre-discours, traitent de la participation des femmes et des filles dans l'extrémisme violent et le terrorisme.

Bonne pratique 10 : Concevoir des programmes de démobilisation, réhabilitation et réinsertion qui tiennent compte du genre et répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles en voie de radicalisation terroriste ou impliquées dans l'extrémisme violent.

Bonne pratique 14 : Impliquer les femmes et les filles et prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans les efforts de mobilisation communautaire et de police communautaire pour la lutte contre l'extrémisme violent, grâce à de véritables partenariats fondés sur la confiance et la poursuite d'objectifs communs.

Bonne pratique 5 (Addendum) : S'assurer que les politiques de lutte contre l'extrémisme violent, notamment les politiques de réinsertion, sont fondées sur une analyse de genre des conditions conduisant à l'implication des femmes et des filles dans l'extrémisme violent.

Bonne pratique 7 (Addendum) : Concevoir et soutenir des processus et mesures de réhabilitation et réinsertion qui soient sensibles aux problématiques hommes-femmes.

3.1. Théorie Du Changement

La théorie du changement est un outil permettant aux praticiennes et aux praticiens d'étudier les changements jugés nécessaires pour atteindre des objectifs politiques et programmatiques précis, de les comprendre et de les expliquer. Sa construction se fait lors d'exercices d'apprentissage en collaboration au cours desquels les parties prenantes font l'inventaire des conditions préalables du changement, identifient les présupposés, les obstacles et les possibilités en la matière, étudient et évaluent les différentes stratégies de réussite et anticipent les répercussions indésirables du changement envisagé. La théorisation du changement consiste à comprendre comment opère le changement dans les groupes les plus affectés par un problème et à tracer les cheminements possibles pour contribuer à un changement effectif qui soit conforme aux besoins de ces groupes. Le processus doit s'appuyer et se conformer à une analyse de genre sous-jacente. Rares sont les changements dont les effets sont identiques chez tous les individus et les groupes ; il est beaucoup plus fréquent que des changements attendus aient des conséquences imprévues. Même lorsqu'une intervention a des retombées positives dans certains groupes, il peut arriver que ces changements s'accompagnent d'autres effets, néfastes et involontaires. Pour que la démarche réussisse et que les attentes suscitées par ce qu'une intervention peut et ne peut pas faire soient bien gérées, il est essentiel d'avoir une connaissance précise des facteurs qui favorisent ou qui entravent le changement, et d'interroger les présupposés qui s'y attachent.

La théorie du changement exige un leadership, du temps et des ressources. Les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes ayant diverses identités de genre et des identités convergentes ont probablement une conception différente du succès, de même que les changements les affectent différemment et qu'ils et elles font face à des problématiques et à des risques spécifiques au cours du processus de changement. Pour intégrer la myriade d'effets que les interventions peuvent avoir sur les réalités vécues par les communautés, en particulier les groupes marginalisés, il convient d'élaborer des théories du changement robustes en y associant les contributions et le leadership des parties prenantes, des groupes concernés et des bénéficiaires. Ce processus peut se révéler extrêmement fécond en termes de mise en place d'un climat de confiance et de collaboration entre les parties prenantes, et l'éclairage qu'il apporte est crucial. L'intégration de points de vue complexes et diversifiés dans une théorie du changement est une démarche qui prend du temps et comporte des difficultés intrinsèques ; par conséquent, il convient de lui consacrer l'attention et les ressources requises.

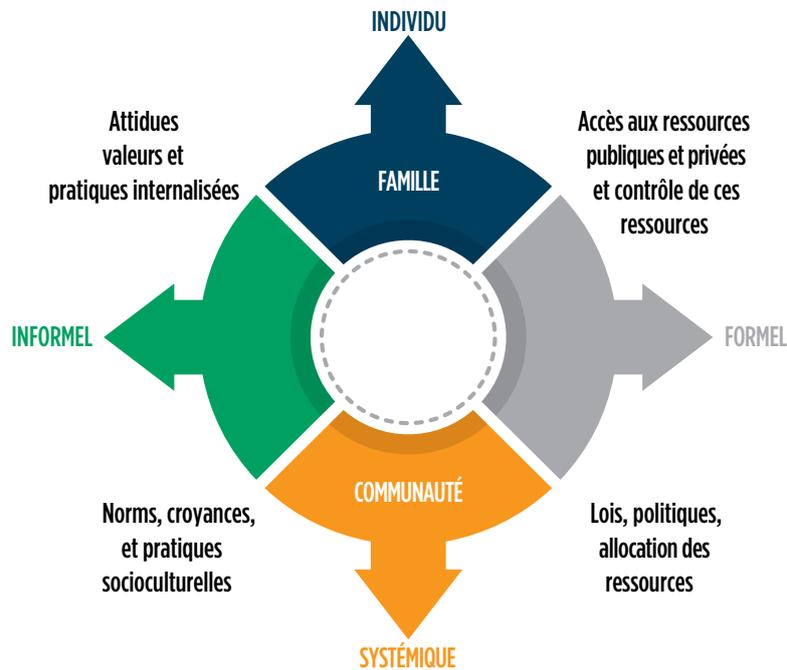
Les animatrices et animateurs du processus d'élaboration d'une théorie du changement devraient être pourvus des compétences nécessaires pour défendre les qualités d'inclusivité, d'équité et d'accessibilité lors des phases de conception, de suivi et d'évaluation. Compte tenu de la nature sensible du processus d'élaboration d'une théorie du changement, il est important de s'assurer que les animatrices et animateurs possèdent les capacités non seulement d'animer les débats et de rendre compte des points de vue sur les changements à mener, mais aussi d'instaurer la confiance et de mettre en place des collaborations¹⁹.

Il est crucial de rendre compte de la complexité et des convergences des multiples dimensions du changement au regard de la question du genre. Comment les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent vont-elles modifier ou consolider un objectif de départ ? La théorie du changement doit pouvoir expliquer l'influence positive ou négative d'une intervention donnée sur la dynamique de pouvoir en lien avec le genre. Toute théorie du changement doit être formulée de manière à promouvoir l'égalité de genre et devrait veiller à ce que les interventions dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent n'aient pas d'effets néfastes ni ne renforcent les formes existantes d'inégalité et d'oppression fondées

19 Oxfam souligne, dans ses Principes féministes pour le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la redevabilité, d'une part que les personnes qui animent les processus d'évaluation devraient être conscientes de leurs propres biais et posséder des compétences dans la facilitation, l'écoute, la conduite d'entretiens, la prise de notes et l'enregistrement des propos et d'autre part qu'il faut du temps pour mettre en place des relations de confiance et de compréhension mutuelle. Shawna Wakefield et Daniela Koerppen, *Applying Feminist Principles to Program Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning* (Appliquer les principes féministes au suivi des programmes, à leur évaluation, à la reddition de comptes et à l'apprentissage), Oxfam Discussion Paper, juillet 2017, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/10546/620318/4/dp-feminist-principles-meal-260717-en.pdf>.

sur le genre. Le modèle de Rao et Kelleher propose un cadre intéressant qui permet de prendre en compte les différentes dimensions du changement dans une dynamique de pouvoir en lien avec le genre (fig. 3.1)²⁰.

Figure 3.1. Dimensions du changement en matière de pouvoir selon le genre



Source : Srilatha Batliwala et Alexandra Pittman, *Saisir l'évolution des réalités des femmes : un examen critique des approches et des cadres actuels en matière de suivi et d'évaluation*, Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), 2010, p. 18.

Les théories du changement devraient définir explicitement les modalités du dialogue et des interactions mises en place dans une intervention concernant la dynamique de genre et d'autres dimensions connexes, ainsi que ses effets attendus. Une théorie du changement robuste doit déterminer clairement les interactions d'une intervention avec les personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes, ainsi que les effets des changements envisagés sur les populations les plus marginalisées. La prise en compte de cette information est essentielle lors de la conception ou du suivi des cadres adoptés, ainsi que lors des processus d'évaluation.

3.2. Accessibilité Et Mobilisation Des Parties Prenantes Qui Prenne En Compte La Dimension Du Genre

Il est essentiel d'intégrer d'emblée la dimension du genre lors de la conception des mesures et des interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, afin que celles-ci prennent véritablement en compte les besoins de tous les membres de la communauté concernée. Les pratiques de mobilisation des parties prenantes, les analyses en termes d'économie politique ou de pouvoir, les théories du changement et la conception des interventions sont autant de composantes cruciales du processus d'élaboration dont les aspects liés au genre doivent être pris en compte, indépendamment des objectifs fixés par ailleurs. Les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui intègrent la dimension du genre n'ont pas nécessairement pour objectifs premiers l'équité de genre, la justice de genre et l'autonomisation ; il faut

20 Voir Aruna Rao et David Kelleher, « Unravelling Institutionalized Gender Inequality » (Dénouer l'inégalité de genre institutionnalisée), *AWID Occasional Paper*, no 8 (octobre 2002), https://genderatwork.org/wp-content/uploads/2017/10/Unravelling-Institutionalized-Gender-Inequality_AWID_Rao_A_D_Kelleher_ARTICLE.pdf ; Aruna Rao et David Kelleher, « Is There Life After Gender Mainstreaming? » (Y-a-t-il une vie après l'intégration d'une perspective de genre ?), *Gender and Development*, vol. 13, no 2 (juillet 2005), 57-69.

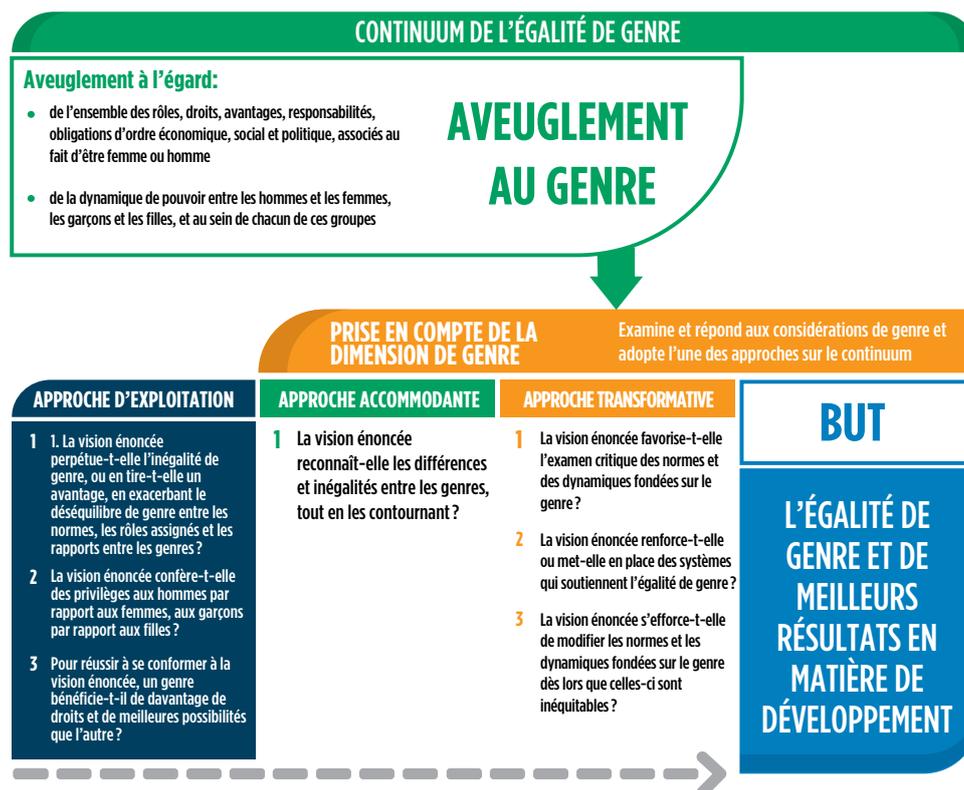
néanmoins, dans tous les cas et *a minima*, qu'elles intègrent une analyse de genre et veillent à ne pas avoir d'effets négatifs sur l'égalité de genre. Le continuum de l'égalité de genre est un excellent outil pour mesurer le niveau d'intégration d'une perspective de genre dans une intervention donnée (fig. 3.2).

Faire participer les femmes et traiter la question du genre sont deux choses différentes. Les politiques ou les programmes qui intègrent la dimension du genre :

- (1) ont pour objectif principal de promouvoir l'équité de genre, la justice de genre et l'autonomisation ;
- (2) ont d'autres objectifs principaux, mais cherchent à promouvoir l'équité de genre, la justice de genre et l'autonomisation en tant qu'objectifs tertiaires ou d'appui ; ou
- (3) prennent systématiquement en compte la dimension du genre à chaque étape pour s'assurer que l'intervention n'entraîne pas d'effets néfastes et qu'elle n'exacerbe pas la violence et l'oppression fondées sur le genre.

Une politique ou un programme qui accorde la priorité à la participation des femmes, mais ne relève d'aucune des catégories ci-dessus n'intègre pas la dimension du genre. En d'autres termes, cette politique ou ce programme ignore les spécificités de genre. « Ajouter les femmes et mélanger le tout » n'est pas la bonne recette²¹.

Figure 3.2. Continuum De L'égalité De Genre



Source : Health Communication Capacity Collaborative, *Integrating Gender Into Social and Behavior Change Communication: An Implementation Kit* (L'intégration du genre dans la communication sur les changements sociaux et comportementaux : outil de mise en œuvre), Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), mai 2016, p. 15, <https://sbccimplementationkits.org/gender/wp-content/uploads/sites/7/2017/04/Gender-and-SBCC-I-Kit.pdf>.

21 Gillian Fletcher, *Addressing Gender in Impact Evaluation: What Should Be Considered?* (La dimension du genre dans les évaluations d'impact : que faut-il prendre en compte ?), Methods Lab, octobre 2015, p. 6, <https://cdn.odj.org/media/documents/9934.pdf>.

Aussi bien lors de la conception que des procédures de suivi et d'évaluation, les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent prendre en compte les situations de handicap et les obstacles affectant l'accès des personnes ayant différentes identités de genre à ces politiques et programmes. Cela recouvre, entre autres, les déficiences physiques, mentales, intellectuelles et sensorielles, les défaillances financières, le déficit éducatif et les difficultés d'accès fondées sur la langue.

3.3. Aspects À Envisager Pour Formuler Des Politiques Et Mettre En Place Des Programmes De Prévention Et De Lutte Contre L'extrémisme Violent Qui Soient Sensibles Au Genre

Comme cela a été relevé dans l'[Addendum aux Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes](#), l'utilisation concrète des [Bonnes pratiques relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent](#) se heurte à des difficultés considérables, en particulier pour ce qui concerne les aspects suivants : la mise en place d'un corpus d'informations probantes sur le genre, l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, qui reste à étoffer ; les barrières structurelles et culturelles entravant la participation des femmes au secteur de la sécurité et aux prises de décision ; les risques importants auxquels les femmes et les personnes ayant diverses identités de genre sont exposées en termes de sécurité et d'exercice de leurs droits humains dès lors qu'elles prennent part aux efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ou qu'elles sont elles-mêmes les cibles de ces efforts. Les efforts de prévention doivent traiter les causes politiques, sociales et économiques sous-jacentes de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme en adoptant une perspective intersectionnelle qui rende compte de la sécurité, des droits et du vécu des personnes, des possibilités qui leur sont offertes et de leur accès à celles-ci, et enfin des biais structurels dont la prégnance au sein de la société régit tous ces facteurs et ces dynamiques. Lors de la conception d'une politique ou d'un programme, il convient d'élaborer une théorie du changement sous-jacente qui soit sensible au genre et de veiller à intégrer les considérations liées au genre à chaque étape du processus de conception et de mise en œuvre. La participation à la conception des politiques et des programmes de personnes ayant diverses identités de genre et des identités convergentes est déterminante pour promouvoir des approches plus inclusives et plus efficaces. Le recours au langage inclusif permet d'éviter les expressions discriminatoires et de ne pas perpétuer les stéréotypes et présupposés fondés sur le genre.

Zoom sur les ressources: Le Langage Inclusif

L'utilisation d'un langage non discriminatoire est un aspect important de l'élaboration d'une politique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme qui soit sensible au genre. Les Nations Unies ont élaboré des orientations pour une communication inclusive, c'est-à-dire le fait de « s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, d'une façon non discriminante, quels que soient le sexe ou l'identité de genre de la personne dont on parle ou à qui l'on s'adresse, sans véhiculer de stéréotypes de genre »^a. La langue ayant le pouvoir de faire évoluer les attitudes culturelles et sociales, l'emploi d'un langage inclusif est un bon moyen de promouvoir l'égalité de genre. Ces orientations ont été élaborées dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies

^a Nations Unies, *Le langage inclusif*, non daté, <https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/index.shtml> (page consultée le 12 décembre 2021).

Sachant que la misogynie et les violences à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre peuvent être des éléments constitutifs de l'extrémisme violent menant au terrorisme, les politiques et les programmes qui s'efforcent d'ancrer l'équité et la justice de genre au sein de la société s'attaquent de fait aux moteurs de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Des spécialistes ont décrit la corrélation observée entre, d'une part, les attitudes sexistes et le soutien aux violences à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre et, d'autre part, le soutien à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme²². Ils et elles ont étudié les liens entre les attitudes et pratiques révélatrices de misogynie et le soutien à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. La violence exercée contre les femmes et les personnes de diverses identités de genre est la manifestation concrète de la misogynie présente dans une culture et une société. Les structures inégalitaires et les normes sociales et culturelles discriminatoires alimentent cette misogynie²³. Il importe néanmoins de veiller à ce que l'attention portée à la misogynie ne consolide ni ne perpétue les stéréotypes associant à certaines communautés ou religions des opinions qui seraient hostiles par essence à l'égalité de genre.

3.3.1. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, Y COMPRIS LES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR DES FEMMES ET LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS, ET LES MILITANTES ET MILITANTS

Les organisations de femmes, celles de la société civile, les organisations de défense des droits humains et les militantes et militants jouent depuis longtemps un rôle essentiel dans les efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Leurs interventions ont permis de préserver des communautés, de détecter les signes précoces de radicalisation, de s'investir auprès des personnes susceptibles de soutenir ou de rejoindre les groupes terroristes afin de les dissuader de suivre cette voie, et d'œuvrer pour la réhabilitation et la réinsertion des personnes au sein de leur famille, de leur communauté et de la société. Malgré ces efforts de longue date, d'importantes capacités sont encore consacrées aujourd'hui à sensibiliser les pouvoirs publics et les personnes décisionnaires sur les effets des politiques mises en œuvre lorsqu'elles excluent ou prennent directement pour cibles ces organisations et ces militantes et militants. Toutefois, l'analyse complète des liens entre le genre, la paix et la sécurité, les droits humains et les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent reste à faire.

Les mesures de sécurité mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles ainsi que les personnes de diverses identités de genre. Les organisations de femmes, généralement de taille plus modeste et de nature plus informelle, subissent les conséquences directes d'exigences administratives de plus en plus lourdes²⁴ ou les effets néfastes indirects d'un large éventail de mesures de sécurité générées prises dans le cadre des politiques nationales de sécurité, y compris dans les pays où les pouvoirs publics tentent d'intégrer une perspective de genre. Il peut s'agir par exemple de l'emploi du mot « genre » comme équivalent de « femmes », de l'instrumentalisation de l'égalité de genre par la promotion de cette égalité et de l'autonomisation des femmes dans une perspective de sécurité nationale strictement tactique, et de l'exploitation de la notion d'égalité de genre pour mettre l'accent sur les femmes terroristes afin d'encourager les réponses punitives de l'État²⁵.

D'autres effets possibles sont, par exemple, les lois et les politiques interdisant aux femmes et aux personnes de

22 M. Johnston et J. True, *Misogyny and Violent Extremism* (Misogynie et extrémisme violent), op. cit.

23 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Forms of Gender Discrimination* (Les formes de la discrimination de genre), octobre 2018, <https://www.unodc.org/e4j/en/integrity-ethics/module-9/key-issues/forms-of-gender-discrimination.html>.

24 Assemblée générale des Nations Unies, *Effet des mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur l'espace civique et sur les droits des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme*, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, A/HRC/40/52, 1er mars 2019 ; Jayne C. Huckerby, « In Harm's Way: Gender and Human Rights in National Security » (Mises en danger : le genre et les droits humains dans la sécurité nationale), *Duke Journal of Gender Law & Policy*, vol. 27, no 1 (2020), 179-202.

25 *Ibid.*



diverses identités de genre d'accéder équitablement aux terres, à la propriété et au logement ; la discrimination économique et sociale ; la violence sexuelle et fondée sur le genre ; le refus de services et la privation de droits en matière de santé sexuelle et procréative.

Il est essentiel d'inclure les parties prenantes susmentionnées lors de la conception des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui prennent en compte la dimension du genre, afin que les interventions ne contribuent pas à exacerber ou à consolider les stéréotypes préexistants et qu'elles ne prennent pas pour cible ces parties prenantes. Parallèlement aux aspects d'inclusion, il conviendra de prendre en compte les questions et considérations suivantes, indiquées à titre d'orientations.

Encadré 3.1. Handicaps Et Accessibilité

L'accessibilité est reconnue par les Nations Unies comme faisant partie des droits humains, en plus d'être un objectif porteur de développement^a. Pour que les interventions soient accessibles à tous et toutes, il faut prendre en compte les problèmes qui influent sur la capacité des différents groupes de personnes à participer aux interventions prévues, physiquement et virtuellement, et à accéder à la communication s'y rapportant et aux informations connexes. Cela recouvre la prise en compte des besoins des personnes en fonction non seulement de leur genre et de leurs identités convergentes, mais aussi d'un large éventail de handicaps.

Les personnes en situation de handicap, définies comme des personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, représentent près de 15 % de la population mondiale, la majorité d'entre elles vivant dans des pays en développement. Dans son rapport de juillet 2020 au Secrétaire général des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar, indique que ces personnes :

sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que leurs pairs non handicapés et, en raison des inégalités structurelles liées aux barrières comportementales, environnementales et institutionnelles, moins susceptibles d'avoir accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à d'autres services. Les personnes handicapées sont également confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et d'oppression. Les femmes handicapées sont plus susceptibles d'être pauvres ou au chômage ou de ne pas bénéficier d'un soutien adéquat que les hommes handicapés. Dans les situations de conflit et d'urgence, les personnes handicapées sont souvent parmi les plus touchées et leur taux de morbidité et de mortalité sont anormalement élevés. Les effets néfastes des changements climatiques risquent également d'être plus sévèrement ressentis par les personnes handicapées.^b

Les ressources ci-dessous apportent un éclairage utile pour promouvoir l'équité et la justice, aussi bien en matière de genre que pour les personnes en situation de handicap, lors de la conception des programmes et des politiques.

Bridging the Gap, *Directives pour une communication inclusive et accessible*, non daté, https://bridgingthegap-project.eu/wp-content/uploads/FR_BtG_Communication_Guidelines_final.pdf.

Ministère canadien du développement économique, de l'emploi et des infrastructures, *Organiser des événements accessibles pour que tous se sentent les bienvenus*, 2016, http://lephenix.on.ca/ON_Accessible/wp-content/uploads/2014/08/ON_Organiser_evenements_accessible_FR.pdf.

^a Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Accessibility and Development: Mainstreaming Disability in the Post-2015 Development Agenda*, (Accessibilité et développement : prise en compte du handicap dans l'agenda de développement post-2015) ST/ESA/350, non daté, https://www.un.org/disabilities/documents/accessibility_and_development.pdf.

^b Assemblée générale des Nations Unies, *Droits des personnes handicapées : Note du Secrétaire général, A/75/186*, 20 juillet 2020 (contenant le *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar*).

Questions relatives à la formulation de politiques et à la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre

Considérations pertinentes

<p>Le respect du principe « Ne pas nuire » fonde-t-il la politique ou le programme ?</p>	<p>Les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ne doivent pas s'appuyer sur les biais structurels, l'iniquité de genre, la violence et les relations et structures de pouvoir fondées sur l'oppression, ni les exacerber ou les renforcer.</p>
<p>Les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent devraient garantir et protéger les droits de femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre et éviter d'instrumentaliser les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, les programmes pour l'égalité et l'équité de genre et les organisations de femmes.</p>	
<p>La politique ou le programme s'appuient-ils sur une analyse des identités intersectionnelles ?</p>	<p>Les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent devraient rendre compte des expériences respectives des différents groupes de femmes, d'hommes, de filles, de garçons et de personnes de diverses identités de genre. Ces politiques et programmes ne devraient pas s'en tenir à l'hypothèse que les groupes se reconnaissant une même identité de genre ont nécessairement le même vécu.</p>
<p>La politique ou le programme sont-ils de nature holistique et conçus pour contribuer à traiter les facteurs de conflit et pour promouvoir les droits des personnes de diverses identités de genre ?</p>	<p>Les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent devraient promouvoir la protection de l'espace civique, y compris pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.</p>
<p>Le langage utilisé dans le cadre de la politique ou du programme est-il inclusif, non sexiste et exempt de malveillance ?</p>	<p>Le langage inclusif est un puissant outil de promotion de l'égalité de genre.</p>

3.3.2. LES BESOINS EN CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

La mobilisation des organisations de la société civile et des représentantes et représentants communautaires dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent est essentielle pour veiller à la durabilité des interventions, à leur utilité concrète auprès des communautés les plus affectées par l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, et à l'absence d'effets néfastes. Il convient de lever les obstacles à la participation afin de garantir une mobilisation efficace des organisations de la société civile, notamment celles dirigées par les femmes, et des personnes de diverses identités de genre. Pour ce faire, l'accès de ces organisations et personnes aux ressources et leurs contraintes en termes de capacités doivent être étudiés et pris en compte lors de la conception des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Il convient parallèlement d'investir dans le suivi et la diffusion des connaissances sur le terrorisme et sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que dans les capacités organisationnelles des structures de petite taille et moins formalisées. Le soutien des capacités des organisations de la société civile peut porter sur des domaines tels que l'expertise thématique, la planification de tutorats, le soutien à l'élaboration de projets, l'administration des subventions, le financement des programmes, le suivi, l'évaluation et la notification, et enfin les activités de communication. Les aspects intéressant spécifiquement l'intersectionnalité des identités et les préoccupations

propres à chaque organisation en matière de capacités sont également à prendre en compte. Les organisations locales occupent une place singulière qui leur permet de comprendre les besoins des communautés et d'y répondre, et de ce fait elles apportent un éclairage indispensable ; c'est pourquoi elles doivent être systématiquement associées en qualité de partenaires de confiance au processus d'élaboration des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les offres de formation visant à soutenir les capacités des organisations de la société civile dans les domaines mentionnés ci-dessus et les mécanismes dits de microsubventions constituent deux outils importants pour soutenir les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent au niveau local. Il existe nombre de bonnes pratiques et d'exemples dans le monde : offres de formation et soutien aux organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes dans le domaine du suivi et de l'évaluation ; soutien aux efforts des défenseuses et défenseurs des droits humains pour qu'une surveillance soit exercée sur le comportement des acteurs et actrices de la sécurité, y compris les violations des droits des femmes et des filles ; soutien à la participation des organisations de femmes dans les travaux de recherche comme élément de base du dialogue politique avec les pouvoirs publics sur la mise en œuvre des programmes d'action nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent et d'autres politiques connexes.

Les mécanismes de microsubventions ont été mis en place par diverses organisations dans le but de soutenir financièrement la participation des organisations de la société civile et de renforcer les capacités générales de ces dernières à s'inscrire dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, tout en apportant une solution aux problèmes de capacité et de charges administratives habituellement liés à la gestion des subventions de grande envergure²⁶.

Le rétrécissement de l'espace dans lequel évoluent les organisations de la société civile risque d'entraver encore plus leur mobilisation et celle des communautés affectées. Il est important que les mesures de lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme n'aient pas d'effets négatifs sur les organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des femmes, ni sur les initiatives de jeunes et les organisations qui apportent des ressources et un soutien aux personnes ayant diverses identités de genre et orientations sexuelles, y compris les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI+)²⁷.

3.4. Quelques Exemples De Politiques Et De Programmes Prenant En Compte La Dimension Du Genre

Les politiques et programmes ci-après ont été retenus pour l'éclairage qu'ils peuvent apporter aux responsables de la mise en œuvre et aux personnes décisionnaires sur la manière d'envisager le genre en tant que partie intégrante des efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les exemples des sous-sections suivantes ont pour but de présenter les informations par domaine spécifique, sachant que nombre des considérations et recommandations relatives au genre peuvent s'appliquer à d'autres domaines de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Lors de la conception de ces politiques et programmes tenant compte de la dimension du genre, il est utile de distinguer les interventions spécifiques au genre de celles qui sont simplement pertinentes au regard du genre (tableau 3.1). Les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent spécifiques au genre cherchent à répondre aux besoins d'un groupe particulier, par exemple les femmes ou les organisations dirigées par des femmes. Les politiques et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pertinents au regard du

26 Les organisations accordant ce type de microsubventions sont notamment le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), International Civil Society Action Network, le Centre mondial pour la sécurité coopérative, ONU Femmes et l'Institut des États-Unis pour la paix. Tous ces mécanismes visent à fournir un soutien financier et une assistance aux organisations œuvrant dans divers domaines thématiques, notamment la réhabilitation et la réinsertion, l'autonomisation des animateurs de groupes de jeunes, les initiatives de consolidation de la paix menées par des femmes et la promotion de la résilience communautaire.

27 Pour plus d'informations sur l'utilisation par les Nations Unies de la terminologie LGBTI+, voir la page Web de la campagne Libres&égaux : <https://www.unfe.org/fr/definitions/>

genre prennent en compte certaines considérations relatives au genre dans leurs interventions, mais ne ciblent pas nécessairement un groupe ni ne le définissent comme bénéficiaire des interventions.

3.4.1. PROGRAMMES DE PREVENTION PRENANT EN COMPTE LA DIMENSION DU GENRE, NOTAMMENT SOUS FORME D'INTERVENTIONS AUPRES DE PETITS GROUPES, DE PROGRAMMES DE MENTORAT ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET A LA RESILIENCE

En s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'extrémisme violent qui mène au terrorisme, les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent mettent généralement en avant les facteurs incitatifs (push factors), c'est-à-dire les conditions structurelles qui favorisent la propagation de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ou qui en renforcent l'attractivité. Ces facteurs sont notamment la marginalisation, les inégalités, et la privation des droits et des libertés civiles. Les normes sociétales genrées, la discrimination et l'inégalité de genre font elles aussi partie des causes profondes de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Les programmes de prévention devraient toujours s'attacher à traiter les inégalités de genre systémiques ainsi que les stéréotypes et présupposés néfastes relatifs au genre. Suivant l'objectif du programme, les efforts seront axés sur l'éducation aux médias sociaux, sur la formation professionnelle ou sur un accès plus large à l'éducation pour tous et toutes. L'inclusion d'un groupe diversifié de parties prenantes lors de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent prenant en compte la dimension du genre permettra aux responsables de l'exécution du programme de mettre en place des initiatives à la fois accessibles et susceptibles de traiter efficacement les questions de fond.

Les programmes de mentorat, les programmes de rétablissement post-traumatique, le soutien à la résilience et les programmes de soutien psychosocial sont autant d'exemples d'interventions qui s'adressent à de petits groupes. L'efficacité de ces interventions dépend beaucoup des besoins de chaque individu et parfois de la communauté tout entière. Le caractère genré de la santé mentale, des relations personnelles et des violences subies fait partie des aspects à prendre en considération. Les comportements acquis au regard de la violence étant liés aux normes et inégalités de genre, tout programme devra rendre compte de ces normes et inégalités afin d'être efficace pour les individus.

Étude De Cas

Soutenir les initiatives locales conduites par les femmes aux Philippines pour prévenir l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme

Pays: Philippines

Acteur: Programme Des Nations Unies Pour Le Développement

En partenariat avec la Commission des femmes du Bangsamoro, le Programme des Nations Unies pour le développement a contribué au lancement de la Plateforme de médiatrices insider pour une action et une mobilisation rapides (Plateforme WIM-RAMP), un groupe de médiatrices issues des communautés Moro et autochtones de la région autonome Bangsamoro en Mindanao musulmane. La plateforme WIM-RAMP a pour vocation de modifier les attitudes et les comportements qui promeuvent la violence, d'ouvrir des espaces de dialogue et de relier divers couloirs de médiation de manière à contribuer à la prévention des conflits et à la pérennisation des accords de paix. Les membres de la plateforme WIM-RAMP sont devenues des actrices essentielles et reconnues de la promotion de l'éducation pour la paix et de la construction de contre-discours visant à combattre la propagande extrémiste, la désinformation et les discours de haine²⁸.

28 PNUD, *Women Insider Mediators Platform* (Plateforme de médiatrices insider pour une action et une mobilisation rapides), non daté, <https://www1.undp.org/content/tolerance-and-diversity/en/home/WomenInsiderMediatorsPH.html> (page consultée le 10 décembre 2021).

Tableau 3.1. Exemples De Politiques Et De Programmes Spécifiques Au Genre Et Pertinents Au Regard Du Genre

Exemple de programme et de politique	Résultat escompté	Spécifique au genre	Pertinent au regard du genre	Aspects pris en compte
Initiatives axées sur les femmes, par exemple les programmes de réinsertion et de réhabilitation des femmes liées à des combattants terroristes étrangers	Réintégration réussie des femmes combattantes			Quels aspects spécifiques au genre doivent-ils être pris en considération lors de la réinsertion des femmes et des filles au sein de familles, de communautés et de sociétés hostiles aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre ?
Promotion de la participation des femmes au secteur de la sécurité et de la justice	Représentativité de la sécurité et de la justice au regard des populations			Une meilleure représentativité du secteur de la sécurité ne se traduit pas nécessairement par une meilleure sécurité et une meilleure justice pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre
Élaboration de plans d'action nationaux qui prennent en compte la dimension du genre	Intégration des questions de genre dans les plans d'action nationaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent			Veiller, lors de leur élaboration, à la cohérence entre les plans d'action nationaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et plus spécifiquement les activités et objectifs des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité.
Programmes de prévention prenant en compte la dimension du genre, notamment sous forme d'interventions auprès de petits groupes, de programmes de mentorat et de soutien psychosocial et à la résilience	Suivant l'objectif spécifique du programme			Prendre en compte le caractère genré du traumatisme, du pouvoir et de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, lors des interactions avec les personnes.

3.4.2. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LES PLANS D'ACTION NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Les plans d'action nationaux et régionaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et d'autres cadres politiques similaires à l'échelle nationale sont des outils grâce auxquels les pouvoirs publics peuvent fixer des priorités, renforcer la collaboration et dialoguer avec un éventail diversifié de parties prenantes. Le plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies encourage chaque État membre à « envisager d'élaborer un plan national d'action contre l'extrémisme violent, dans lequel il fixera les mesures à appliquer en priorité sur son territoire pour s'attaquer aux causes du phénomène » et souligne la nécessité d'une approche sociétale de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, l'existence d'une société civile autonome constituant une base cruciale et reconnue pour des efforts durables en la matière. À ce titre, les plans d'action en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent s'appuyer sur une large consultation des parties prenantes, y compris en recourant aux forums communautaires et aux contributions de la société civile. Le cinquième axe prioritaire du plan d'action du Secrétaire général recommande aux pays d'intégrer une perspective de genre dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, de veiller à l'inclusion des femmes dans les agences nationales d'application de la loi et de sécurité, et de renforcer la capacité des groupes de femmes et de la société civile à prendre part aux efforts de prévention et de réponse. Les plans d'action nationaux et régionaux devraient dès leur conception s'ancrer fermement dans les principes des droits humains et dans la pluridisciplinarité ; ils devraient consacrer le principe de l'égalité devant la loi et traiter la problématique des combattants terroristes étrangers ; enfin, ils devraient s'aligner sur les Objectifs de développement durable et sur l'Agenda 2030.

Étude De Cas

Soutien à la prise de conscience des traumatismes et à la résilience au Nigéria: Carefronting

Cette étude de cas a été réalisée spécifiquement pour la boîte à outils politique du GCTF sur la prise en compte de la dimension du genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, en collaboration avec Carefronting Nigeria.

Pays: Nigéria

Acteur: Carefronting Nigeria

Carefronting Nigeria est une organisation non gouvernementale créée en 2000 et basée à Kaduna. L'organisation a pour objet de faciliter le dialogue, de dispenser des formations et d'organiser des ateliers en s'appuyant sur l'éducation à la consolidation de la paix et sur les méthodes de la justice réparatrice afin d'aider les personnes mises en danger dans un contexte de troubles et d'instabilité.

Lors des ateliers de suivi post-traumatique et d'aide à la résilience, les formatrices et formateurs créent un espace protégé offrant les conditions d'un dialogue ouvert autour de thèmes comme la colère, le conflit et le pouvoir, tels que les personnes en ont fait l'expérience. Cette approche permet aux formatrices et formateurs d'aborder le caractère genré du traumatisme et des violences sexuelles et fondées sur le genre. Les personnes ont ainsi la possibilité de se confronter à leur vécu tout en prenant en compte les facteurs identitaires intersectionnels comme le genre, l'âge et l'orientation sexuelle.

L'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme est profondément genré et touche les personnes de diverses manières selon qu'il s'agit de victimes, de personnes survivantes ou d'auteurs et autrices. Dans les réponses à cette diversité d'expériences, l'approche visant à soutenir les personnes individuellement doit elle aussi être ciblée. Maji Peterx, animateur principal de Carefronting en collaboration avec le projet Alternatives à la violence, prise de conscience des traumatismes et résilience, explique que d'après son expérience, « les garçons qui ont commis des délits en lien avec l'extrémisme violent, et plus particulièrement les adolescents, ont tendance à rebondir plus vite lorsqu'ils perçoivent l'attention accordée à leur expérience et à leurs récits, en particulier par leurs pairs. Ils s'appuient parfois sur une image de héros et rapportent leurs exploits comme des aventures, alors que les femmes sont souvent davantage discriminées et stigmatisées lorsqu'elles commencent à livrer leur expérience ».

Peterx rapporte également son expérience des réalités genrées manifestes dans une communauté, qu'il convient de traiter pour soutenir la réhabilitation et la réinsertion d'une personne au sein de sa communauté. Les attentes, la stigmatisation et les stéréotypes vécus et subis par les personnes doivent être traités en prenant en compte non seulement le point de vue de la personne, mais aussi celui de la communauté.

Afin de répondre aux préoccupations relatives à la sécurité, en particulier pour les femmes et les filles au Nigéria, Carefronting a adapté son approche en créant des cliniques mobiles d'écoute et de conseil, méthode flexible qui garantit la protection de la vie privée des femmes et leur permet de faire face aux traumatismes vécus.

Principaux éléments à retenir

- Les traumatismes vécus ayant un caractère genré, les efforts de réhabilitation et de réinsertion doivent en tenir compte en procédant à une analyse des identités intersectionnelles.
- Les processus de réhabilitation et de réinsertion doivent aborder les aspects liés au genre à l'échelle de l'individu et de la communauté, en particulier la stigmatisation, les stéréotypes et les attentes. C'est important non seulement pour la personne réinsérée, mais aussi pour la communauté dans laquelle se déroule sa réinsertion.
- Les efforts visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre ont privilégié de manière disproportionnée les réformes juridiques et les questions de qualification pénale au détriment de la prévention et du traitement des causes sous-jacentes et des normes culturelles qui perpétuent la violence. Ils ont également tendance à ignorer les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, qui sont toutes confrontées à de multiples formes de discriminations fondées sur la race, l'origine ethnique, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle ou le handicap.

Les plans d'action nationaux en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ou d'autres cadres politiques similaires devront aligner leurs objectifs communs sur ceux des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, et les renforcer. Parmi ces objectifs figurent notamment la protection des droits humains et l'amélioration de l'accès des femmes aux fonctions de direction dans les domaines où ces fonctions sont traditionnellement exercées par des hommes (par exemple, les forces armées et la police). Les priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité constituent « des objectifs d'égalité de genre et de paix qui cherchent à intégrer la perspective du genre afin d'améliorer la prévention et les réponses apportées en matière d'insécurité »²⁹. Une analyse conduite en 2017 a souligné l'insuffisance des références au genre dans les plans d'action nationaux³⁰. Le genre et l'analyse de genre n'étaient mentionnés que dans trois des neuf plans d'action nationaux analysés (Kenya, Somalie et Suisse). Pourtant, la prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux ou régionaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et l'adoption d'une approche intersectionnelle de l'identité lors de la formulation de ces plans peuvent aider les parties prenantes à élaborer des politiques efficaces et à jeter les bases d'une planification qui prenne en compte la dimension du genre en s'attaquant aux causes profondes de l'extrémisme violent qui mène au terrorisme et en protégeant l'intégrité des droits humains³¹.

3.4.3. LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LES PROGRAMMES ET LES POLITIQUES DE RÉHABILITATION ET DE REINSERTION

Les politiques et les programmes axés sur la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion des extrémistes violents devraient être adaptés aux contextes sociaux et culturels au sens large. Les initiatives les plus à même de réussir sont celles qui reconnaissent que la catégorisation binaire des personnes impliquées dans l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme en victimes ou auteurs n'est pas nécessairement pertinente, et qui par conséquent s'attachent à prendre en compte les expériences individuelles de ces personnes. Les politiques et les programmes de réhabilitation et de réinsertion qui prennent en compte la dimension du genre devraient s'appuyer sur les résultats de la recherche sur les moteurs de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme et prendre en considération les récits et les dynamiques qui nourrissent les processus individuels de recrutement et de radicalisation. Il est crucial dans cette optique de prendre acte du caractère genré des relations de pouvoir au sein des sociétés et des groupes extrémistes violents.

Les politiques et les programmes de réhabilitation et de réinsertion ont été majoritairement conçus pour être appliqués à des délinquants de genre masculin. Il est important de s'appuyer sur le corpus existant de données factuelles pour concevoir des programmes et des politiques de réhabilitation et de réinsertion qui

Zoom Sur Les Ressources: Cartographie interactive des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité

Our Secure Future a créé une carte interactive de suivi des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, qui retrace les informations suivantes : le nombre de révisions du plan, le pourcentage de femmes siégeant au Parlement, et le classement respectif des pays selon l'Indice mondial de la paix, l'Indice d'inégalité de genre, et l'Indice de la paix et la sécurité des femmes. Les informations fournies constituent une excellente source pour que les personnes décisionnaires dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent puissent veiller à la cohérence et à la complémentarité des plans d'action nationaux et régionaux conçus dans leur domaine, par rapport à ceux portant sur les femmes, la paix et la sécurité.^a

^a Our Secure Future, *National Action Plans* (Plans d'action nationaux), non daté, <https://oursecurefuture.org/national-action-plans> (page consultée le 12 décembre 2021).

- 29 Elin Bjarnegård, Erik Melander et Jacqui True, *Women, Peace and Security: The Sexism and Violence Nexus* (Femmes et paix et sécurité : les liens entre sexisme et violence), Swedish Folke Bernadotte Academy, Institut de recherche sur la paix d'Oslo et ONU Femmes, novembre 2020, https://fba.se/contentassets/46391654ca6b4d8b995018560cb8ba8e/research_brief_bjarnegard_et_al_webb.pdf.
- 30 Rosalie Fransen, Sanam Naraghi Anderlini et Melinda Holmes, *National Action Plans on Preventing Violent Extremism: A Gendered Content Analysis* (Plans d'action nationaux de prévention de l'extrémisme violent : une analyse genrée des contenus), International Civil Society Action Network (ICAN), automne 2017, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2017/09/GSX-2017-PVE-NAPs-Analysis-1.pdf>.
- 31 Voir ONU Femmes, *Guidance on Implementing Gender Provisions in the Philippines National Action Plan on P/CVE* (Orientations pour la mise en œuvre des dispositions sur le genre du Plan d'action national des Philippines relatif à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent), juillet 2019, https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20ESEAsia/Docs/Publications/2019/07/ap-BLS19221_Action-Plan_004_web.pdf.

rendent compte des normes, structures et processus fondés sur le genre ainsi que de leur pertinence au regard de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme et de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les programmes et les politiques traitant de la réinsertion des combattants étrangers de retour dans leur pays devraient prendre en compte l'attitude des communautés locales à l'égard des personnes parties avec leurs enfants rejoindre des groupes extrémistes et, s'il y a lieu, mettre en place un dialogue avec ces communautés pour les aider à accepter les personnes de retour.

Les présupposés et les stéréotypes concernant l'action des femmes, leur statut de victimes plutôt que d'autrices de violences et d'autres aspects de leur expérience, y compris celle des femmes et des filles victimes de la traite et exploitées par des groupes extrémistes violents³² rendent plus complexe l'élaboration de politiques et de programmes de réhabilitation et de réinsertion efficaces³³. À ces stéréotypes s'ajoutent ceux qui diabolisent les femmes autrices de délits, ce qui pose des problèmes particuliers lorsque ces femmes sont en voie de réinsertion au sein d'une communauté.

Les programmes de réhabilitation et de réinsertion qui intègrent la dimension du genre dès leur conception et mise en œuvre sont mieux équipés pour répondre efficacement aux besoins de chaque individu. Ces programmes et politiques doivent être équitables tout en permettant de répondre aux besoins et aux vulnérabilités individuelles ; l'application des règles et des réglementations, l'utilisation des ressources, les prestations de services et les activités des programmes doivent être impartiales et ne donner lieu à aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le genre, la langue, la religion, les opinions politiques et autres convictions, la nationalité ou origine sociale, la propriété, la naissance, l'identité sexuelle ou tout autre statut protégé³⁴. Ces programmes devront également se conformer aux principales normes internationales et les promouvoir, notamment les *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* (Règles Nelson Mandela) ainsi que les *Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes* (Règles de Bangkok)³⁵.

32 Jayne Huckerby, « When Terrorists Traffic Their Recruits » (Traite par les terroristes des personnes recrutées), *Just Security*, 15 mars 2021, <https://www.justsecurity.org/75343/when-terrorists-traffic-their-recruits/>.

33 Rebecca Turkington et Agathe Christien, *Women, Deradicalization, and Rehabilitation: Lessons From an Expert Workshop* (Les femmes, la déradicalisation et la réhabilitation : enseignements tirés lors d'un atelier d'experts), GIWPS Policy Brief, avril 2018, <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2018/04/Policy-Brief-Women-Deradicalization-and-Rehabilitation.pdf>.

34 Christopher Dean et Eelco Kessels, *Compendium of Good Practices in the Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders* (Compendium de bonnes pratiques relatives à la réhabilitation et réinsertion des délinquants extrémistes violents), Global Center, août 2018, https://www.veocompendium.org/downloads/GC_2018_Oct_Compendium.pdf.

35 Assemblée générale des Nations Unies, *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* (Règles Nelson Mandela), A/RES/70/175, 8 janvier 2016 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes* (Règles de Bangkok), A/RES/65/229, 16 mars 2011.

Tableau 3.2. Aspects liés au genre à prendre en compte lors de la conception des programmes et des politiques de réhabilitation et de réinsertion

Démobilisation	Réhabilitation	Réinsertion
Le processus d'élaboration de la politique prévoit-il la participation d'une diversité de parties prenantes, dont les organisations de la société civile, les organisations de défense des droits humains et les organisations dirigées par des femmes ?		
Quels sont les stéréotypes, les perceptions et les présupposés portés par les parties prenantes au cours du processus, et comment celles-ci pourraient-elles les surmonter ?		
Comment la personne a-t-elle vécu les structures de pouvoir et les normes au sein du groupe extrémiste violent ?	Quels sont les traumatismes subis par la personne, et quels sont ses besoins pour les surmonter ?	Dans quel contexte la réinsertion de la personne s'inscrit-elle, et quel rôle joueront les normes de genre dans ce processus ?
Quelles étaient les normes fondées sur le genre perpétuées au sein du groupe extrémiste violent ?	Comment les aspects néfastes concernant le genre se sont-ils manifestés, et pourquoi ?	L'offre de formation professionnelle est-elle adaptée aux besoins des personnes, et couvre-t-elle une diversité d'intérêts et de compétences ?
Quelles sont les attentes au regard des normes de genre que la personne accepte ou rejette ?	La personne a-t-elle été victime de violences sexuelles ou fondées sur le genre ?	La personne a-t-elle un réseau de soutiens, ou sera-t-elle très isolée ?
Quel est le rôle des normes de genre dans le processus de démobilisation ?	Quels facteurs ont-ils initialement motivé la mobilisation dans l'extrémisme violent qui mène au terrorisme et quels facteurs consolident-ils cette mobilisation dans le temps ?	Quel est le niveau d'accès à la justice de la personne ?
Quelles étaient les dynamiques, les normes et les structures de genre au moment du « départ » de la personne, et quelle est la situation au moment de son retour ?		La communauté ou certains de ses membres ont-ils été préparés au retour de la personne, et quelle est leur attitude à cet égard ?
		Quelles sont les caractéristiques relatives au genre, et les structures et dynamiques de genre pertinentes au sein de la communauté ?
		Quels autres facteurs et vulnérabilités faut-il prendre en compte pour soutenir la réinsertion d'une personne ?
		Quels sont les aspects spécifiques au genre à considérer pour la réinsertion des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au sein d'une famille, d'une communauté et d'une société qui leur sont hostiles ?

Zoom sur les ressources: En partenariat avec International Civil Society Action Network (ICAN), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié « Femmes invisibles », un rapport mondial sur les dimensions genrées du retour, de la réhabilitation et de la réinsertion. Les lacunes et les défis rencontrés dans le domaine de la réinsertion et de la réhabilitation des femmes et des filles liées à des groupes extrémistes violents y sont cartographiés et un relevé initial des bonnes pratiques et des approches en la matière y est présenté. Le rapport et sa méthodologie recueillent les expériences de la société civile locale, en particulier des organisations de la société civile (OSC) dirigées par des femmes qui ont contribué au rapport, sous forme d'entretiens, de dialogues et de profils d'études de cas. La recherche souligne la nécessité de recourir à des approches multisectorielles intégrées permettant à l'État et à la société civile de travailler de concert, en fonction des avantages comparatifs de chacun.^a

^a Sanam Naraghi Anderlini et Melinda Holmes, *Invisible Women: Gendered Dimensions of Return, Rehabilitation and Reintegration From Violent Extremism* (Femmes invisibles : les dimensions genrées du retour, de la réhabilitation et de la réinsertion hors de l'extrémisme violent), ICAN et PNUD, 2019, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2019/02/ICAN-UNDP-Rehabilitation-Reintegration-Invisible-Women-Report-2019.pdf>

Étude De Cas

La reconstruction de l'identité: le rôle du genre en tant que moteur de la construction et de la déconstruction de la suprématie blanche en Suède

Cette étude de cas conduite par International Civil Society Action Network fait partie d'une série d'études commandées par Affaires mondiales Canada sur le rôle des identités de genre et de l'intersectionnalité identitaire dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme³⁶.

Pays: Suède

Acteur: EXIT Sweden (Fryshuset)

Ces dernières années, les groupes extrémistes blancs en Suède sont revenus sous les feux de l'actualité, encouragés et inspirés par l'expansion internationale de l'idéologie extrémiste blanche. La notion de masculinité joue un rôle central dans le recrutement de ces groupes, composés principalement d'hommes. Ces groupes promeuvent une image particulière de la masculinité : l'archétype de l'homme grand, musclé et guerrier, au corps souvent recouvert de tatouages. Des travaux de recherche ont montré que cette image peut attirer des hommes s'estimant confrontés à un « droit lésé », c'est-à-dire ayant la sensation genrée de voir leurs droits contrecarrés par ce qui est vécu comme une émasculatation, laquelle découle de facteurs incitatifs comme le fait d'être victimisés ou d'être confrontés à une détresse économique³⁷. La participation au sein de groupes extrémistes blancs offre à ces hommes une solution : un sentiment de supériorité idéologique et d'autorité morale sur autrui, le soutien et la camaraderie de leurs « frères d'armes » et une place dans un système d'identités et de croyances prédéfinies.

Il est important de prendre en compte ces moteurs genrés lors de la réinsertion des membres de groupes extrémistes blancs au sein de la société. À travers son programme EXIT, la Fondation Fryshuset a été l'une des premières à mettre en place une approche relationnelle et psychologique pour rendre cette réinsertion possible. Dans cette approche, les intervenantes et intervenants du programme,

36 ICAN, *Gender and Identity in Extremisms: Case Studies on the Role of Gender and Identity in Shaping Positive Alternatives to Extremisms* (Le genre et l'identité dans les extrémismes : études de cas sur le rôle du genre et de l'identité dans la construction d'alternatives positives aux extrémismes), non daté, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2021/10/Gender-and-Identity-Extremisms-Case-Studies.pdf>.

37 Michael Kimmel, « Racism as Adolescent Male Rite of Passage: Ex-Nazis in Scandinavia » (Le racisme en tant que rituel de passage masculin des adolescents : les ex-nazis dans les pays scandinaves), *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 36, no 2 (avril 2007), 202-218, <https://doi.org/10.1177%2F0891241606298825>.

souvent désignés comme des « coachs », aident leurs « clients », c'est-à-dire les membres en voie de démobilisation par rapport aux groupes extrémistes violents, à reconstruire leur identité en dehors de l'idéologie et des pratiques extrémistes violentes et leur apportent un soutien en vue de leur réinsertion dans la société suédoise. Afin de rendre ses interventions plus efficaces, le programme EXIT a intégré une perspective de genre visant à traiter les idées préconçues sur le genre et la masculinité intériorisées par les membres lors de leur fréquentation des groupes extrémistes blancs.

Le programme EXIT, créé en 1998, repose sur la décision volontaire de la personne de se démobiliser et de se faire aider. Le programme met fortement l'accent sur le soutien éducatif et émotionnel, les réunions de groupe, les thérapies individuelles, les conseils sur les aspects sociaux de la vie quotidienne et le soutien concret à la recherche d'emploi ou à la reprise des études³⁸. Les données disponibles (qui sont limitées en raison de la législation suédoise relative à la protection des données personnelles) témoignent d'un taux élevé de réussite du Programme EXIT Sweden dans le soutien à la démobilisation de la population cible³⁹.

Inspirés par les travaux de recherche sur le rôle des masculinités dans l'extrémisme blanc, y compris les études sur et avec EXIT Sweden, les coachs d'EXIT ont commencé à intégrer la perspective du genre dans leur travail, de manière informelle. Une composante importante du travail réalisé avec les clients a consisté à « modéliser » les comportements, les coachs jouant des rôles modélisés afin d'interroger la perception que les clients ont d'eux-mêmes et de les aider à explorer leur propre identité et les préjugés et conceptions de genre sous-jacents. Pour ce faire, les coachs ont dû réfléchir à leurs propres conceptions et perceptions des masculinités et se demander comment leur engagement auprès de leur clientèle masculine pouvait mettre en cause ou soutenir les conceptualisations existantes en matière de genre. Les coachs ont constaté que le fait de mettre davantage l'accent sur le genre permettait aux clients de mettre en lumière les stigmatisations et stéréotypes sous-jacents qui guidaient leur conduite dans le groupe. Les coachs d'EXIT ont également encouragé leurs clients à réfléchir à la masculinité dans le mouvement, en particulier à ce que veut dire être un homme dans le mouvement extrémiste blanc et au traitement réservé aux femmes. Grâce à cet encouragement à réfléchir de manière critique sur les questions de genre, les clients ont pu déconstruire certaines idées étroites sur le genre et la masculinité qu'ils avaient intériorisées lors de leur participation au mouvement. La perspective du genre a complété et renforcé de manière organique les travaux existants d'EXIT sur la transformation et la reconstruction d'une identité sociale.

Il est intéressant de noter qu'en plus d'être sensible au genre, EXIT Sweden propose également un modèle de planification de la lutte contre l'extrémisme violent qui s'adresse à une population plus âgée, dans un travail ciblant principalement la population néonazie plus âgée du pays. L'approche choisie – inviter les personnes qui décident volontairement de rompre leurs liens avec un groupe – offre d'autres points d'accès à la démobilisation que ceux empruntés classiquement dans les écoles et les églises.

Principaux éléments à retenir

- **Les approches genrées de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent doivent s'adresser à toutes et tous, pas seulement aux femmes.** Les motivations des hommes, des femmes et des personnes d'autres identités de genre pour rejoindre les groupes extrémistes violents sont différentes. Il est impératif de chercher à élucider ces motifs et de recourir à des approches spécifiques, y compris en reconnaissant le rôle des masculinités.

38 Casie Elizabeth Daugherty, « Deradicalization and Disengagement: Exit Programs in Norway and Sweden and Addressing Neo-Nazi Extremism » (Déradicalisation et démobilisation : les programmes EXIT en Norvège et en Suède et le traitement de l'extrémisme néonazi), *Journal for Deradicalization*, no 21 (automne 2019-2020), <https://journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/view/287/195>.

39 *Ibid.*

- Malgré les similarités entre mouvements et groupes extrémistes violents en termes de moteurs, de discours et de stratégies de recrutement, **les approches de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ne doivent pas se limiter à un cadre généraliste, mais plutôt prendre en compte les aspects identitaires spécifiques de chaque groupe**, en particulier l'âge et le genre des personnes participantes.
- **Pour un individu, la rupture avec les groupes extrémistes violents passe par la reconstruction intégrale d'un monde à soi et d'un réseau de relations** amicales, familiales et sociales. Les hommes plus âgés, généralement plus isolés et solitaires, peuvent avoir des difficultés particulières à s'inscrire dans une communauté et sont donc plus réceptifs à la « fraternité » proposée par les mouvements suprématistes blancs.
- **L'ouverture à des perceptions alternatives de la masculinité est un aspect essentiel de la démobilisation des hommes par rapport aux groupes extrémistes violents et de leur capacité à reconstruire une identité sociale en dehors de la pensée extrémiste.** Cela suppose de travailler sur les attentes sociales perçues ou réelles concernant les attitudes ou l'apparence, d'encourager à réfléchir sur les normes intériorisées et de créer de nouveaux modèles d'attitudes et de comportements.

Les intervenantes et intervenants des programmes de réhabilitation et de réinsertion devraient être formés à la sensibilité au genre et prendre conscience des besoins spécifiques que peuvent avoir les personnes suivant leur identité de genre. Les formations devraient également sensibiliser à la dimension de l'âge et à la spécificité des besoins en fonction des groupes d'âge. Lors des recrutements et des affectations de personnel, les responsables du programme devraient examiner les facteurs identitaires et déterminer les cas où il serait peut-être bénéfique d'affecter au suivi d'une personne un ou une gestionnaire de suivi présentant certains points communs avec la personne concernée (âge, genre, langue) afin que la personne suivie se sente plus à l'aise et puisse instaurer de meilleures relations avec son ou sa gestionnaire de suivi⁴⁰. Une équipe diversifiée devrait comporter un large éventail de spécialistes et de praticiennes et praticiens, dont des conseillères et conseillers, des érudites et érudits religieux, des travailleuses et travailleurs sociaux et des spécialistes de la prise en charge postpénale, afin de mieux traiter la diversité des problèmes sous-jacents en lien avec l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme⁴¹.

3.5. Recommandations pour l'élaboration de politiques et de programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre

Indépendamment du type de programme ou de politique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent envisagé, les recommandations suivantes s'adressent aux personnes décisionnaires en matière de politiques et aux responsables de la mise en œuvre d'un programme qui souhaitent tenir compte de la sensibilité au genre.

Mobilisation des parties prenantes

1. Considérer les femmes, les personnes ayant des identités diverses et les personnes marginalisées comme des parties prenantes essentielles du programme et rechercher activement leur participation. Cela permet de veiller à ce qu'elles soient visibles et prises en compte à chaque étape du programme et de promouvoir la pratique d'une participation plus large aux processus de conception et de mise en œuvre.

40 Joseph Gyte, Sara Zeiger et Thomson Hunter, *Blueprint of a Rehabilitation and Reintegration Center* (Schéma directeur pour la création d'un centre de réhabilitation et de réinsertion), Hedayah, 2020, https://hedayahcenter.org/app/uploads/2021/09/Final-Version_Blueprint-of-a-Rehabilitation-and-Reintegration-Center_FullVersion.pdf

41 Dean et Kessels, *Compendium of Good Practices in the Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders* (Compendium de bonnes pratiques relatives à la réhabilitation et réinsertion des délinquants extrémistes violents), *op. cit.*, p. 34.

2. Associer aux processus d'élaboration des politiques des spécialistes des questions de genre et des organisations œuvrant dans le domaine de l'égalité et de la justice de genre, ainsi qu'un groupe diversifié de parties prenantes, dont les organisations dirigées par les femmes, afin de s'assurer que la politique envisagée prend en compte la dimension du genre et les contextes individuels et locaux.
3. Travailler avec les donateurs afin de s'assurer que le projet est en phase avec les politiques internationales et de haut niveau relatives au genre et aux droits humains, et qu'il s'en inspire. Consolider davantage les synergies entre les priorités sur les femmes et la paix et la sécurité et celles de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, en mettant en place des instruments politiques aux niveaux local, national et international. Les rôles des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent reflètent souvent ceux qu'elles jouent dans les contextes de conflit et de consolidation de la paix couverts par le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Les enseignements tirés lors de l'élaboration des priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité peuvent servir d'orientations pour concevoir des politiques de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sensibles au genre.
4. Veiller à ce que les responsables de l'élaboration des politiques soient formés à la sensibilité au genre afin qu'ils et elles sachent comment conduire efficacement une analyse de genre ou intégrer une perspective de genre dans les politiques envisagées. Les formations devraient inclure un examen des structures d'oppression fondées sur le genre dans les sociétés auxquelles la politique est destinée.
5. Consulter régulièrement la société civile pendant les processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques. Les organisations de la société civile sont des partenaires essentiels de ces efforts, étant dotées de compétences particulières dans leur domaine d'action et pouvant donner un éclairage sur l'impact attendu d'une politique tant sur leur propre travail que sur la communauté.

Conception des politiques et programmes

6. Veiller à la diversité des intervenantes et intervenants d'une politique et d'un programme en termes d'identités de genre et d'identités intersectionnelles, et à leur aptitude à rendre compte de différents vécus et expériences, y compris pour celles et ceux qui ont été les plus affectés par la lutte contre l'extrémisme violent. Cela contribuera à une meilleure inclusivité et efficacité des efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et à leur capacité à rendre compte des expériences et du vécu des différentes communautés.
7. Fonder les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sur le respect et la prise en compte de la diversité culturelle. La perception des rôles genrés et des normes relatives au genre étant variable d'un contexte culturel à l'autre, les responsables de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des programmes doivent aborder avec respect les conséquences culturelles et les représentations concernant le genre.
8. Concevoir des interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui tiennent compte de la dimension du genre et de l'âge. Les responsables de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des programmes doivent tenir compte de la diversité des expériences et du vécu des personnes en fonction du genre et d'autres facteurs identitaires convergents, aussi bien d'un groupe à l'autre qu'au sein d'un même groupe, y compris chez les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées, et adapter en conséquence les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.
9. Définir aussi spécifiquement que possible la finalité des interventions et les publics cibles afin de gagner en efficacité. Les interventions ne pouvant répondre à tous les besoins d'une communauté, il est utile de différencier très clairement les groupes cibles ainsi que les résultats attendus. Il convient de veiller à ce que les résultats obtenus par les interventions soient équitables pour les femmes et les groupes marginalisés, même s'ils ne sont pas les principaux bénéficiaires du programme.

10. Prendre en compte les considérations de sécurité des personnes qui participent au programme avant d'organiser les ateliers, réunions et formations. Ces considérations de sécurité devraient orienter toute décision concernant la communication externe et l'image publique des initiatives relevant de la politique ou du programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les considérations de sécurité doivent également être prises en compte dans le budget du programme afin de couvrir les dépenses liées à la protection, par exemple les formations à la sécurité numérique ou les prestations visant à assurer une protection physique.

Financement

11. Soutenir et financer les programmes pluriannuels de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui prennent en compte la dimension du genre. Les changements qui se heurtent à des normes sociétales, par exemple concernant les perceptions relatives au genre, prennent plus de temps et demandent de la confiance, de sorte qu'ils ne peuvent s'accomplir par le biais d'une seule politique ou d'un seul programme pris isolément.
12. Placer l'analyse de genre parmi les conditions préalables de tout programme ou politique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les bailleurs de fonds et les gouvernements donateurs doivent veiller à ce que tous les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent reposent sur une analyse de genre, et ne financer que les programmes et les politiques qui intègrent une telle analyse et adoptent une approche identitaire intersectionnelle.

Pour aller plus loin

David Duriesmith et Noor Huda Ismail, « Militarized Masculinities Beyond Methodological Nationalism: Charting the Multiple Masculinities of an Indonesian Jihadi » (Les masculinités militarisées par-delà le nationalisme méthodologique : cartographie des masculinités multiples du Djihad indonésien), *International Theory*, vol. 11, no 2 (juillet 2019), 139-159.

Emily Winterbotham et Elizabeth Pearson, « Different Cities, Shared Stories » (Villes différentes, histoires partagées), *The RUSI Journal*, vol. 161, no 5 (2016), 54-65.

Katherine E. Brown et al., *Conflicting Identities: The Nexus Between Masculinities, Femininities and Violent Extremism in Asia* (Conflits identitaires : les liens entre les masculinités, les féminités et l'extrémisme violent en Asie), Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie et le Pacifique, et Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Asie et le Pacifique, 2020, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP-RBAP-Conflicting-Identities-Nexus-between-masculinities-femininities-violent-extremism-Asia-2020.pdf>.

Kathleen Kuehnast et Danielle Robertson, *Gender Inclusive Framework and Theory* (Cadre et théorie inclusifs), U.S. Institute of Peace, 2018, p. 14, <https://www.usip.org/sites/default/files/2018-08/gender-inclusive-framework-and-theory-guide.pdf>.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Mainstreaming Gender in Terrorism Prevention Projects*, (L'intégration d'une perspective de genre dans les projets de prévention du terrorisme), janvier 2020, https://www.unodc.org/documents/Gender/Thematic_Gender_Briefs_English/Terrorism_brief_23_03_2020.pdf.



CHAPITRE 4. SUIVI ET ÉVALUATION

Objectifs Du Chapitre

Ce chapitre expose en détail l'importance d'intégrer la perspective du genre dans le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Il présente une série de principes, de concepts, de stratégies et d'outils pour concevoir et mettre en œuvre des cadres de suivi et d'évaluation incorporant des objectifs et des cibles fondés sur le genre tout en respectant les droits humains.

Points Marquants

- Élaboration d'indicateurs sensibles au genre dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Prise en compte des aspects relatifs au genre dans l'évaluation des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.
- Évaluation opérationnelle et l'évaluation d'impact appliquées aux politiques et aux programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Bonnes pratiques pertinentes extraites des Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent et de leur Addendum

Bonne pratique 1 : Inclure les femmes et les filles et prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques, lois, procédures, programmes et pratiques relatifs à la lutte contre l'extrémisme violent.

Bonne pratique 7 : Inclure un suivi et une évaluation tenant compte de l'appartenance sexuelle dans les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent pour améliorer leur efficacité.

4.1. Les considérations relatives au genre dans le suivi des politiques et des programmes

Le suivi n'est pas un processus isolé. Il fait partie intégrante de chaque intervention et lui est indissociable. On entend par suivi une procédure continue de collecte d'informations grâce auxquelles les personnes décisionnaires et les praticiennes et praticiens peuvent prendre des décisions concernant les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent au cours de leur réalisation. Un plan de suivi efficace constate l'apparition des changements immédiats et durables préalablement définis dans une théorie du changement, et en mesure la portée ; il vérifie que la mise en œuvre de la politique et du programme tient compte des changements observés dans le contexte, mais aussi en matière de risques et de possibilités ; enfin, il contribue à formuler les enseignements tirés au fil du temps. Tout comme les analyses de genre alimentent les théories du changement, ces dernières apportent à leur tour une base pour intégrer dans les cadres de suivi une perspective de genre intersectionnelle. Plus généralement, le fait que des personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes contribuent à la définition des indicateurs et participent à la collecte et à l'analyse de données, à l'apport d'informations et à l'évaluation des politiques et des programmes est un facteur important pour promouvoir des approches plus inclusives et plus efficaces.

L'existence d'indicateurs bien conçus et préparés avec soin fournit une base robuste au plan de suivi.

Les indicateurs sont des valeurs mesurables permettant de mieux comprendre certains aspects des interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Ces éléments d'information permettent aux responsables de l'élaboration des politiques et aux responsables de l'exécution d'un programme de déterminer si la mise en œuvre des activités est couronnée de succès, d'interpréter les signes ou les indices témoignant des résultats obtenus et des changements opérés et d'exploiter les enseignements ainsi générés pour prendre des décisions politiques et programmatiques. Il existe quatre catégories d'indicateurs de suivi des projets et des politiques.

- **Indicateurs de redevabilité.** Ces indicateurs enregistrent les données relatives aux activités conduites dans le cadre d'une intervention. Ils permettent d'apprendre à rendre des comptes et de bien comprendre les modalités de mise en œuvre des politiques et des programmes. Par exemple, l'indication de l'identité de genre des personnes participantes ou bénéficiaires d'une intervention permet de responsabiliser les personnes chargées de la mise en œuvre du programme au regard des obligations d'inclusivité et d'équité.
- **Indicateurs contextuels.** Ces indicateurs reflètent les données relatives aux changements opérés dans l'environnement dans lequel se déroule une intervention, même s'ils ne sont pas nécessairement liés aux activités du projet, ce qui aide les personnes décisionnaires et les responsables de la mise en œuvre du programme à prendre des décisions concernant l'intervention, voire à mieux comprendre les résultats des interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les indicateurs contextuels apportent un éclairage utile sur les stratégies d'identification et d'atténuation des risques. Par exemple, pour traiter de l'équité et de la justice de genre dans les relations entre une population et les forces de l'ordre, il est essentiel de procéder à un suivi des médias afin d'y repérer tout récit faisant état de brutalités et de violences politiques exercées contre différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons, de filles et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes.
- **Indicateurs du changement.** Ces indicateurs reflètent les données relatives aux résultats effectifs d'un projet et à leur portée ; ils déterminent si une intervention a atteint ses objectifs et a produit le changement attendu, tout en faisant également apparaître d'autres résultats positifs ou négatifs qui n'avaient pas été anticipés. Par exemple, les responsables de la mise en œuvre d'un programme pourraient recueillir des données qualitatives sur la façon dont les femmes bénéficiaires d'une activité de formation ont utilisé concrètement les compétences qu'elles y ont acquises, et sur l'éventuelle amélioration ou aggravation de leur situation suite à cela. Il peut aussi s'agir de déterminer quelle a été l'évolution des personnes participant au programme après une intervention, en ce qui concerne leur sensibilisation et soutien à l'équité et à la justice de genre.
- **Indicateurs de mise en œuvre.** Le plus souvent, ces indicateurs prennent la forme d'objectifs d'apprentissage plutôt que d'indicateurs au sens technique. Les indicateurs de mise en œuvre aident les personnes décisionnaires et les responsables de la mise en œuvre d'un programme à mener une réflexion qualitative sur leur manière de travailler et sur les possibilités de mener une action plus volontariste et efficace à l'avenir. Par exemple, il peut s'agir d'évaluer le format choisi pour la conduite d'un atelier, de déterminer s'il était de nature à saper ou à renforcer les dynamiques de pouvoir genrées préexistantes, et d'envisager les perspectives d'amélioration de la mise en œuvre.

Les indicateurs devraient être non seulement spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis, mais aussi inclusifs et équitables. Au même titre que d'autres aspects d'une intervention, les indicateurs sont à élaborer en se fondant sur les principes suivants : sensibilité au conflit, « Ne pas nuire », équité, inclusion. Le cadre SMARTIE permet d'attester la validité d'un indicateur au regard de ces principes.

Spécifique – L'indicateur devrait procéder à un examen aussi précis que possible de la finalité qu'il a pour objet d'évaluer. L'appréciation des objectifs et des résultats complexes d'un apprentissage peut nécessiter plusieurs indicateurs.

Mesurable – L'indicateur doit donner lieu à des constats susceptibles d'être formulés de manière concrète et tangible. L'indicateur ne doit présenter aucune ambiguïté ni imprécision et doit éviter toute généralisation.

Atteignable – Les données requises pour alimenter cet indicateur doivent être à la portée de l'organisation aussi bien sur le plan technique que des moyens, des capacités et des ressources. Un indicateur qui exige des données inexistantes ou introuvables ne présente aucune utilité.

Réaliste – Les données reflétées par l'indicateur ne doivent présenter aucune ambiguïté qualitative et doivent être crédibles et directement reliées aux phénomènes que le programme cherche à cerner.

Temporellement défini – Les données devraient être recueillies à intervalles réguliers afin de rapporter les améliorations et d'influer sur les décisions pendant la phase de mise en œuvre.

Inclusif – L'indicateur devrait rendre compte de manière appropriée des besoins d'apprentissage, des exigences d'accessibilité et des objectifs de l'intervention pour les différents groupes de femmes, d'hommes, de filles, de garçons et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes.

Équitable – L'indicateur devrait rendre compte d'un partage juste et équitable des responsabilités lors de sa conception ainsi que lors de la collecte, la révision et l'analyse des données qu'il recouvre.

Plutôt que de réinventer la roue, **il convient d'intégrer des indicateurs reposant sur des indices et des stratégies établis et largement acceptés**, par exemple l'Indice des normes sociales relatif à l'égalité des sexes, l'Indice d'inégalité de genre et les Objectifs de développement durable.

In fine, l'aspect déterminant pour les personnes décisionnaires en matière de politiques et pour les responsables de la mise en œuvre d'un programme est **l'utilité de l'indicateur pour la prise de décision**. Il s'agira donc de se pencher sur la capacité de chaque indicateur à collecter des données qui renseignent la prise de décision chez les différents groupes de parties prenantes au cours de l'intervention.

Une fois l'efficacité des indicateurs validée à l'aune des critères SMARTIE, il importe également de considérer quelle sera leur utilisation concrète au cours de l'intervention. Les questions clés ci-dessous devraient être prises en compte lors de la conception d'une intervention de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme.

- **Quoi ?** Que voulez-vous savoir ? Que faut-il mesurer ? Quelles transformations voulez-vous accomplir ?
- **Pourquoi ?** Pourquoi, et pour qui, voulons-nous obtenir cette information ?
- **Quelle variable ?** Quelle est la variable à suivre, qualitative ou quantitative ?
- **Source ?** Quelle est la source des données et comment celles-ci sont-elles collectées ?
- **Qui ?** Qui est responsable de la collecte et de l'examen des données ?
- **Quand ?** Quand faut-il collecter et examiner les données, et à quelle fréquence ?
- **Point de départ ?** Quelle est la situation de départ de la variable mesurée au démarrage du projet ?
- **Cible ?** Quels sont les changements attendus concernant la situation de la variable ?

Tous les indicateurs, y compris ceux liés à la promotion de l'égalité de genre et à d'autres considérations liées au genre, devraient naturellement découler des théories du changement et de l'analyse de genre.

Il convient d'élaborer les indicateurs en fonction des besoins d'apprentissage spécifiques des bénéficiaires des programmes et des politiques et de mettre un accent particulier sur les groupes les plus touchés. Bien qu'il puisse être utile de s'inspirer d'indicateurs génériques ou d'exemples d'indicateurs préexistants, les indicateurs devraient s'appuyer directement sur la théorie du changement et l'analyse de genre élaborées pour les besoins du programme ou de la politique à évaluer. Toutefois, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, il convient de prendre en compte les cibles et les indicateurs nationaux, régionaux et internationaux définis dans les initiatives, les cadres et les accords normatifs de haut niveau en matière de paix, de sécurité et de développement, en particulier les stratégies nationales pour l'égalité de genre et les plans nationaux d'action concernant les femmes, la paix et la sécurité, les instruments relevant de traités régionaux et internationaux ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les Objectifs de développement durable.

Les indicateurs ainsi que toute autre analyse contextuelle devraient être examinés périodiquement par les parties prenantes. Les indicateurs constituent les meilleures approximations des points de données les plus significatifs compte tenu des théories du changement et de l'analyse de genre préalables. Cependant, le changement n'est pas un processus linéaire et il est rare qu'un plan, aussi bon soit-il, se déroule en pratique comme attendu. Certains indicateurs jugés valides et utiles au démarrage d'un programme peuvent se révéler ne plus être adaptés à l'objectif un an plus tard, ou bien les responsables de la mise en œuvre du programme décideront de faire appel à un autre indicateur, plus puissant et plus direct, pour mesurer un résultat donné, ou encore la nécessité peut apparaître d'adopter un nouvel ensemble d'indicateurs rendant compte des changements d'orientation ou d'une nouvelle variable dans le contexte opérationnel. Les interventions et les indicateurs s'y rapportant doivent être suffisamment souples pour rendre compte aussi bien des changements non anticipés et imprévus échappant au contrôle des responsables de la mise en œuvre du programme, que des possibilités nouvelles, des risques et des défis émergents, et des effets inattendus générés par les activités.

Il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux données et analyses quantitatives. L'idée que les données quantitatives constituent des preuves intrinsèquement plus rigoureuses, plus pertinentes, plus fiables et plus légitimes de la réalité d'un changement est très répandue dans le domaine des politiques et des programmes de paix, de sécurité et de développement. La plupart des entités donatrices exigent des bénéficiaires d'un financement qu'ils ou elles adoptent des plans de suivi des performances extrêmement complexes et conçus principalement pour suivre les manifestations quantifiables d'un changement. Compte tenu du fait que le respect de ces exigences conditionne les décisions de financement, les organisations, quelle que soit leur nature, se voient de plus en plus contraintes de quantifier leurs résultats. Cette tendance entraîne plusieurs problèmes, dont deux sont pertinents ici. Premièrement, les évolutions sociopolitiques et culturelles concernant les relations de genre et l'inclusion sont souvent très difficiles à quantifier, en particulier à l'échelle temporelle du cycle de vie habituel d'une politique ou d'un projet. De plus, les changements de cette nature ne peuvent être attribués à un seul facteur causal ou à une influence unique, mais sont généralement le résultat d'une multiplicité de variables qui ne sont pas faciles à dissocier. L'idée qu'une intervention devrait être en mesure de quantifier sa contribution à un changement systémique dont la portée la dépasse n'est ni réaliste ni pertinente. Deuxièmement, indépendamment des contraintes de ressources et de capacités, de nombreuses organisations et réseaux locaux qui travaillent pour promouvoir l'équité et l'inclusion se spécialisent dans des interventions à contenu fortement relationnel, tant au niveau communautaire qu'individuel. Dans ces contextes et d'autres similaires, les signes les plus convaincants et les plus robustes de la pertinence d'une intervention peuvent emprunter la forme de récits basés sur les luttes, les expériences et les points de vue des groupes de femmes, de filles, d'hommes, de garçons et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes qui participent à cette intervention. La nature probablement plus subjective, moins tangible et moins quantifiable de ces éléments d'information ne compromet pas nécessairement leur validité ou leur rigueur.

Cela ne signifie pas que les données et les analyses quantitatives devraient être évitées ou dépriorisées. Il s'agit plutôt de considérer que **le choix des indicateurs doit être fonction de leur pertinence pour révéler le changement et générer un apprentissage utile.** Une démarche associant des données qualitatives et quantitatives sera probablement la plus efficace.

Zoom sur les ressources: En partenariat avec International Alert, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré une boîte à outils visant à améliorer l'impact des programmes de prévention de l'extrémisme violent. Cette boîte à outils fournit aux praticiennes et praticiens et aux spécialistes du développement des orientations pour améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des programmes axés sur la prévention de l'extrémisme violent, avec des recommandations spécifiques, des études de cas et des questions pour guider la promotion des programmes de prévention de l'extrémisme violent qui prennent en compte la dimension du genre, et ce à chaque étape du cycle de programmation. La boîte à outils comprend également une banque d'indicateurs à affiner suivant le domaine couvert par les programmes, dont des indicateurs spécifiques sur l'égalité de genre dans la promotion de la prévention contre l'extrémisme violent.^a

^a International Alert et PNUD, *Improving the Impact of Preventing Violent Extremism Programming* (Améliorer l'impact des programmes de prévention de l'extrémisme violent), non daté, <http://www.pvetoolkit.org/> (page consultée le 11 décembre 2021).

4.2. Collecte Et Désagrégation Des Données

Pour s'attaquer à l'iniquité et à l'injustice de genre et veiller, au minimum, à ne pas nuire, il faut avoir une bonne compréhension des identités de genre et des identités convergentes chez les groupes concernés et les personnes participantes et intervenantes. Plusieurs facteurs déterminent l'approche à adopter dans un programme ou une politique afin de refléter ces données.

La participation à la collecte des données ainsi qu'à leur analyse devrait inclure des personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes. C'est une condition indispensable pour garantir l'inclusivité, la complétude et l'efficacité des approches et éviter les points aveugles et les biais dans les programmes et les politiques.

Les analyses de genre et les théories du changement intersectionnelles doivent pouvoir étayer la définition des catégories de variables à prendre en compte ainsi que la méthode utilisée pour désagréger les données. La désagrégation des données est un aspect essentiel pour le suivi de l'inclusivité des interventions et des effets qu'elles peuvent avoir sur les femmes, les filles, les hommes, les garçons et les personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes. Les analyses et théories du changement intersectionnelles doivent rendre compte des effets que les interventions peuvent avoir sur différents groupes de personnes en fonction du genre et des identités convergentes.

Les processus de collecte de données doivent être conçus de manière à garantir l'anonymat et la confidentialité des sujets de la recherche et des personnes participant au programme. Lors de la collecte de données sociodémographiques, il est souvent demandé aux personnes participant à une intervention de s'auto-identifier au regard de plusieurs aspects de leur identité. Il convient de veiller à ce que les catégories identitaires requises par ces processus ne compromettent pas la sécurité des personnes interrogées. Par exemple, dans certains pays, la législation nationale ne reconnaît pas ou interdit l'existence de certaines identités de genre. Par ailleurs, même dans les pays où les lois nationales reconnaissent une certaine diversité de genre, il peut se produire une stigmatisation et des biais de nature sociale, culturelle et politique à l'encontre des personnes ayant des identités de genre non binaires. Il est donc important que les instruments de collecte de données soient fondés sur l'analyse de genre et étayés par une robuste évaluation des risques. Dans les contextes à haut risque, il conviendra probablement de limiter le choix de réponses à la question sur l'identité de genre aux seules catégories d'homme et de femme, afin de protéger la sécurité des personnes interrogées. Dans tous les cas, il est indispensable de s'assurer que les processus de collecte de données respectent intégralement les normes éthiques relevant du consentement éclairé, de l'anonymat et de la confidentialité.

L'identité est une réalité complexe qui défie souvent les catégorisations univoques. Les instruments de collecte de données devraient donner aux personnes répondantes la possibilité de rendre compte le plus librement possible de leurs identités de genre et autres identités convergentes. Il convient d'éviter que la personne répondante se trouve dans l'obligation de sélectionner une catégorie identitaire à partir d'une liste prédéfinie, à moins d'associer à ce choix la possibilité d'apporter une réponse ouverte. La possibilité de sélectionner plusieurs catégories démographiques à la fois, couplée à une réponse ouverte, est encore plus intéressante pour rendre

compte de la complexité d'une situation, par exemple pour ce qui concerne la langue, l'origine ethnique et la race. Bien que cela ne soit pas nécessairement utile pour la désagrégation des données, il peut être avantageux pour la mise en place de relations et d'un dialogue respectueux, de recueillir les préférences des personnes participantes concernant les pronoms qui les désignent.

4.3. La prise en compte des aspects relatifs au genre dans l'évaluation des politiques et des programmes

Ce chapitre explique comment les données sont produites, collectées et utilisées tout au long des processus de conception, de suivi et d'évaluation. Dans leur ensemble, ces processus ont pour finalité ultime de construire un apprentissage. L'analyse de genre et la théorie du changement constituent des outils d'apprentissage essentiels pour la conception des interventions relevant de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les cadres SMARTIE et les activités d'élaboration et d'examen d'indicateurs ouvrent également des voies d'apprentissage. Les processus de conception et de suivi sont des composantes fondatrices des cadres généraux d'évaluation, comprises le plus souvent comme parties intégrantes du cadre d'évaluation parallèlement à d'autres processus d'évaluation plus spécifiques. Sans avoir un caractère d'obligation systématique, les processus d'évaluation permettent d'interroger l'expérience cumulée lors des interventions et d'en tirer d'utiles enseignements et recommandations pour la suite. Ces évaluations offrent aux personnes participantes, aux partenaires, aux parties prenantes, aux responsables de la mise en œuvre et aux personnes décisionnaires en matière d'élaboration des politiques, ainsi qu'aux responsables du financement, une opportunité d'approfondir leurs connaissances sur des questions spécifiques à des moments précis du cycle de vie d'une intervention. L'évaluation est liée au suivi tout en constituant un processus distinct (tableau 4.1.).

Tableau 4.1. Les différences entre le suivi et l'évaluation

	Suivi	Évaluation
Qu'est-ce que c'est ?	Collecte et analyse de données en continu afin de mesurer l'état d'avancement par rapport aux résultats et de prendre en compte les modifications intervenant dans le contexte, les besoins et les objectifs.	Examiner ce qui est arrivé, pourquoi c'est arrivé, et en déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et les effets, ainsi que les besoins, les étapes suivantes, etc.
Pourquoi ?	Documenter la prise de décisions au quotidien, améliorer les prestations et les pratiques, et affiner la reddition de comptes et la notification.	Renforcer les politiques et les programmes à venir, démontrer de manière convaincante le succès ou l'absence de succès et mieux comprendre ce qui fonctionne ou pas, et pourquoi.
Qui ?	Les différentes composantes peuvent être conduites ou mises en œuvre par l'équipe de suivi et ses partenaires, et par les personnes participantes.	Généralement conduite par une personne spécialiste de l'évaluation ou une équipe mixte d'évaluation, avec la participation de toutes les parties prenantes.
À quel moment intervient la planification ?	Lors de la phase de conception.	Les principales décisions sont prises lors de la phase de conception et élaborées plus en détail avant la mise en œuvre.
À quel moment intervient la mise en œuvre ?	Tout au long de l'intervention, sur une base périodique, à intervalles rapprochés ou en continu.	À mi-parcours de la mise en œuvre, et une fois celle-ci achevée.

Source : Cheyanne Church et Mark M. Rogers, *Designing for Results: Integrating Monitoring and Evaluation in Conflict Transformation Programs* (La conception pour des résultats : intégrer le suivi et l'évaluation dans les programmes de transformation des conflits), Search for Common Ground, 2006, p. 83.

4.3.1. DEFINIR LE CHAMP DE L'ÉVALUATION, SES QUESTIONS ET SES MÉTHODES

Les évaluations s'appuient sur un processus d'apprentissage cumulatif, mais elles ne consistent pas à simplement régurgiter les données de suivi. Une évaluation peut couvrir de nombreux domaines d'investigation et chercher à répondre à des questions spécifiques concernant les interventions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Il n'est pas réaliste de suivre toutes les voies potentiellement ouvertes à l'évaluation. Quelles que soient les orientations centrales de l'investigation, les évaluations fournissent une occasion de tester la capacité d'une intervention à rendre compte des disparités de pouvoir selon le genre telles que définies dans l'analyse de genre et la théorie du changement sous-jacentes, à y répondre et à les modifier, tout en mesurant le succès des mesures d'équité et d'inclusion et la validité d'une approche de l'équité et de l'autonomisation fondée sur le genre auprès des groupes de femmes, de filles, d'hommes, de garçons et de personnes ayant diverses identités de genre, en particulier au sein des populations marginalisées. Il ne peut y avoir de succès sans une validation et une analyse effectuées par les membres de la communauté concernée et des populations marginalisées impliquées dans la conception, y compris leur analyse de ce qui définit un succès dans le contexte du genre et des dynamiques de pouvoir. Les évaluations gagnent aussi à être conçues et mises en œuvre par des personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes.

Quel que soit le processus d'évaluation, il convient de garder à l'esprit un certain nombre de directives et d'outils importants au moment de formuler la portée, les questions et les méthodes de cette évaluation.

La première étape pour évaluer des résultats consiste à prendre connaissance de l'analyse de genre qui a étayé l'intervention. Les évaluations visant à déterminer si le déroulement d'une intervention et ses résultats ont pris en compte et traité l'équité et la justice de genre sont plus efficaces lorsque l'intervention repose, dès sa conception, sur une analyse de genre robuste, sur une théorie du changement prenant explicitement en compte les considérations liées au genre et sur une définition précise des buts et objectifs en matière d'équité de genre. Le processus d'évaluation peut être réajusté pour intégrer les considérations liées au genre dans les situations où l'intervention et ses résultats n'ont pas fait l'objet d'une analyse de genre solide ni d'une théorie du changement sensible au genre. L'évaluation sera néanmoins extrêmement difficile à mener sans un engagement des parties prenantes et sans s'appuyer sur des connaissances approfondies et des outils d'évaluation critiques conçus sur la base d'une analyse de genre robuste et d'une théorie du changement spécifique.

Les évaluations devraient examiner en priorité les besoins d'apprentissage des groupes marginalisés les plus touchés par l'intervention. Comme cela a été souligné à maintes reprises dans ce chapitre, les évaluations devraient être planifiées et mises en œuvre par les différents groupes de parties prenantes afin de générer un processus d'apprentissage. Les évaluations ne sont pas des processus politiquement neutres, étant liées aux besoins, aux intérêts et aux discours des différents groupes d'intervenantes et d'intervenants. Les évaluations devraient être conçues lors d'un processus inclusif qui accorde la priorité aux contributions des personnes participantes et intervenantes de diverses identités de genre et d'autres identités convergentes. Les parties prenantes, notamment les organisations dirigées par des femmes, devraient être invitées à contribuer dès le début du processus, afin d'aider à la conception des évaluations et à la mise en forme définitive des résultats en fonction de leurs besoins, y compris pour ce qui concerne la portée, les questions traitées et les méthodes employées.

Les évaluations peuvent être réalisées à différents moments. Celles intervenant pendant la mise en œuvre dans le but d'améliorer la dynamique future des prestations sont qualifiées de provisoires ou **formatives** ; celles intervenant à la fin, pour faire le point sur l'expérience acquise et les résultats cumulés, portent le nom **d'évaluations sommatives** ; enfin, celles effectuées quelque temps après l'achèvement d'une intervention afin d'évaluer ses résultats à plus long terme sont qualifiées **d'évaluations d'impact**. Ci-dessous figurent quelques exemples d'enquêtes en lien avec le genre qui pourraient être développées dans différents types d'évaluation (tableau 4.2). Il convient de garder à l'esprit qu'un processus d'évaluation peut aborder plusieurs types de questions.

Tableau 4.2. Considérations relatives au genre dans les évaluations du processus et les évaluations d'impact.

Type de d'évaluation	Problématiques à prendre en compte	Areas of inquiry
<p>Évaluation du processus</p>	<p>Les évaluations du processus visent à déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre d'une intervention est conforme à ce qui était prévu, afin de prendre les décisions nécessaires pour améliorer cette mise en œuvre.</p> <p>Les évaluations du processus sont généralement formatives et contribuent à étayer la mise en œuvre. Elles sont habituellement effectuées de manière périodique ou à mi-parcours de la mise en œuvre.</p> <p>Les évaluations du processus portent sur les activités de mise en œuvre – modalités, méthodes, pratiques – et sur la manière dont sont traités les différents besoins et expériences au regard du genre et de l'intersectionnalité.</p> <p>Le processus ne se limite pas à la représentativité des genres et à l'inclusivité. Il s'intéresse aussi aux questions en lien avec la prise de décisions, à l'expérience des bénéficiaires et aux pratiques de suivi et d'évaluation dans le cadre de l'intervention.</p>	<p>Dans quelle mesure les différents groupes de femmes, d'hommes, de filles, de garçons et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes participent-ils à l'intervention ? Comment qualifier leur participation en termes de qualité et d'impact ?</p> <p>Quel a été le niveau d'accessibilité des activités pour les différents groupes de femmes et d'hommes ? Comment améliorer l'accès aux activités des groupes de bénéficiaires les plus marginalisés ?</p> <p>Les pratiques de facilitation et de prise de décision s'opposent-elles à tout statut subordonné des femmes, des filles et des personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes ?</p> <p>L'intervention touche-t-elle les personnes des groupes les plus marginalisés comme cela était prévu ?</p> <p>Les processus de suivi et d'évaluation rendent-ils compte de manière adéquate de l'hétérogénéité des différents groupes de femmes, de filles, d'hommes, de garçons et de personnes de diverses identités de genre ?</p>

Évaluation sommative

Les évaluations des réalisations examinent les résultats d'une intervention à court et à moyen terme.

Les évaluations des réalisations permettent d'apprécier l'efficacité d'une intervention en examinant les effets de ses résultats. Le plus souvent, elles sont axées sur les enseignements immédiats, tout en prenant la mesure des disparités observables entre les résultats initialement prévus et ceux effectivement obtenus, et en cherchant à anticiper les effets potentiels à plus long terme.

Les évaluations des réalisations sont généralement de nature sommative et font le point sur les résultats immédiats à la fin d'une intervention ou juste avant.

S'agissant des interventions en lien avec la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, l'évaluation des réalisations se limite généralement à l'appréciation des produits et des effets directs, en raison de la portée spécifique et des limites analytiques et de financement de ces interventions. Il est important d'éviter de confondre ou d'amalgamer les notions ci-après :

- les produits (*outputs*), résultats tangibles et intangibles produits par les activités de l'intervention ;
- les effets directs (*outcomes*), effets immédiats générés intégralement ou partiellement par les produits de l'intervention ;
- les impacts, changements à long terme générés intégralement ou en partie par les effets directs de l'intervention.

Les évaluations des effets directs devraient permettre de prendre la mesure des effets en matière d'équité et d'autres effets positifs et négatifs induits par les résultats immédiats d'une intervention sur différents groupes de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes.

De quelle manière l'intervention a-t-elle influé sur les connaissances et les pratiques des différents groupes d'hommes et de femmes dans l'organisation bénéficiaire ?

Sous quelle forme les résultats immédiats de l'intervention constituent-ils une réponse aux besoins et difficultés des différents groupes de femmes dans les communautés bénéficiaires les plus marginalisées ?

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle influencé les perceptions de l'équité et de la justice de genre au sein des différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons, de filles et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes ?

Quelles sont les récits des changements les plus significatifs partagés par les différents groupes de femmes et d'hommes ayant participé à l'intervention ?

Dans quelle mesure les différentes parties prenantes ont-elles perçu une remise en cause des stéréotypes de genre et des disparités de pouvoir grâce à l'intervention ?

Dans quelle mesure la tentative de l'intervention de remettre en cause les normes relatives aux rôles genrés a-t-elle déclenché des réactions brutales ou rencontré une résistance ? Comment ces réactions ont-elles évolué une fois l'intervention terminée ?

<p>Évaluation d'impact</p>	<p>Une évaluation d'impact examine les «effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une [intervention] (...), directement ou non, intentionnellement ou non»^a</p> <p>Elle examine également les « liens de causalité entre les activités, les produits, les résultats intermédiaires et les impacts»^b</p> <p>Les évaluations d'impact ont généralement besoin qu'un certain temps se soit écoulé après une intervention pour enquêter sur ses résultats à long terme et leur éventuelle durabilité.</p> <p>Aucune intervention ne peut, à elle seule, traiter l'ensemble des facteurs influant sur une modification durable de nature institutionnelle, culturelle ou structurelle. Au moment de procéder à une évaluation d'impact, il convient d'aborder de manière réaliste l'influence que peut avoir une intervention pendant son cycle de vie.</p> <p>Les personnes décisionnaires en matière de politiques et les responsables de la mise en œuvre d'un programme doivent également éviter la «recherche d'allocations» ou l'attribution simpliste des changements intervenus à la seule intervention. Ils et elles devraient plutôt chercher à évaluer de manière réaliste en quoi l'intervention a effectivement contribué au changement.^c</p>	<p>Sous quelles formes l'intervention a-t-elle produit des résultats parmi les différents groupes de femmes, d'hommes, de garçons, de filles et de personnes ayant diverses identités de genre et d'autres identités convergentes ?</p> <p>Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à modifier les disparités dans les relations de pouvoir entre les différents groupes d'hommes et de femmes ?</p> <p>Quels éléments spécifiques de l'intervention ont-ils été les plus déterminants en faveur de l'équité et de la justice de genre ?</p> <p>Quels facteurs autres que ceux relevant du contrôle de l'intervention ont-ils influé de manière positive ou négative sur l'égalité de genre au sein de l'organisation ou de la communauté bénéficiaire ?</p>
<p>^a Organisation de coopération et de développement économiques, <i>Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats</i>, 2010, p. 24, https://www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.</p> <p>^b Gillian Fletcher, <i>Addressing Gender in Impact Evaluation: What Should Be Considered?</i> (La dimension du genre dans les évaluations d'impact : que faut-il prendre en compte ?), Methods Lab, octobre 2015, p. 9, https://cdn.odi.org/media/documents/9934.pdf.</p> <p>^c Srilatha Batliwala, <i>Renforcer le suivi et l'évaluation pour les droits des femmes : Treize pistes de réflexion pour les organisations de femmes</i>, Association pour les droits des femmes dans le développement, 2011, pp. 7-8, http://issuu.com/awid/docs/mne_thirteeninsights_womens_org_fr?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fskin.issuu.com%2Fv%2Fflight%2Flayout.xml&showFlipBtn=true.</p>		

4.3.2. METHODES D'EVALUATION

Il existe de nombreuses stratégies et méthodes permettant de réaliser une étude d'évaluation. Le choix de la méthode est fonction de la nature et de la portée de l'investigation à mener et devra être fait en concertation avec les parties prenantes afin de reposer sur un accord mutuel (tableau 4.3.).

Tableau 4.3. Exemples Des Méthodes De Recherche À Des Fins D'évaluation

Collecte des résultats	Cette méthode ne consiste pas à prendre des résultats prédéfinis comme points de départ pour mesurer les avancées accomplies vers ces objectifs, mais plutôt à recueillir des informations concrètes témoignant des résultats effectivement obtenus puis à établir si ces changements sont bien imputables au projet, et comment. ^a
Changement le plus significatif	L'analyse du changement le plus significatif est un processus participatif basé sur la collecte de récits de changements significatifs émanant du terrain, puis sur la sélection systématique du récit le plus significatif par un panel de parties prenantes préalablement désignées pour mener une « investigation » sur l'impact d'un projet. Une fois ces histoires rassemblées, les personnes se réunissent, lisent les récits à voix haute et engagent des discussions régulières et approfondies sur la valeur des changements relatés. ^b
Évaluation par les bénéficiaires	L'évaluation par les bénéficiaires a pour objet d'apprécier l'intérêt d'une activité telle que le perçoivent les bénéficiaires du projet et d'intégrer leurs conclusions dans les activités du projet. Elle consiste en une écoute systématique des bénéficiaires s'exprimant sur leurs priorités et préoccupations. ^c
Histoires institutionnelles	On entend par histoire institutionnelle un récit rapportant les points marquants de l'évolution des dispositions institutionnelles (c'est-à-dire les nouvelles manières de travailler) et la création subséquente de nouvelles modalités pour atteindre les objectifs fixés. ^d
Essais randomisés contrôlés	Type d'évaluation d'impact reposant sur la sélection aléatoire des bénéficiaires d'un programme afin de limiter les biais et de générer une estimation d'impact validée en interne. Une comparaison est effectuée entre les résultats au sein du groupe de bénéficiaires et la situation chez les personnes non bénéficiaires. ^e
<p>^a Saferworld, <i>Doing Things Differently: Rethinking Monitoring and Evaluation to Understand Change</i> (Faire les choses autrement : repenser le suivi et l'évaluation pour comprendre le changement), Saferworld Learning Paper, janvier 2016, https://www.saferworld.org.uk/downloads/pubdocs/doing-things-differently---saferworld-learning-paper-2016.pdf</p> <p>^b Rick Davies et Jess Dart, <i>La technique du changement le plus significatif (CPS): Guide d'utilisation</i>, avril 2005, https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2018/09/Guide-dutilisation-CPS.pdf.</p> <p>^c Lawrence F. Salmen, « Beneficiary Assessment: An Approach Described » (L'évaluation par les bénéficiaires : description d'une approche), <i>Social Development Papers</i>, no 10 (août 2002), https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.456.7871&rep=rep1&type=pdf.</p> <p>^d BetterEvaluation, <i>Institutional Histories</i> (Histoires institutionnelles), 2011, https://www.betterevaluation.org/en/plan/approach/institutional_histories.</p> <p>^e BetterEvaluation, <i>Randomised Controlled Trial</i> (Essais randomisés contrôlés), non daté, https://www.betterevaluation.org/en/plan/approach/rct.</p>	

Source : Lorraine Andaya Serrano, *Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité*, Boîte à outils Genre et sécurité, Module 15, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe & ONU Femmes, 2019, p. 42, tableau 9.

Indépendamment des méthodes spécifiques utilisées pour effectuer l'évaluation, la décision de mener l'évaluation en interne ou de la confier à un ou une consultante indépendante devrait être prise pendant la phase de conception du projet ou tout au début de la mise en œuvre. Plusieurs éléments différenciant ces deux options sont à considérer afin de prendre une décision en connaissance de cause. Les évaluateurs et évaluatrices indépendantes ont parfois besoin d'un peu de temps pour se familiariser avec le contexte du projet, mais une fois rodées, ces personnes apportent nombre d'enseignements et d'observations essentielles. Chacune de ces modalités présente des avantages comparatifs (tableau 4.4).

Tableau 4.4. Avantages Comparatifs Des Évaluatrices Et Évaluateurs Internes Et Indépendants

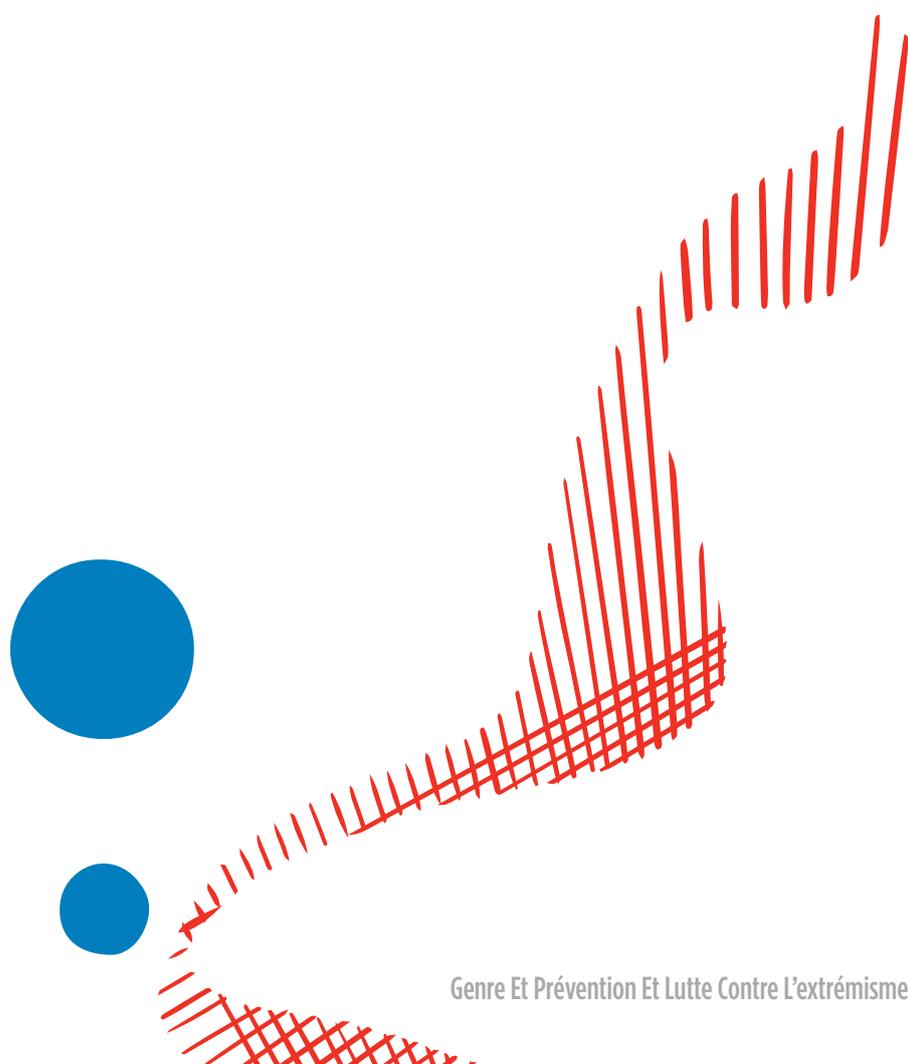
Évaluatrice ou évaluateur interne	Évaluatrice ou évaluateur indépendant
La personne connaît dans ses moindres détails le contexte du projet et le déroulement de la mise en œuvre.	La personne apporte un point de vue extérieur, ce qui n'est pas toujours le cas des personnes qui travaillent en interne pour la politique ou le programme.
Elle s'oriente plus facilement parmi les ressources documentaires, les données factuelles et les données de suivi.	Elle a accès à des informatrices et informateurs et à des réseaux pertinents susceptibles d'apporter une valeur ajoutée et un éclairage particulier aux communautés de pratique compartimentées.
Elle a des liens préalables avec l'équipe qui a élaboré la politique ou le programme, les parties prenantes, les bénéficiaires et d'autres réseaux plus larges.	Elle fait appel à de nouvelles approches, méthodes et bonnes pratiques en matière de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de programmation, ce qui renforce les capacités de l'équipe en charge de la politique ou du programme.

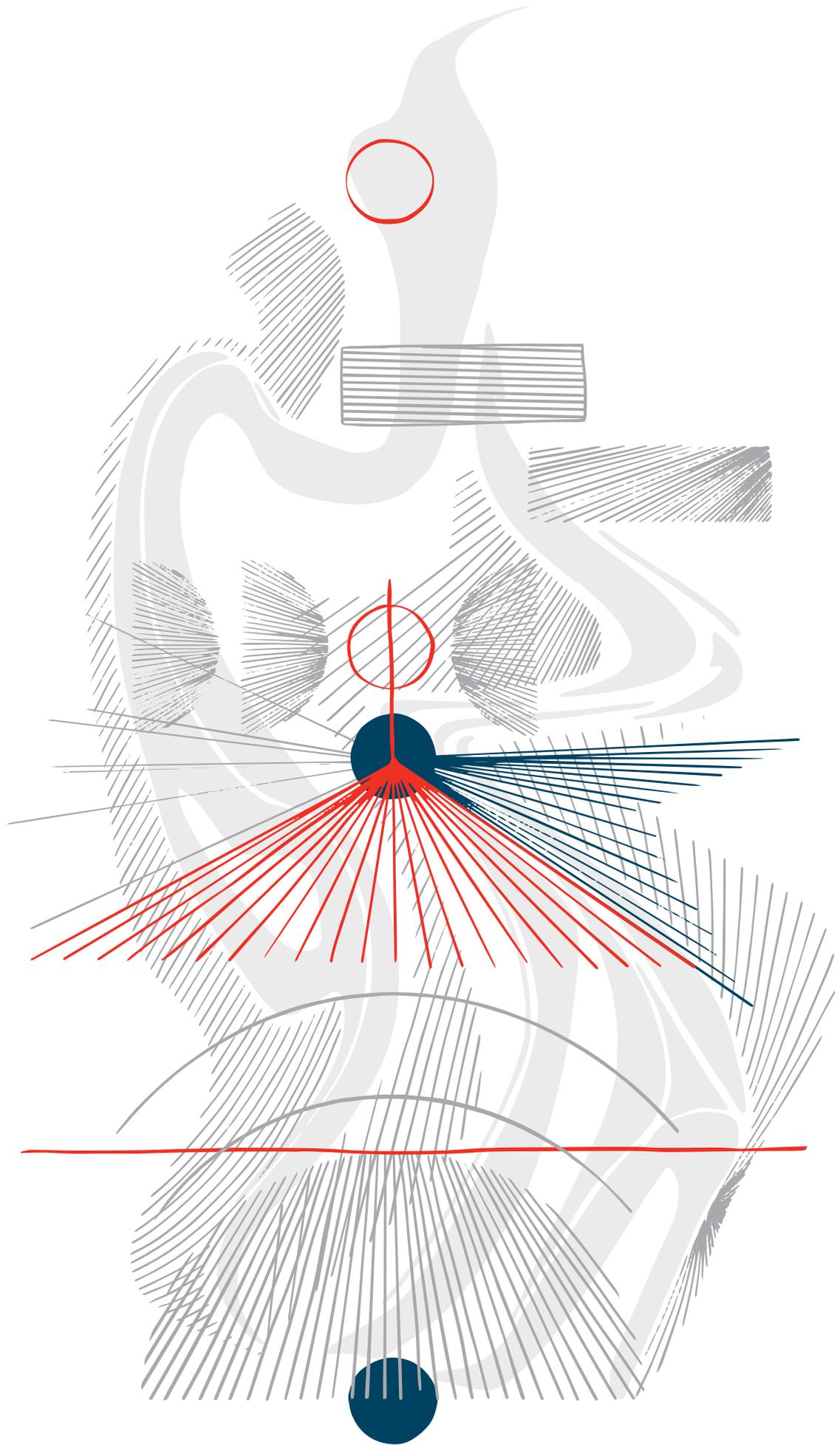
Pour aller plus loin

Lorraine Andaya Serrano, *Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité, Boîte à outils Genre et sécurité, Module 15*, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe & ONU Femmes, 2019, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-15FR.pdf.

Search for Common Ground, *Training Modules for Design, Monitoring and Evaluation for Peacebuilding* (Modules de formation pour la conception, le suivi et l'évaluation de la consolidation de la paix), 3 janvier 2013, <https://www.dmeformpeace.org/resource/training-modules-for-design-monitoring-and-evaluation-for-peacebuilding/>.

ONU Femmes, Bureau indépendant de l'évaluation, *Gestion des évaluations sensibles au genre : Manuel d'évaluation*, 2015, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2015/UN-Women-Evaluation-Handbook-fr.pdf>





GLOSSAIRE

Analyse de genre — Examen critique de la manière dont les différences d'assignation genrées relatives aux normes, aux activités, aux besoins, aux possibilités, aux droits et aux avantages, affectent diversement les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre dans certaines situations ou contextes. L'analyse porte sur le genre non seulement en tant qu'attribut de l'identité individuelle, mais aussi en tant que structure, en examinant les rapports entre personnes de genre différent, leur accès aux ressources et le contrôle qu'elles peuvent avoir sur ces ressources en fonction de leur genre, ainsi que les contraintes structurelles et normatives auxquelles elles sont confrontées.

Aveuglement au genre — Se réfère à l'absence de prise de conscience, ou à l'indifférence, à l'égard de la manière dont les individus sont diversement affectés par une situation donnée suivant les rôles, les besoins, les priorités et le statut qui leur sont assignés dans une société. Le terme recouvre également l'absence de prise de conscience, ou l'indifférence, à l'égard des effets genrés que les politiques peuvent avoir, au-delà de leur impact strictement individuel, y compris sur les institutions. L'aveuglement au genre peut avoir des répercussions négatives sur les objectifs et les résultats des efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, dans la mesure où l'incapacité à prendre en compte ces différences entraîne une compréhension incomplète du contexte et se traduit par des interventions non seulement inéquitables, mais foncièrement inefficaces.

Combattant (terroriste) étranger — En vertu de la Résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sont qualifiés de combattants terroristes étrangers les « nationaux qui se rendent ou tentent de se rendre dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, et d'autres personnes qui quittent ou tentent de quitter leur territoire pour se rendre dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme »¹. Cette définition a suscité un certain nombre de préoccupations concernant la qualification des individus eux-mêmes et, par association, des membres de leur famille en tant que combattants terroristes étrangers, notamment au regard des

droits humains et du droit humanitaire². L'expression « combattants terroristes étrangers » est utilisée dans la présente boîte à outils dans le sens des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des documents de bonnes pratiques du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Elle ne suppose aucune prise de position ni ne doit être interprétée comme reflétant une quelconque prise de position concernant le statut juridique des combattants terroristes étrangers au regard des législations nationales ou du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou du droit des réfugiés.

Démobilisation — Processus social et psychologique par lequel l'adhésion et l'implication d'une personne dans l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme sont ramenées à un niveau où le risque que la personne se mobilise ou prenne part à des activités violentes disparaît. Ce processus implique une modification du comportement (ne plus faire appel à la violence et ne plus la justifier), mais ne modifie pas nécessairement l'adhésion de la personne à une cause radicale ou extrémiste.

Désagrégation — Ventilation d'informations en sous-catégories prédéfinies afin d'effectuer des observations plus précises.

Égalité de genre — Désigne l'égalité des chances et des résultats pour les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. L'égalité de genre, élément central du respect des droits humains et des libertés fondamentales, constitue un pilier indispensable sur lequel se fonde toute société pacifique et prospère.

Équité de genre — Désigne le traitement équitable de chaque personne en fonction de ses besoins particuliers. Il s'agit de placer les personnes sur un pied d'égalité en reconnaissant la diversité d'identités et de besoins et en tenant compte également des inégalités structurelles qui influent sur les possibilités d'accès aux privilèges, au pouvoir et aux ressources, lesquelles varient suivant les

1 Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, S/RES/2178, 24 septembre 2014, § 6, alinéa (a).

2 Groupe de travail sur la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, *Guidance to States on Human Rights-Compliant Responses to the Threat Posed by Foreign Fighters* (Orientations à l'intention des États sur les réponses respectueuses des droits humains face à la menace posée par les combattants étrangers), 2018, <https://www.ohchr.org/EN/newyork/Documents/Human-Rights-Responses-to-Foreign-Fighters-web%20final.pdf>.

identités et les besoins des personnes. Ce traitement, différencié en apparence puisqu'il dépend des besoins de chaque personne, de son pouvoir relatif et de son accès à la société au sens large, est considéré comme équitable en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de chances.

Extrémisme violent pouvant mener au terrorisme (prévention et lutte contre l') — Il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ni de ce que seraient la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Toutefois, il ressort des politiques et des programmes existants que les éléments clés de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent être décrits comme l'utilisation de moyens non coercitifs pour dissuader des individus ou des groupes de s'investir dans la violence, et pour minimiser le recrutement, le soutien, la facilitation et la mobilisation en lien avec des groupes extrémistes violents. Le traitement des causes profondes de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, parfois qualifiées de conditions propices à l'extrémisme violent, constitue également une composante de la prévention et de la lutte dans ce domaine. La prévention de l'extrémisme violent se réfère aux actions entreprises pour traiter les causes profondes de l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme, y compris à travers des politiques et programmes dédiés.

Genre (identité de) — Le genre renvoie à un ensemble d'identités, d'attributs et de rôles relevant d'une construction sociale, et à la signification sociale et culturelle que la société confère aux différences biologiques, ce qui génère des rapports hiérarchiques entre les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre, ainsi qu'au sein des et entre les structures institutionnelles qui répartissent le pouvoir et les ressources en favorisant les hommes et les garçons. La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste souligne en outre le caractère binaire de la construction sociale du genre et insiste sur le fait que cette binarité ne rend pas pleinement compte de la manière dont les minorités sexuelles et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes et toutes les personnes de diverses identités de genre et orientations sexuelles sont affectées par les lois et les pratiques relevant de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les Nations Unies reconnaissent que le genre ne se rapporte pas seulement aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, mais qu'il recouvre également toutes les personnes de diverses identités de genre.

Hypermasculinités — Terme sociologique désignant les formes exacerbées de la masculinité, de la virilité et de la corporéité. Les spécialistes associent à la personnalité hypermasculine trois caractéristiques distinctes : (1) la qualification de la violence comme étant proprement masculine ; (2) la perception du danger comme une expérience excitante qui procure des sensations fortes ; (3) la dureté dans les rapports avec les femmes et la qualification de toute manifestation émotionnelle comme étant proprement féminine.

Identités convergentes — Ce concept prend en compte des facteurs comme le genre, l'âge, le statut matrimonial, la race, la sexualité, la classe sociale, la caste, l'origine ethnique, la religion et la situation de handicap, ainsi que la manière dont ils affectent et façonnent le vécu des personnes au sein d'une société. Cette approche s'appuie sur le cadre analytique de l'intersectionnalité : l'idée que les identités marginalisées d'une personne sont en interaction et ne peuvent être comprises isolément l'une de l'autre. La justice de genre, l'équité de genre et l'égalité de genre ne peuvent être réalisées sans une prise en compte des besoins et des identités convergentes des différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Parce qu'elle permet de comprendre l'importance de cette diversité d'expériences, l'approche des identités convergentes appliquée à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme permet d'analyser les rapports au sens large et les dynamiques de pouvoir qui opèrent au sein d'une société ainsi que leurs conséquences sur le contrôle des ressources, sur la liberté de mouvement et sur d'autres facteurs.

Inclusivité, prise en compte de la dimension du genre, sensibilité au genre — L'inclusivité et un concept qualitatif qui se réfère à l'utilisation combinée d'approches et de résultats « sensibles au genre » (sur le plan théorique et dans leur conception) et « prenant en compte la dimension du genre » (dans les interventions et les pratiques), afin de faciliter et d'améliorer la représentation et la participation égales des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes de diverses identités de genre lors des processus de prise de décision. La prise en compte de la dimension du genre est un concept et une pratique visant à faciliter les capacités opérationnelles et pratiques mobilisées pour traiter les inégalités, les exclusions et les différences genrées documentées par une analyse sensible au genre, par le biais d'interventions spécifiques ou d'efforts de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. La sensibilité au genre se réfère à l'attention accordée aux inégalités, aux différences et aux problématiques genrées qui affectent les personnes de toutes identités de genre ainsi qu'à la prise en compte de ces problématiques

dans un cadre officiel, qu'il s'agisse d'un accord, d'une politique, d'un projet, d'un programme, d'une théorie du changement ou d'une déclaration. Les approches sensibles au genre ont vocation à garantir, dans la mesure du possible, la pérennité d'un changement afin de réaliser l'égalité et l'équité de genre.

Intégration d'une perspective de genre — Stratégie visant à faire des préoccupations et du vécu des personnes de diverses identités de genre une partie intégrante des processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes dans l'ensemble des sphères politiques, économiques et sociétales, dans le but d'empêcher que les inégalités se perpétuent ou qu'elles se renforcent. L'objectif de l'intégration d'une perspective de genre est de réaliser l'égalité de genre.

Justice de genre — Désigne la redistribution systématique du pouvoir, des chances et de l'accès à la justice en vue de garantir une égalité totale entre personnes de tous genres, par l'effet d'une déconstruction des structures nocives telles que le patriarcat, l'homophobie et la transphobie.

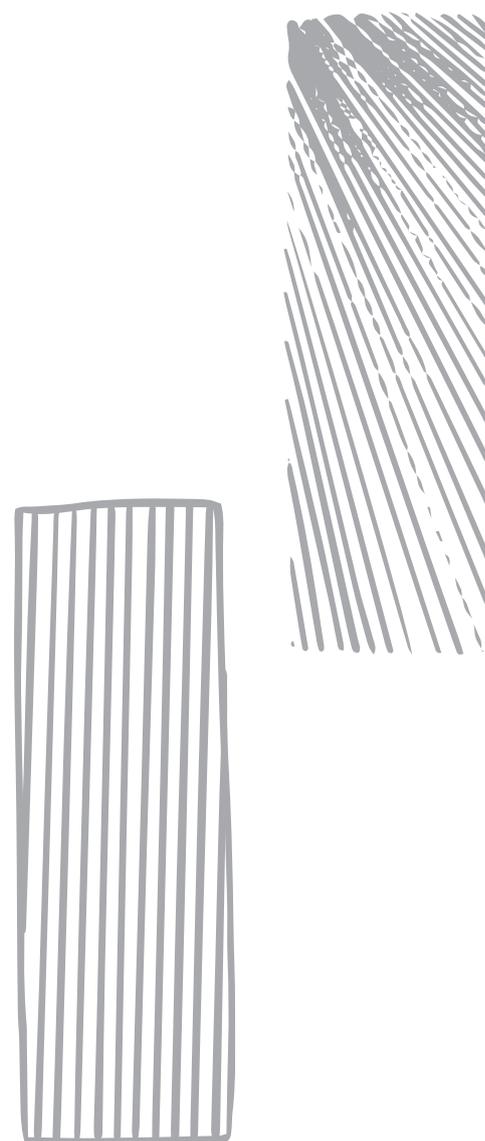
Misogynie — Sentiments de crainte et de haine à l'égard des femmes ou du féminin. Forme extrême du sexisme.

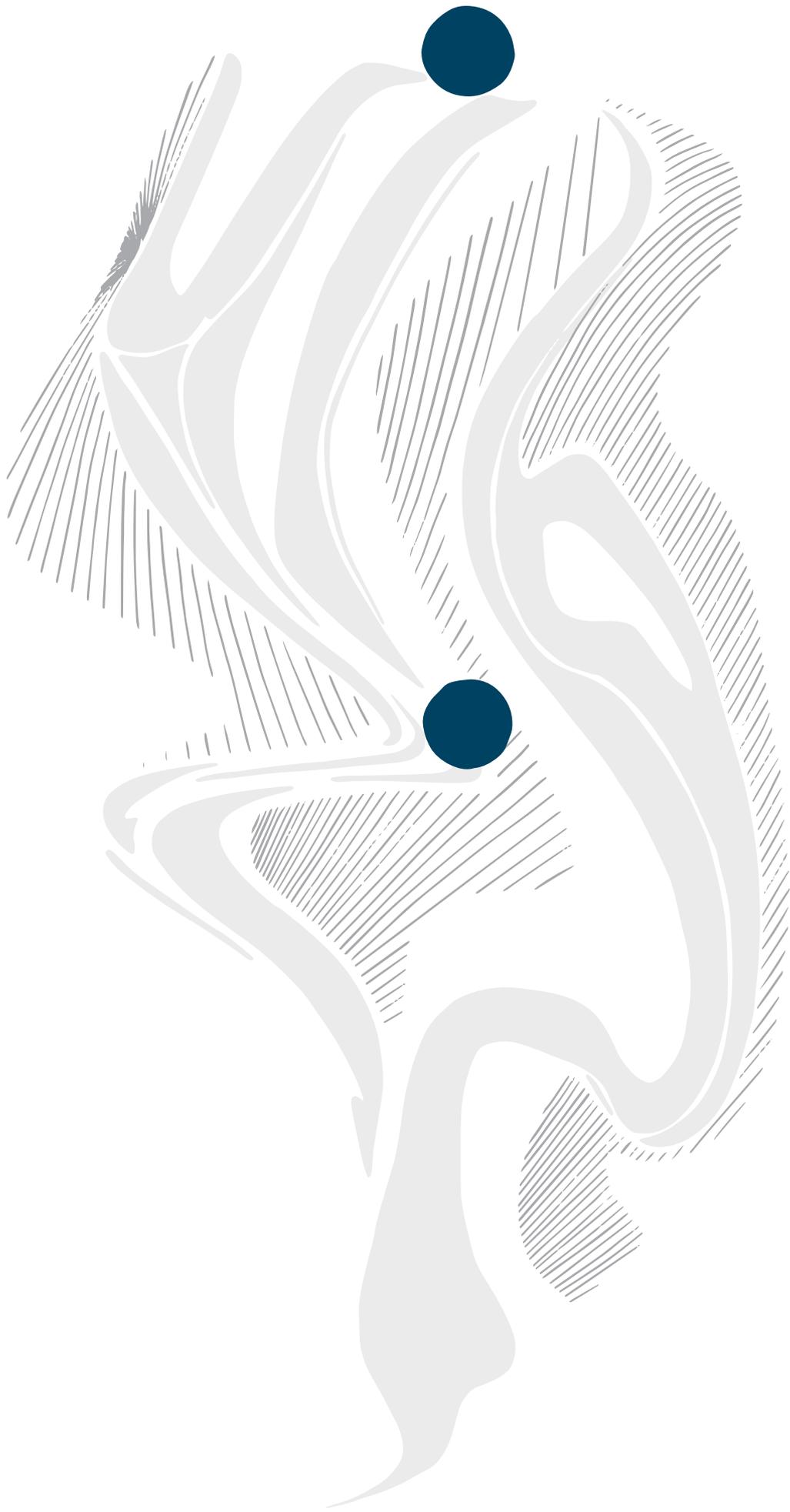
Réhabilitation et réinsertion — La réhabilitation est le processus consistant à aider un individu à modifier et à restreindre tout comportement problématique associé à des activités illégales. La réinsertion peut être définie comme l'intervention destinée à aider d'anciennes recrues de groupes terroristes et extrémistes violents à réussir leur intégration économique, sociale et psychologique au sein d'une communauté. Les processus de réhabilitation et de réinsertion peuvent avoir lieu en milieu carcéral, dans des contextes non privatifs de liberté, au sein des communautés ou dans le cadre d'un sursis probatoire.

Résilience — Processus à plusieurs niveaux et multisystémique témoignant d'une capacité d'adaptation aux défis qui menacent le fonctionnement et la viabilité d'un système ou le développement de nouveaux systèmes.

Sexe — Différences entre les êtres humains fondées sur une combinaison de marqueurs génétiques et de caractéristiques anatomiques liées aux fonctions procréatives.

Société Civile — Désigne l'arène ouverte en dehors de la famille, de l'État et du marché, par des initiatives individuelles et collectives, par des organisations et par des institutions, dans le but de promouvoir des intérêts communs.





dans la lutte antiterroriste, Fionnuala Ní Aoláin, *AI HRC/46/36*, 22 janvier 2021.

ANNEX I: RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE SUR LE GENRE ET LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT

Droits Humains

- Huckerby, Jayne, « Feminism and International Law in the Post-9/11 Era » (Le féminisme et le droit international dans l'ère post-11 septembre), *Fordham International Law Journal*, vol. 29, no 3 (2016), 533-590.
- Huckerby, Jayne, « Gender, Counter-Terrorism and International Law » (Le genre, la lutte contre le terrorisme et le droit international), dans *Research Handbook on International Law and Terrorism* (Manuel de recherche sur le droit international et le terrorisme), Ben Saul (édit.), Northampton, Massachussetts, Edward Elgar Publishing, 2014.
- Huckerby, Jayne C., « In Harm's Way: Gender and Human Rights in National Security » (Mises en danger : le genre et les droits humains dans la sécurité nationale), *Duke Journal of Gender Law and Policy*, vol. 27, no 1 (2020), 179-202.
- Ní Aoláin, Fionnuala et Jayne Huckerby, « Gendering Counterterrorism: How to, and How Not to – Part I » (Genrer la lutte contre le terrorisme : ce qu'il faut faire et ne pas faire. Première partie), *Just Security*, 1er mai 2018, <https://www.justsecurity.org/55670/gendering-counterterrorism-to-part-ii/>.
- Ní Aoláin, Fionnuala et Jayne Huckerby, « Gendering Counterterrorism: How to, and How Not to – Part II » (Genrer la lutte contre le terrorisme : ce qu'il faut faire et ne pas faire. Deuxième partie), *Just Security*, 3 mai 2018, <https://www.justsecurity.org/55670/gendering-counterterrorism-to-part-ii/>.
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Incidence des politiques et pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur les droits humains des filles, des femmes et de la famille : Rapport de Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales*

Femmes Et Paix Et Sécurité

- Bjarnegård, Elin, Erik Melander et Jacqui True, *Women, Peace and Security: The Sexism and Violence Nexus* (Femmes et paix et sécurité : les liens entre sexisme et violence), Folke Bernadotte Academy, Institut de recherche sur la paix d'Oslo et ONU Femmes, novembre 2020, https://fba.se/contentassets/46391654ca6b4d8b995018560cb8ba8e/research_brief_bjarnegard_et_al_webb.pdf.
- Ní Aoláin, Fionnuala, « The 'War on Terror' and Extremism: Assessing the Relevance of the Women, Peace and Security Agenda » (La « guerre contre la terreur » et l'extrémisme : évaluer la pertinence du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité), *International Affairs*, vol. 92, no 2 (2016), 275-291.
- Search for Common Ground et Al-Hayat Center for Civil Society Development, « Women and Violent Radicalization in Jordan » (Les femmes et la radicalisation violente en Jordanie), ONU Femmes, mars 2016, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20jordan/attachments/publications/2016/7/un%20women%20and%20jncw%20-%20women%20and%20violent%20radicalization%20in%20jordan%20-%202016.pdf>.

Impacts Génrés Du Terrorisme Et De La Prévention Et La Lutte Contre L'extrémisme Violent Pouvant Mener Au Terrorisme

- Ahmadi, Belquis et Sadaf Lakhani, « Afghan Women and Violent Extremism: Colluding, Perpetrating or Preventing? » (Les femmes afghanes et l'extrémisme violent : entente, perpétration ou prévention ?) U.S. *Institute of Peace Special Report*, no 396 (novembre 2016), <https://www.usip.org/sites/default/files/SR396-Afghan-Women-and-Violent-Extremism.pdf>.
- Ali, Fatuma, « Understanding the Role of Gender Relations in Radicalising and Recruiting Young Muslim Women in Higher Learning Institutions in Kenya » (Comprendre le rôle des rapports entre les genres dans la radicalisation et le recrutement des jeunes musulmanes dans les établissements d'enseignement supérieur au Kenya), *The African Review*, vol. 45, no 1 (2018), 70-95.
- Badureen, Fathima, « Women and Recruitment in the Al-Shabaab Network: Stories of Women Being Recruited by Women Recruiters in the Coastal Region of Kenya » (Les femmes et le recrutement dans le réseau Al-Chabab : récits de femmes recrutées par des recruteuses dans la région côtière du Kenya), *The African Review*, vol. 45, no 1 (2018), 19-48.

- Cook, Joana, *A Woman's Place: U.S. Counterterrorism Since 9/11* (Une place pour les femmes : la lutte états-unienne contre le terrorisme depuis le 11 septembre), New York, Oxford University Press, 2019.
- Cook, Joana et Vanessa Newby, *An Interview With NATO on Gender and Counter-Terrorism* (Entretien avec l'Otan sur le genre et la lutte contre le terrorisme), Centre international de lutte contre le terrorisme, La Haye, 9 avril 2021, <https://icct.nl/publication/an-interview-with-nato-on-gender-and-counter-terrorism/>.
- Duke Law International Human Rights Clinic et Women Peacemakers Program, *Tightening the Purse Strings: What Countering Terrorism Financing Costs Gender Equality and Security* (Resserrer les cordons de la bourse : ce que coûte le financement de la lutte contre le terrorisme à l'égalité et la sécurité de genre), 2017, <https://web.law.duke.edu/sites/default/files/humanrights/tighteningpursestrings.pdf>.
- Huckerby, Jayne C. et Margaret L. Satterthwaite (édit.), *Gender, National Security, and Counter-Terrorism: Human Rights Perspectives* (Le genre, la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme : la perspective des droits humains), New York, Routledge, 2013.
- Hussein, Shakira, *From Victims to Suspects: Muslim Women Since 9/11* (De victimes à suspectes : les femmes musulmanes depuis le 11 septembre), New Haven, Yale University Press, 2019.
- Mwakimako, Hassan, « Coastal Muslim Women in the Coast of Kenya: Narrating Radicalization, Gender, Violence and Extremism » (Les femmes musulmanes de la région côtière du Kenya : récits sur la radicalisation, le genre, la violence et l'extrémisme), *The African Review*, vol. 45, no 1 (2018), 49-69.
- Naraghi Anderlini, Sanam, Melinda Holmes et Rosalie Fransen, *From the Ground Up: A Preliminary Dialogue on the Nexus of Economic Policy, Gender and Violent Extremism* (Partir de zéro : dialogue préliminaire sur les liens entre les politiques économiques, le genre et l'extrémisme violent), Réseau international d'action de la société civile (ICAN), automne 2017, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2018/02/PVE-and-Economics-Brief-2017.pdf>.
- Rothermel, Ann-Kathrin, « Gender in the United Nations' Agenda on Preventing and Countering Violent Extremism » (Le genre dans les priorités des Nations Unies concernant la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent), *International Feminist Journal of Politics*, vol. 22, no 5 (2020), 720-741.
- Shauri, Halimu, « Impact of Violent Extremism and Recruitment of Spouses on Widows in the Coastal Region of Kenya » (Impact de l'extrémisme violent et recrutement des épouses et des veuves dans la région côtière du Kenya), *The African Review*, vol. 45, no 1 (2018), 96-116.
- Speckhard, Anne, *Women in Preventing and Countering Violent Extremism* (Les femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent), ONU Femmes, 2021, https://www2.unwomen.org//media/field%20office%20eca/attachments/publications/2021/2/pve_trainingmanual-min.pdf.
- Suttan, Marne L., *The Rising Importance of Women in Terrorism and the Need to Reform Counterterrorism Strategy* (Le rôle croissant des femmes dans le terrorisme et la nécessité de réformer la stratégie de lutte contre le terrorisme), U.S. Army Command and General Staff College, mai 2009, <https://apps.dtic.mil/sti/pdfs/ADA506225.pdf>.

Intégration D'une Perspective De Genre

- Abdilatif, Mohamed, *Engaging Women in Preventing and Countering Extremist Violence in Kenya* (Mobiliser les femmes dans la prévention et la lutte contre la violence extrémiste au Kenya), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), 26 juin 2017, <https://gate.unwomen.org/EvaluationDocument/Download?evaluationDocumentID=9084> (projet de rapport).
- Brown, Katherine, *Gender Mainstreaming Principles, Dimensions and Priorities for PVE* (Intégration d'une perspective de genre dans les principes, la portée et les priorités de la prévention de l'extrémisme violent), ONU Femmes, septembre 2019, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2019/Gender-mainstreaming-principles-dimensions-and-priorities-for-PVE-en.pdf>.
- London Couture, Krista, *A Gendered Approach to Countering Violent Extremism: Lessons Learned From Women in Peacebuilding and Conflict Prevention Applied Successfully in Bangladesh and Morocco* (Une approche genrée de la lutte contre l'extrémisme violent : application réussie au Bangladesh et au Maroc des enseignements tirés par les femmes en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits), Center for 21st Century Security and Intelligence Policy Paper, juillet 2014, <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/Women-CVE-Formatted-72914-Couture-FINAL2.pdf>.
- White, Jessica, « Gender in Countering Violent Extremism Program Design, Implementation and Evaluation: Beyond Instrumentalism » (Le genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre l'extrémisme violent : au-delà de l'instrumentalisme), *Studies in Conflict*

and Terrorism, 2020, doi:10.1080/1057610X.2020.1818435.

- White, Jessica, *Gender in Preventing and Countering Violent Extremism: Meaningful Inclusion of Policy in Practice* (Le genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent : pour une mise en pratique pertinente des politiques), Mécanisme de suivi, de signalement et de soutien dans la lutte contre le terrorisme (CT Morse), non daté, <https://kbb9z40cmb2apwafcho9v3j-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2018/01/gender-in-preventing-and-countering-violent-extremism.pdf>.

Plans D'action Nationaux

- Fransen, Rosalie, Sanam Naraghi Anderlini et Melinda Holmes, *National Action Plans on Preventing Violent Extremism : A Gendered Content Analysis* (Plans d'action nationaux de prévention de l'extrémisme violent : une analyse genrée du contenu), International Civil Society Action Network (ICAN), automne 2017, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2017/09/GSX-2017-PVE-NAPs-Analysis-1.pdf>.
- Global Solutions Exchange, *Improving PVE Practice: 10 Steps to Designing and Implementing Inclusive National Action Plans to Prevent Violent Extremism* (Améliorer les pratiques de prévention de l'extrémisme violent : dix étapes pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action nationaux inclusifs pour prévenir l'extrémisme violent), non daté, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2018/05/GSX-Ten-Steps-to-Designing-and-Implementing-Inclusive-National-Action-Plans-to-PVE-2018.pdf>.

Recherche et corpus de données factuelles dans le domaine de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent

- Cook, Joana et Gina Vale, *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State* (De Da'esh à la « diaspora » : tracer les femmes et les mineurs de l'État islamique), International Centre for the Study of Radicalisation, 2018, <https://icsr.info/wp-content/uploads/2018/07/ICSR-Report-From-Daesh-to-%E2%80%98Diaspora%E2%80%99-Tracing-the-Women-and-Minors-of-Islamic-State.pdf>.
- David, Jessica, Leah West et Amarnath Amarasingam, « Measuring Impact, Uncovering Bias? Citation Analysis of Literature on Women in Terrorism » (Mesurer l'impact, révéler les biais ? Analyse des citations dans la littérature sur les femmes dans le terrorisme), *Perspectives on Terrorism*, vol. 15, no 2 (avril 2021), 58-76.
- Donnelly, Phoebe, *Demystifying Gender Analysis for Research on Violent Extremism* (Démystifier l'analyse de genre dans la recherche sur

l'extrémisme violent), Réseau RESOLVE, janvier 2021, https://www.resolvenet.org/system/files/2021-01/RSVE_RVE%20Series_Donnelly_January%202021.pdf.

- *Empowering Women for Peaceful Communities: Evidence From Indonesia and Bangladesh* (Autonomiser les femmes pour des communautés pacifiques : démonstrations en Indonésie et au Bangladesh), Monash Gender, Peace and Security Centre et ONU Femmes, non daté, <https://bridges.monash.edu/ndownloader/files/13111511>.
- Grossman, Michele *et al.*, *The Roles of Women in Supporting and Opposing Violent Extremism: Understanding Gender and Terrorism in Contemporary Australia* (Les rôles des femmes dans le soutien et l'opposition à l'extrémisme violent : comprendre le genre et le terrorisme dans l'Australie contemporaine), Alfred Deakin Institute for Citizenship and Globalisation, mars 2018, https://www.researchgate.net/profile/Michele-Grossman/publication/335396281_The_roles_of_women_in_supporting_and_opposing_violent_extremism_Understanding_gender_and_terrorism_in_contemporary_Australia/links/5d638dd892851c619d76f936/The-roles-of-women-in-supporting-and-opposing-violent-extremism-Understanding-gender-and-terrorism-in-contemporary-Australia.pdf.
- Nurain Mohamad, Siti Fatimah, « Perspectives of Female Terror Offenders » (Points de vue de délinquantes terroristes), dans *SEARCCT's Selection of Articles 2020* (Sélection d'articles du Centre régional d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme [SEARCCT], 2020), Kuala Lumpur, SEARCCT, 2020.
- Phelan, Alexandra, « Special Issue Introduction for Terrorism, Gender and Women: Toward an Integrated Research Agenda » (Introduction du numéro spécial sur le terrorisme, le genre et les femmes : vers une planification intégrée de la recherche), *Studies in Conflict and Terrorism*, 2020, doi:10.1080/1057610X.2020.1759252.
- Shaharuddin, Siti Syahariyah et Siti Fatimah Nurain Mohamad, « Malaysian Women in DAESH: A Reflection of Their Roles and Recommended Counter-measures » (Les femmes malaisiennes au sein de Da'esh : réflexion sur leurs rôles et contre-mesures recommandées), *Diplomatic Voice*, vol. 1 (2019), 6-7, https://www.idfr.gov.my/images/stories/DiplomaticVoice/DV1_2019.pdf.
- Winterbotham, Emily, *What Can Work (and What Has Not Worked) in Women-centric P/CVE Initiatives: Assessing the Evidence Base for Preventing and Countering Violent Extremism* (Ce qui peut fonctionner – et ce qui ne fonctionne pas – dans les initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent axées sur les femmes : évaluer le corpus de données dans ce domaine), Publication occasionnelle du RUSI, mai 2020, https://static.rusi.org/pcve_women-centric_initiatives_updated_final_web_version_0.pdf.

- Zeiger, Sara (édit.), *Expanding the Evidence Base for Preventing and Countering Violent Extremism* (Étoffer le corpus de données pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent), *Hedayah*, 2018, <https://hedayahcenter.org/app/uploads/2021/09/File-782018161624.pdf>
- Zeuthen, Martine et Gayatri Sahgal, *Gender and Violent Extremism* (Le genre et l'extrémisme violent), Publication occasionnelle du RUSI, septembre 2018, https://static.rusi.org/201809_cr_gender_and_ve_final_1.pdf.

Réhabilitation Et Réinsertion

- Dean, Christopher et Eelco Kessels, *Compendium of Good Practices in the Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders* (Compendium de bonnes pratiques relatives à la réhabilitation et réinsertion des délinquants extrémistes violents), Centre mondial pour la sécurité coopérative, août 2018, https://www.vecompendium.org/downloads/GC_2018_Oct_Compendium.pdf.
- Réseau international d'action de la société civile (ICAN), *10 Strengthening Rehabilitation and Reintegration Efforts for Terrorism Offenders, Returning Foreign Terrorist Fighters, and Victims of Violent Extremism* (Dix efforts pour renforcer la réhabilitation et la réinsertion des délinquants terroristes, des combattants terroristes étrangers et des victimes de l'extrémisme violent), 6 mai 2018, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2018/05/GSX-Ten-Steps-to-Strengthening-Rehabilitation-and-Reintegration-2017.pdf>
- Naraghi Anderlini, Sanam et Melinda Holmes, *Invisible Women : Gendered Dimensions of Return, Rehabilitation and Reintegration From Violent Extremism* (Femmes invisibles : les dimensions genrées du retour, de la réhabilitation et de la réinsertion hors de l'extrémisme violent), ICAN et PNUD, 2019, <https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2019/02/ICAN-UNDP-Rehabilitation-Reintegration-Invisible-Women-Report-2019.pdf>.
- Penal Reform International et Thailand Institute of Justice, *The Rehabilitation and Social Reintegration of Women Prisoners: Implementation of the Bangkok Rules* (La réhabilitation et la réinsertion sociale des détenues : mise en œuvre des règles de Bangkok), mai 2019, https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2019/05/PRI_Rehabilitation-of-women-prisoners_WEB.pdf.

Stéréotypes De Genre, Misogynie Et Masculinités

- Brown, Katherine E. et al., *Conflicting Identities: The Nexus Between Masculinities, Femininities and Violent Extremism in Asia* (Conflits identitaires : les liens entre les masculinités, les féminités et

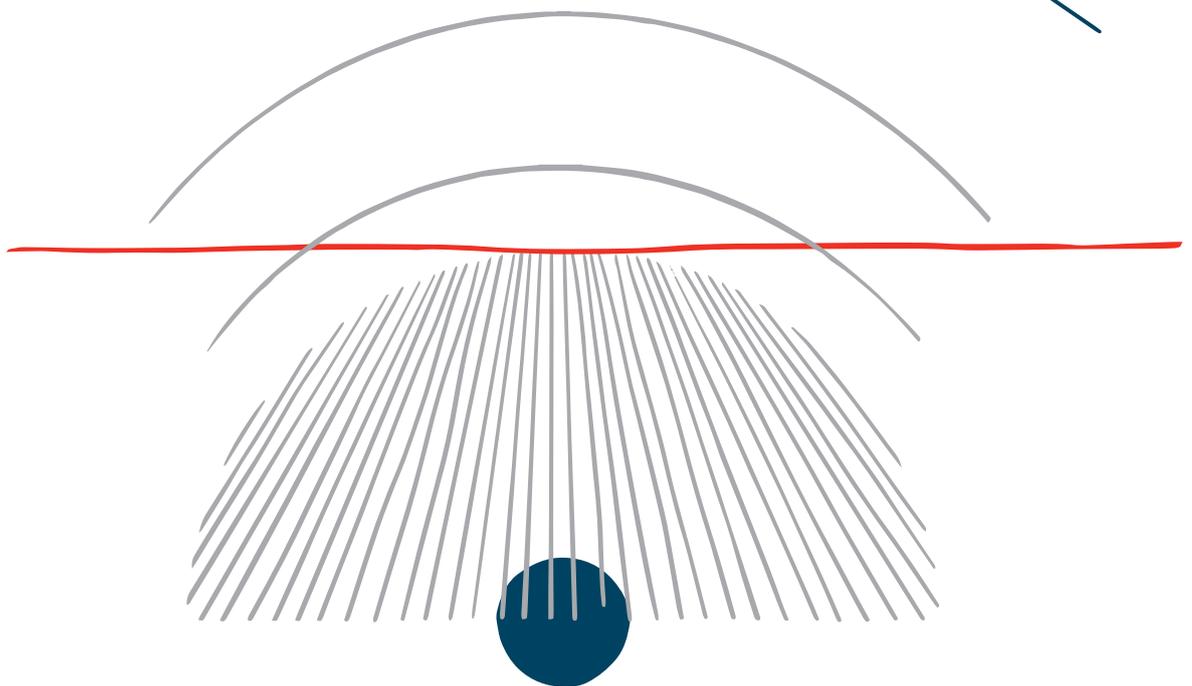
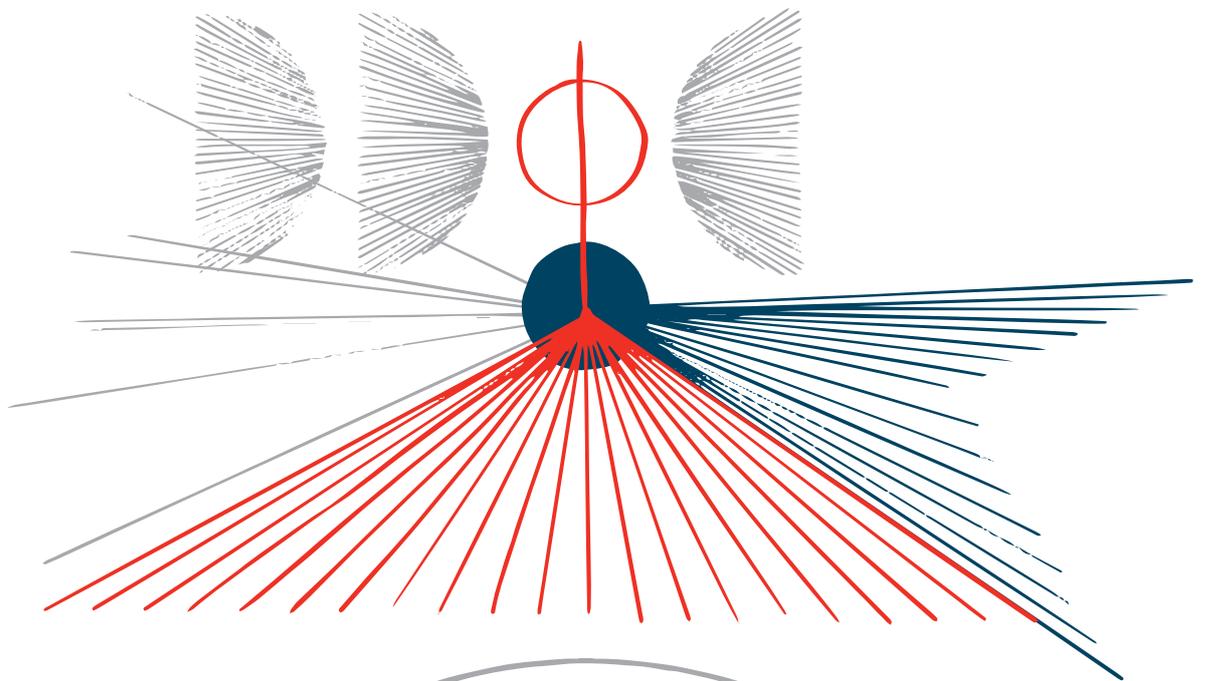
l'extrémisme violent en Asie), Bureau régional de l'ONU DC pour l'Asie et le Pacifique, et Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Asie et le Pacifique, 2020, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP-RBAP-Conflicting-Identities-Nexus-between-masculinities-femininities-violent-extremism-Asia-2020.pdf>.

- Melissa Johnston et Jacqui True, *Misogyny and Violent Extremism: Implications for Preventing Violent Extremism* (Misogynie et extrémisme violent : implications pour la prévention de l'extrémisme violent), Monash Gender, Peace and Security Centre, octobre 2019, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2019/10/policy%20briefveandvawv6farahs%20edit.pdf>.
- Ní Aoláin, Fionnuala, « Gendering the Boy Child in the Context of Counterterrorism: The Situation of Boys in Northeast Syria » (Genrer les garçons dans un contexte de lutte contre le terrorisme : la situation des garçons dans le nord-est de la Syrie), *Just Security*, 8 juin 2021, <https://www.justsecurity.org/76810/gendering-the-boy-child-in-the-context-of-counterterrorism-the-situation-of-boys-in-northeast-syria/>.
- Pearson, Elizabeth, « Extremism and Toxic Masculinity: The Man Question Re-posed » (L'extrémisme et la masculinité toxique : re-posé la question du masculin), *International Affairs*, vol. 95, no 6 (novembre 2019), 1251-1270.
- Pearson, Elizabeth, « Gendered Reflections? Extremism in the UK's Radical Right and al-Muhajiroun Networks » (Reflets genrés ? L'extrémisme dans la droite radicale du Royaume-Uni et les réseaux d'Al-Muhajiroun), *Studies in Conflict and Terrorism*, 2020, doi:10.1080/1057610X.2020.1759270.
- Pearson, Elizabeth, *Why Men Fight and Women Don't: Masculinity and Extremist Violence* (Pourquoi les hommes se battent et pas les femmes : la masculinité et la violence extrémiste), Tony Blair Institute for Global Change, 13 septembre 2018, <https://institute.global/insight/co-existence/why-men-fight-and-women-dont-masculinity-and-extremist-violence>.
- Winterbotham, Emily et Elizabeth Pearson, « Different Cities, Shared Stories: A Five-Country Study Challenging Assumptions Around Muslim Women and CVE Interventions » (Villes différentes, histoires partagées : une étude dans cinq pays remet en cause les hypothèses concernant les femmes musulmanes et les interventions de lutte contre l'extrémisme violent), *RUSI Journal*, vol. 161, no 5 (2016), 54-65.

Suivi Et Évaluation

- Andaya Serrano, Lorraine, *Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans*

- le secteur de la justice et de la sécurité, Boîte à outils Genre et sécurité, Module 15*, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe & ONU Femmes, 2019, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-15FR.pdf.
- Batliwala, Srilatha, *Renforcer le suivi et l'évaluation pour les droits des femmes : Treize pistes de réflexion pour les organisations de femmes*, Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), 2011, http://issuu.com/awid/docs/mne_thirteeninsights_womens_org_fr?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fskin.issuu.com%2Fv%2Fflight%2Flayout.xml&showFlipBtn=true
 - Srilatha Batliwala et Alexandra Pittman, *Saisir l'évolution des réalités des femmes : un examen critique des approches et des cadres actuels en matière de suivi et d'évaluation*, Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), 2010, https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/saisir_levolution_des_realites_des_femmes.pdf.
 - BetterEvaluation, <https://www.betterevaluation.org>.
 - CDA, *Peacebuilding Evaluation Consortium* (Consortium d'évaluation de la consolidation de la paix), non daté, <https://www.cdacollaborative.org/cdaproject/peacebuilding-evaluation-consortium/>.
 - Church, Cheyanne et Mark M. Rogers, *Designing for Results: Integrating Monitoring and Evaluation in Conflict Transformation Programs* (La conception pour des résultats : intégrer le suivi et l'évaluation dans les programmes de transformation des conflits), Search for Common Ground, 2006, <https://www.sfcg.org/Documents/manualpart1.pdf>.
 - Donnelly, Phoebe, *Demystifying Gender Analysis for Research on Violent Extremism* (Démystifier l'analyse de genre dans la recherche sur l'extrémisme violent), Réseau RESOLVE, janvier 2021, https://www.resolvenet.org/system/files/2021-01/RSVE_RVE%20Series_Donnelly_January%202021.pdf.
 - Fletcher, Gillian, *Addressing Gender in Impact Evaluation: What Should Be Considered?* (La dimension du genre dans les évaluations d'impact : que faut-il prendre en compte ?), Methods Lab, octobre 2015, <https://cdn.odi.org/media/documents/9934.pdf>.
 - Fletcher, Gillian, « Gender Analysis » (Analyse de genre), BetterEvaluation, 2019, https://www.betterevaluation.org/en/themes/gender_analysis.
 - Garred, Michelle, Charlotte Booth et Kiely Barnard-Webster, « Do No Harm and Gender » (Ne pas nuire et le genre), *CDA Guidance Note*, mars 2018, <https://www.cdacollaborative.org/wp-content/uploads/2018/04/Do-No-Harm-and-Gender-A-Guidance-Note.pdf>.
 - Glazzard, Andrew, *Improving the Evaluation of Interventions to Counter and Prevent Terrorism and Violent Extremism* (Améliorer l'évaluation des interventions de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent), CT Morse, non daté, <https://kbb9z40cmb2apwafcho9v3j-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2018/01/think-piece-me-final.pdf>.
 - Podems, Donna et Svetlana Negroustoueva, « Feminist Evaluation » (Évaluation féministe), BetterEvaluation, 2016, https://www.betterevaluation.org/en/themes/feminist_evaluation.
 - Search for Common Ground, DM&E for Peace (Conception, suivi et évaluation pour la paix), non daté, <https://www.dmeformpeace.org> (page consultée le 31 octobre 2021).
 - Search for Common Ground, Modules de formation pour la conception, le suivi et l'évaluation de la consolidation de la paix, 1^{er} mars 2013, <https://www.dmeformpeace.org/resource/training-modules-for-design-monitoring-and-evaluation-for-peacebuilding/>.
 - ONU Femmes, Bureau indépendant de l'évaluation, *Gestion des évaluations sensibles au genre : Manuel d'évaluation*, 2015, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2015/UN-Women-Evaluation-Handbook-fr.pdf>.
 - Wakefield, Shawna et Daniela Koerppen, « Applying Feminist Principles to Program Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning » (Les principes féministes appliqués au suivi des programmes, à leur évaluation, à la reddition de comptes et à l'apprentissage), *Oxfam Discussion Paper*, juillet 2017, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/applying-feminist-principles-to-program-monitoring-evaluation-accountability-an-620318/>.



ANNEX II: TRAITES INTERNATIONAUX, DOCUMENTS DES NATIONS UNIES, ET DOCUMENTS D'ORIENTATION INTERNATIONAUX

Traités internationaux		
Document	Année	Références spécifiques
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1965	
Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1966	Interdit toute discrimination fondée sur le genre (article 2) et garantit le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le Pacte (article 3). Sont également mentionnés les droits et libertés relatifs à la vie privée, la liberté religieuse, le droit d'association, le droit de réunion pacifique et la liberté d'expression.
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1979	
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée/ Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	2000	« Chaque État Partie tient compte, lorsqu'il applique les dispositions du présent article, de l'âge, du sexe et des besoins spécifiques des victimes de la traite des personnes, en particulier des besoins spécifiques des enfants, notamment un logement, une éducation et des soins convenables. » Article 2 : « De prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ; »

Documents des Nations Unies		
Document	Année	Textes spécifiques
Charte	1945	« Nous, peuples des Nations unies résolus (...) à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ». Article 1 : « Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ; » Article 8 : « Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. »
Déclaration universelle des droits de l'homme	1948	

Documents des Nations Unies

Document	Année	Textes spécifiques
Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	1967	Appelle les États à « abolir les lois, coutumes, règlements et pratiques en vigueur qui constituent une discrimination à l'égard des femmes, et pour assurer la protection juridique adéquate de l'égalité de droits des hommes et des femmes. »
Déclaration et Programme d'action de Beijing	1995	S'engage à « garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales. »
Résolution 1325 du Conseil de sécurité	2000	
Résolution 66/290 de l'Assemblée générale – Promotion et protection de la liberté d'opinion et d'expression	2012	« Considérant que le développement, les droits de l'homme et la paix et la sécurité, qui sont les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, sont interdépendants et se renforcent mutuellement... » « La sécurité humaine tient compte des liens réciproques entre paix, développement et droits de l'homme et accorde la même importance aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. »
Résolution 2178 du Conseil de sécurité	2014	« Encourage les États Membres à faire participer les populations locales et les organisations non gouvernementales compétentes à l'élaboration de stratégies de lutte contre le discours extrémiste violent qui peut inciter à la commission d'actes de terrorisme, à faire changer les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, y compris en donnant voix au chapitre aux jeunes, aux familles, aux femmes, aux chefs religieux et culturels et aux responsables de l'éducation, et tous les autres groupes de la société civile concernés, et à adopter des stratégies personnalisées visant à lutter contre l'embrigadement dans cette forme d'extrémisme violent et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales. »
Résolution 2242 du Conseil de sécurité	2015	
Résolution 2250 du Conseil de sécurité	2015	« Engage les États à s'acquitter des obligations résultant pour eux de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967 se rapportant à ladite Convention, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et de son protocole facultatif de 1999 et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. » « Demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, y compris les jeunes, contre toutes les formes de violence sexuelle ou sexiste. » « Engage tous ceux qui participent à la planification d'opérations de désarmement, démobilisation et réintégration à prendre en considération les besoins des jeunes touchés par les conflits armés, y compris certains aspects spécifiques comme : A) Une offre d'emploi pour les jeunes tenant compte des réalités et de la problématique hommes-femmes, des politiques du travail inclusives, des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes établis en partenariat avec le secteur privé, conçus en concertation avec les jeunes et prenant en considération le fait que l'éducation, l'emploi et la formation sont indissociables pour ce qui est de prévenir la marginalisation des jeunes. »

Documents des Nations Unies

Document	Année	Textes spécifiques
Conseil des droits de l'homme – Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (31/65)	2016	<p>Les États devraient faciliter la mise en place de « programmes de désengagement, de réadaptation et de conseils à l'intention des extrémistes violents qui tiennent compte de l'âge et des différences entre les hommes et les femmes. »</p> <p>« On souligne souvent que si les femmes sont impliquées depuis longtemps dans des formes d'extrémisme violent et de terrorisme, la dimension sexospécifique du terrorisme et de l'extrémisme violent a pourtant été largement négligée jusqu'ici. »</p> <p>« Le Rapporteur spécial remarque que les mesures récemment mises en œuvre à l'échelon national et international pour lutter contre l'extrémisme violent tiennent effectivement compte de cette dimension. Au paragraphe 53 de son plan d'action, le Secrétaire général insiste beaucoup sur la question du genre ; il formule plusieurs recommandations pour que cette question soit mieux prise en compte, et remarque notamment que les sociétés où les indicateurs de l'égalité entre les sexes sont les plus élevés sont moins sujettes à l'extrémisme violent. »</p> <p>« Selon certaines critiques, les mesures concernant la participation des femmes ont souvent tendance à ne mettre en valeur l'engagement des femmes que lorsqu'il intervient de manière informelle, ou au niveau local ; très souvent, cette mise en valeur utilise et renforce les stéréotypes sexistes. »</p> <p>« Si les droits des femmes deviennent accessoires par rapport à un programme plus vaste auquel ils sont identifiés, les risques de réaction brutale contre l'égalité des sexes, la défense des droits des femmes et l'éducation des filles augmentent, tout comme la probabilité que les droits des femmes et l'égalité des sexes soient sacrifiés au nom des intérêts de la sécurité nationale. »</p> <p>« Il est impératif, pour chaque État comme pour la communauté internationale, d'éviter de tomber dans une "sécurisation" sommaire des droits de l'homme, du développement international, de l'aide humanitaire, de l'éducation, de l'intégration sociale, de l'égalité des sexes ou de tout autre programme. L'État doit respecter, protéger et promouvoir les droits fondamentaux de tous, indépendamment de l'âge, du sexe et de l'appartenance ethnique ou religieuse, sans discrimination et sans subordonner cette obligation à un objectif supérieur. »</p> <p>« Des femmes participent à des programmes de prévention du terrorisme organisés à l'initiative de la société civile (c'est le cas notamment de l'organisation non gouvernementale Women Without Borders). La prise en compte des femmes permet d'analyser de manière plus globale les causes de l'extrémisme violent et d'élaborer des stratégies mieux ancrées localement, plus crédibles, sans exclusive et plus efficaces pour renforcer les capacités de résistance à l'extrémisme. »</p>

Documents des Nations Unies

<p>Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent</p>	<p>2016</p>	<p>« a) De prendre en compte la problématique hommes-femmes dans tous les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent ;</p> <p>b) D'investir dans les travaux de recherche axés sur la problématique hommes-femmes ainsi que dans la collecte de données sur le rôle des femmes dans l'extrémisme violent, notamment pour mettre au jour les facteurs qui poussent certaines femmes à rallier des groupes extrémistes et les incidences des stratégies antiterroristes sur leur vie, de façon à élaborer des politiques et des programmes ciblés et fondés sur des données factuelles ;</p> <p>c) D'intégrer des femmes et d'autres groupes sous-représentés aux organismes nationaux chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, y compris aux fins des activités de prévention du terrorisme et de lutte contre ce fléau ;</p> <p>d) De renforcer l'aptitude des femmes et de leurs associations à participer aux activités de prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent ;</p> <p>e) De faire en sorte qu'une partie de l'ensemble des fonds consacrés à la lutte contre l'extrémisme violent soient utilisés pour financer des projets visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes ou à favoriser leur autonomisation, comme recommandé dans mon récent rapport au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2015/716). »</p>
<p>Résolution 2395 du Conseil de sécurité</p>	<p>2017</p>	<p>« Renouvelle l'appel lancé à la Direction exécutive [du Comité contre le terrorisme (DECT)] en faveur de l'intégration de la parité des sexes en tant que question transversale, dans toutes ses activités, y compris dans les évaluations et rapports de pays, les recommandations faites aux États Membres, la facilitation de l'assistance technique fournie à ces derniers et les exposés au Conseil, l'encourage à tenir des consultations avec les femmes et leurs organisations pour influencer sur ses travaux, et l'engage, en collaboration avec ONU-Femmes, à mener des travaux de recherche et de collecte de données axés sur la problématique hommes-femmes en vue de déterminer les causes de radicalisation pouvant conduire au terrorisme chez les femmes, et les incidences des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et leurs organisations. »</p>

Documents des Nations Unies		
Document	Année	Textes spécifiques
Résolution 2396 du Conseil de sécurité	2017	<p>« Demande aux États Membres d'élaborer et d'utiliser des outils d'évaluation des risques afin d'identifier les individus qui montrent des signes de radicalisation conduisant à la violence, et de concevoir des programmes d'intervention, qui prennent en compte la problématique hommes-femmes, selon qu'il convient, avant que ces individus ne commettent des actes de terrorisme, conformément aux dispositions applicables du droit international et du droit interne et sans procéder à un profilage fondé sur des motifs discriminatoires interdits par le droit international. »</p> <p>« [À] élaborer des stratégies adaptées tenant compte des différences entre les sexes afin de réagir au discours terroriste dans le système pénitentiaire et de le contrer, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme, selon qu'il convient et conformément au droit international applicable. »</p> <p>« [V]eiller à ce que l'équipe d'enquête [à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIL (Daech) à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par le groupe terroriste EIL (Daech) en Iraq] tienne compte, dans ses travaux, des recherches et des études en matière de lutte contre la traite d'êtres humains, et qu'en s'employant à recueillir des éléments de preuve sur les cas de traite d'êtres humains, elle soit attentive aux disparités entre les sexes, aux traumatismes qu'ont subis les victimes et aux droits de celles-ci, et ne compromette ni leur sûreté ni leur sécurité. »</p> <p>« Souligne que les femmes et les enfants associés aux combattants terroristes étrangers revenant d'un conflit ou se réinstallant peuvent avoir joué de nombreux rôles différents et notamment avoir appuyé, facilité et commis des actes de terrorisme, et nécessitent une attention particulière pour ce qui est d'élaborer des stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion. »</p> <p>« [Souligne] qu'il importe d'aider les femmes et les enfants associés aux combattants terroristes étrangers, qui peuvent être victimes de terrorisme, en tenant compte des sensibilités propres à leur sexe et à leur âge. »</p> <p>« Encourage les États Membres et les entités internationales, régionales et sous-régionales à veiller à ce que les femmes participent, avec un rôle prépondérant, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des stratégies destinées à résoudre la question du retour et de la réinstallation des combattants terroristes étrangers et de leur famille. »</p>
Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Original 2006 , reviewed in 2008 , 2010 , 2012 , 2014 , 2016 , 2018 , and 2021	<p>« Réaffirmant que les actes, méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations visent à nier les droits humains et les libertés fondamentales et à détruire la démocratie, à menacer la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des États, à entraver l'exercice des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels, dont le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, et à déstabiliser des gouvernements, et que la communauté internationale devrait prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coopération en vue de prévenir et de combattre le terrorisme de façon décisive, cohérente, concertée, inclusive et transparente et d'une manière qui soit fondée sur les droits humains et qui tienne compte des questions de genre, tout en s'attaquant aux conditions qui conduisent au terrorisme. » (A/RES/75/291)</p>

Documents des Nations Unies

<p>Les femmes et la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général</p>	<p>2019</p>	
<p>Résolution 2467 du Conseil de sécurité</p>	<p>2019</p>	<p>« Se déclare à nouveau profondément préoccupé par le fait que, bien qu'il ait maintes fois condamné la violence, notamment la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, et appelé toutes les parties à des conflits armés à cesser immédiatement de commettre de tels actes, ceux-ci persistent et sont, dans certains cas, devenus systématiques, généralisés et d'une brutalité épouvantable. »</p> <p>« Exprime l'intention de tirer un meilleur parti des visites périodiques sur le terrain dans les zones de conflit, en organisant sur place, avec les femmes et les organisations de femmes, des séances de questions-réponses consacrées aux préoccupations et aux besoins des femmes dans les zones de conflit armé; et d'aborder avec les autorités nationales, le cas échéant, la question de la prévention et de la répression des violences sexuelles dans des situations de conflit et d'après conflit, et de s'entretenir avec des victimes et des représentants de groupes de population touchés et de la société civile, dont des organisations de femmes. »</p> <p>« Engage les États Membres à renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles commises en temps de conflit et d'après conflit, dont les femmes et les filles qui sont particulièrement visées par ces crimes, notamment en menant dans les meilleurs délais des enquêtes sur les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre. »</p> <p>« Note le lien qui existe entre la violence sexuelle dans des situations de conflit armé et d'après conflit et l'infection par le VIH et le fardeau disproportionné que le VIH et le sida imposent aux femmes et aux filles et qui constitue toujours un obstacle à l'égalité des sexes. »</p> <p>« Constate que les femmes et les filles qui tombent enceintes à la suite de violences sexuelles commises en temps de conflit, et qui choisissent de devenir mères, peuvent avoir des besoins différents et spécifiques. »</p> <p>« Est conscient qu'il importe d'appuyer et de promouvoir la société civile, particulièrement les organisations locales dirigées par des femmes sur le terrain, les chefs locaux et religieux, les organisations dirigées par des filles et des jeunes qui ont tous un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre la violence sexuelle. »</p> <p>« Encourage les États Membres concernés et les entités compétentes du système des Nations Unies à appuyer le renforcement des capacités des organisations dirigées par des femmes et des rescapés ainsi que celles des groupes de la société civile aux fins du développement de mécanismes locaux de protection contre la violence sexuelle en temps de conflit et d'après conflit, à accroître leur aide aux femmes en vue de leur participation active et effective aux processus de paix, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation et la protection des femmes en tant que moyens de prévention des conflits. »</p> <p>« Engage les États Membres, avec le concours du Secrétaire général et des entités compétentes des Nations Unies, à s'efforcer d'intégrer aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration une analyse des disparités entre les sexes et des activités de formation, tout en veillant notamment à ce que les femmes précédemment associées à des groupes armés comme les ex-combattantes aient accès à des services psychologiques et à un soutien à la réintégration y compris des initiatives de réadaptation sociale et de réinsertion; réaffirme à cet égard la nécessité de créer des mécanismes de protection des femmes dans les sites de cantonnement et des civils à proximité de ces sites ainsi que dans les communautés qu'ils réintègrent. »</p>

Documents des Nations Unies		
Document	Année	Textes spécifiques
Conseil des droits de l'homme – Effet des mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur l'espace civique et sur les droits des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme	2019	<p>« Des limitations importantes d'accès au financement étranger ont considérablement réduit les possibilités mêmes d'exister des ONG souvent entièrement tributaires de ce financement, en particulier des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations de femmes. »</p> <p>« Des femmes ont fait l'objet de menaces de mort et d'attaques personnelles et ciblées de la part de représentants gouvernementaux ce qui a entraîné, dans certains cas, des attaques physiques contre d'éminentes défenseuses des droits de l'homme et leurs biens. Les défenseurs des droits de l'homme font l'objet de représailles lorsqu'ils s'adressent au Conseil des droits de l'homme ou s'expriment ailleurs sur la scène internationale au sujet de la situation des droits de l'homme dans leur pays. »</p> <p>« Dans certaines régions, les mesures visant à lutter contre le terrorisme, à prévenir et combattre l'extrémisme violent et à protéger la sécurité nationale font l'objet d'une instrumentalisation féroce : ainsi, des membres de la société civile sont arrêtés et placés en détention pour des motifs fallacieux ; certains États vont jusqu'à appliquer la législation antiterroriste pour faire taire les défenseurs des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. »</p>
Les femmes et la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général	2020	

Documents des Nations Unies

Document	Année	Textes spécifiques
<p>Conseil des droits de l'homme – Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste</p>	<p>2020</p>	<p>« Dans son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, le Secrétaire général a affirmé l'importance de l'égalité entre les sexes dans la lutte antiterroriste, soulignant que ce n'était pas un hasard si les sociétés où les indicateurs de l'égalité entre les sexes étaient les plus élevés étaient les moins sujettes à l'extrémisme violent. Si l'on veut examiner le lien entre le genre et l'extrémisme violent dans une perspective globale et complète, il faut s'intéresser tout particulièrement au respect (ou au non-respect) des droits des femmes, aux inégalités structurelles, aux facteurs liés au genre. »</p> <p>« Les politiques et les programmes consacrés aux aspects de l'extrémisme violent liés au genre se sont multipliés sans que l'on ait à ce jour entrepris de suivre ou d'évaluer de manière systématique leurs avantages ou leurs effets, ni leur conformité avec les droits de l'homme. »</p> <p>« Se servir des femmes pour mieux lutter contre le terrorisme, c'est prendre le risque de détourner les programmes de leur objectif premier : se focaliser sur "les femmes" permet de détourner l'attention des réalités structurelles plus larges qui sont à l'origine de l'inégalité entre les sexes, de l'exclusion et de la violence. »</p> <p>« Les programmes et les pratiques visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent doivent pleinement protéger les droits des femmes et des filles. »</p> <p>« [Elle] appelle l'attention sur le fait que les femmes et les filles sont utilisées comme outils de prévention et de répression de l'extrémisme violent, ce qui soulève plusieurs questions d'ordre éthique. »</p> <p>« Malheureusement, les approches qui mettent l'accent sur les femmes en tant que sujets et agents de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent sont rarement issues d'une volonté de protéger les droits des intéressées à la non-discrimination et à l'égalité ; elles reposent plutôt sur la volonté stratégique de mieux comprendre les causes de l'extrémisme violent et d'élaborer des stratégies de lutte antiterroriste plus ciblées et plus fiables, et la Rapporteuse spéciale est vivement préoccupée par le fait que les femmes soient ainsi considérées comme des objets. »</p> <p>« Les problèmes éthiques que cette situation suscite sont encore plus graves lorsque les programmes de prévention et de répression de l'extrémisme violent sont présentés comme des mesures promouvant l'autonomisation, la formation ou le renforcement des compétences des femmes et que les impératifs de sécurité qui les sous-tendent sont passés sous silence, ce qui au demeurant empêche toute évaluation crédible de leurs effets. Dans le même ordre d'idées, les programmes qui visent à faire des femmes, en leur qualité de mères, d'épouses et de sœurs, des remparts contre la radicalisation des hommes et des garçons de leur entourage procèdent d'une vision profondément patriarcale de la société. D'aucuns ont souligné que ce type de programmes faisaient courir des risques aux intéressées, à plus forte raison lorsqu'ils sont conçus pour satisfaire les exigences de politique étrangère d'États puissants. De plus en plus, les femmes qui vivent dans des environnements très complexes, conservateurs et instables se retrouvent dans la situation peu enviable qui consiste à être en première ligne des mesures de prévention et de répression de l'extrémisme violent. »</p> <p>« Prendre des mesures qui menacent les droits fondamentaux des femmes et des filles (au premier rang desquels les droits à la vie et à la sécurité) au lieu de faire de profondes réformes économiques, sociales et politiques bénéficiant aux communautés marginales qui sont des terrains potentiels de terrorisme n'est pas une solution. »</p> <p>« Ce sont surtout les femmes et les filles qui sont visées, sans que les États s'inquiètent des conséquences que cela peut avoir sur un groupe de population généralement déjà marginalisé sur les plans juridique, politique et économique. »</p>

Documents des Nations Unies		
Document	Année	Textes spécifiques
Les femmes et la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général	2021	
Conseil des droits de l'homme – Incidences des politiques et pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (violent) sur les droits humains des filles, des femmes et de la famille : Rapport de Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Fionnuala Ní Aoláin.	2021	<p>« 3. S'appuyant sur la définition utilisée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Rapporteuse spéciale relève que le "genre" renvoie à l'identité, aux attributs et au rôle de la femme et de l'homme tels qu'ils sont définis par la société, et à la signification sociale et culturelle que la société donne aux différences biologiques, ce qui engendre des rapports hiérarchiques entre femmes et hommes et se traduit par une répartition du pouvoir et des droits favorable aux hommes et désavantageux pour les femmes. Elle confirme en outre la précision apportée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) selon laquelle ces caractéristiques, rôles et relations sont des constructions sociales et sont intériorisés dans le cadre du processus de socialisation. Bien que le présent rapport porte en premier lieu sur le vécu des filles et des femmes, la Rapporteuse spéciale précise que les garçons et les hommes sont également l'objet de stéréotypes sexistes et que les masculinités et les féminités déterminent également les rôles des uns et des autres, les attentes et les préjugés que l'on observe dans ce domaine. Elle souligne le caractère binaire de la construction sociale du genre et insiste sur le fait que celle-ci ne rend pas pleinement compte de la manière dont les minorités sexuelles et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes ressentent les effets des lois et des pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (violent). Elle aborde également les conséquences que ces politiques et pratiques ont pour ces personnes. Une approche intersectorielle, traduisant la manière dont les mesures de lutte contre le terrorisme sont perçues, montre que la discrimination et les atteintes aux droits de l'homme convergent et sont accentuées en fonction d'autres identités sociales telles que la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge et la sexualité, notamment. »</p>
Résolution 76/181 de l'Assemblée générale – Quatorzième Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et justice pénale	2021	<p>« 43. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans appropriés et efficaces pour parvenir à l'égalité des genres et supprimer les obstacles à la promotion et à l'autonomisation des femmes dans les services de détection et de répression et dans d'autres institutions de la justice pénale, à tous les niveaux, et, à cet égard, s'engager à prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de l'application intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale[.] »</p> <p>« 44. Prendre en compte les questions de genre dans le système de justice pénale en encourageant l'adoption de mesures qui soient adaptées aux besoins propres à chaque genre, pour les délinquants comme pour les victimes, et qui permettent notamment de protéger les femmes et les filles contre une nouvelle victimisation au cours des procédures pénales[.] »</p>

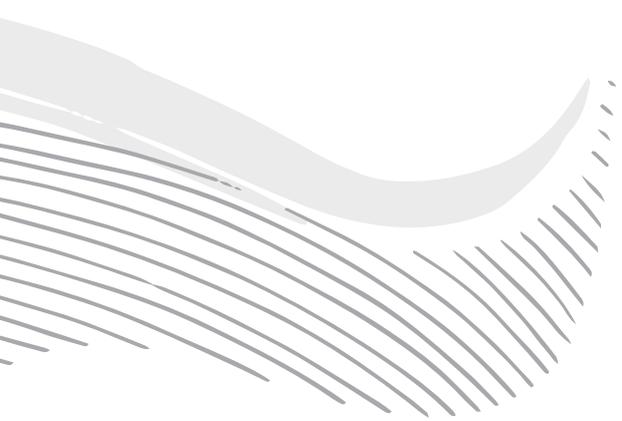
Documents d'orientation internationaux

Document	Année	Textes spécifiques
Bonnes pratiques sur l'utilisation de la mobilisation communautaire et de la police communautaire pour lutter contre l'extrémisme violent	2013	<p>« Bonne pratique numéro 5 : Mobiliser les femmes en leur qualité de forces de changement positif dans leurs communautés. De nombreux intervenants ont assimilé ce qu'ont démontré les recherches : les femmes, surtout les mères, ont une autorité au sein de leur famille et des communautés qui peut se traduire par une influence positive contre l'extrémisme violent. Ces intervenants ont fait remarquer de nombreuses fois que ce sont les femmes qui détiennent les clés pour accéder à leurs communautés et qu'à ce titre, elles devraient participer à la création et la poursuite des initiatives de [lutte contre l'extrémisme violent (CVE)]. Parallèlement, l'expérience de la mobilisation communautaire pour lutter contre le recrutement par les gangs indique que le fait de penser qu'ils devraient expliquer leurs actions à leur mère encourageait les membres de gangs à mettre fin à leurs activités violentes. »</p>
Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent	2013	<p>« La conception des programmes devrait, le cas échéant, tenir compte des besoins distincts des jeunes femmes et hommes. »</p> <p>« Dans les communautés à risque, en particulier, des programmes d'études et d'activités scolaires axés sur l'éducation civique, la mobilisation communautaire et le bénévolat peuvent absorber de façon constructive les jeunes à risque et renforcer leur sentiment d'appartenance à leur famille, à leur communauté et à leur pays ; pour les jeunes à risque qui ont abandonné leurs études, ou dans les cas où les jeunes femmes n'ont pas le droit de faire des études, d'autres lieux pourraient convenir mieux pour appliquer des démarches du même type. »</p> <p>« Bonne pratique 17 : Les femmes peuvent jouer un rôle particulièrement crucial dans les initiatives locales de CVE.</p> <p>Dans tous les pays, les femmes jouent un rôle particulièrement crucial dans leur famille en tant que mères, épouses, sœurs, filles et principales responsables de fournir les soins, ainsi qu'en tant que soutiens de famille. Dans de nombreux endroits, elles ont une connaissance approfondie de leur communauté locale et elles en sont même la mémoire institutionnelle. À ce titre, elles sont particulièrement bien placées pour servir de voix informée, crédible et significative à l'échelle locale pour la CVE. Les femmes peuvent être capables d'identifier des signes de radicalisation et de décourager ce phénomène dans leur famille et leur communauté. Dans certains endroits, elles sont peut-être les mieux placées pour sensibiliser les autres femmes de leur communauté et pour renforcer leurs capacités, ce qui leur donne un effet multiplicateur dans les communautés où la radicalisation et le recrutement pourraient se produire. »</p>
Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent	2015	

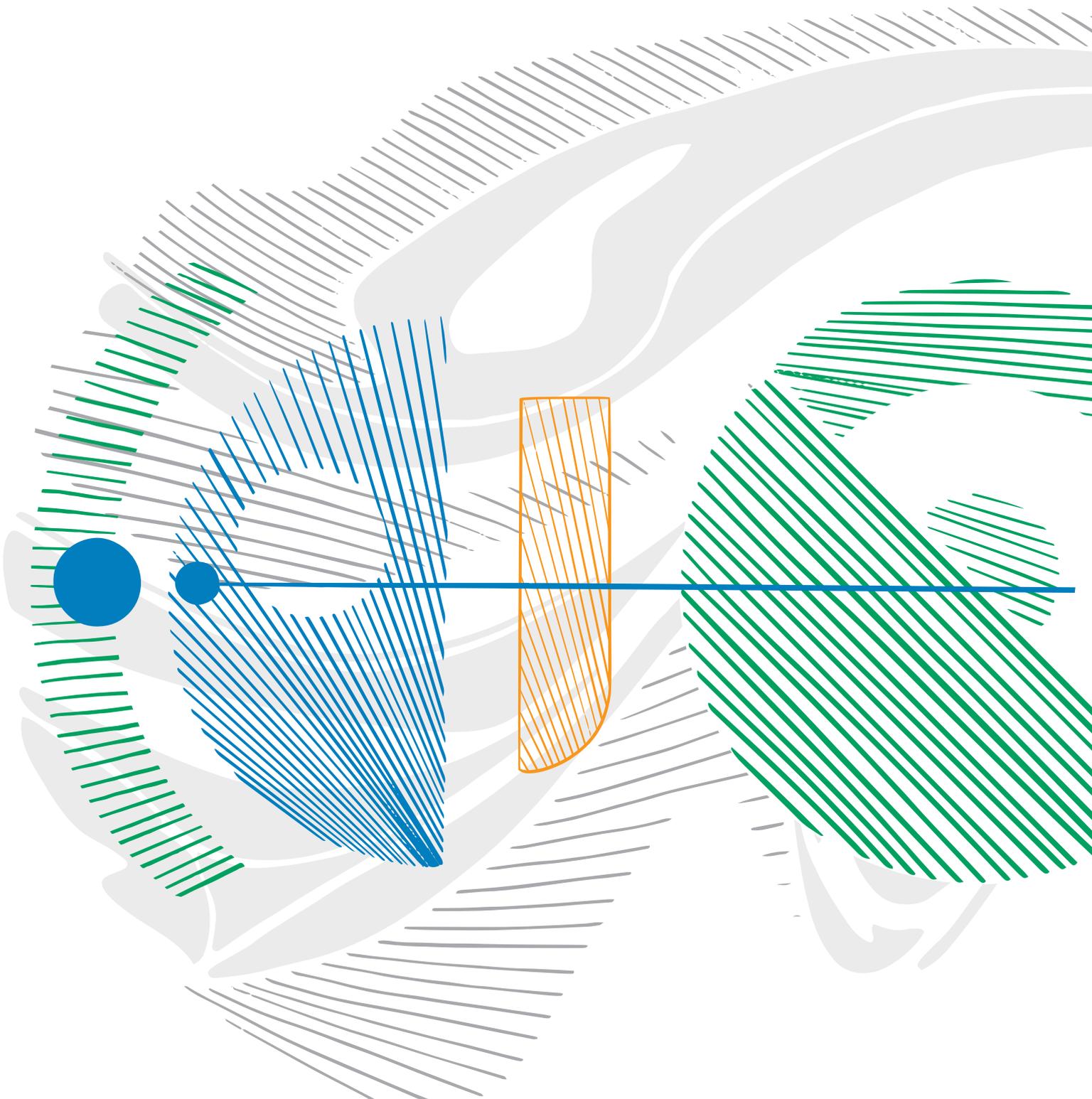
Documents d'orientation internationaux		
Document	Année	Textes spécifiques
Résolution 69/313 de l'Assemblée générale – Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence sur le financement du développement	2015	<p>« Nous réaffirmons que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durables, ouverts à tous et équitables. Nous réaffirmons la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous prenons à nouveau l'engagement d'adopter et de consolider des politiques viables, une législation ayant force exécutoire et des mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'à l'homme et d'éliminer la violence et la discrimination sexistes sous toutes leurs formes. »</p> <p>« Les faits montrent que l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et leur pleine et égale participation à l'économie et à la direction de celle-ci sont des conditions indispensables pour réaliser le développement durable et améliorer de façon appréciable la croissance économique et la productivité. Nous sommes désireux, par le choix de nos politiques, de promouvoir une société sans exclusive. Nous adopterons et appliquerons une législation non discriminatoire, mettrons en place une infrastructure sociale et des politiques de développement durable et nous faciliterons une participation réelle et égale des femmes à l'économie en leur accordant un accès égal au processus de décision et aux postes de direction. »</p> <p>« Nous augmenterons la transparence et la participation égale des femmes et des hommes à la budgétisation et encouragerons une budgétisation et un suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité des sexes. »</p> <p>« Nous nous efforcerons d'harmoniser les diverses initiatives prises sur l'entreprise et le financement viables à terme, en veillant à repérer les lacunes, notamment s'agissant de l'égalité des sexes, et en renforçant les mécanismes et incitations à la conformité. »</p> <p>« Nous encourageons en outre le secteur privé à contribuer à l'égalité des sexes en s'efforçant d'assurer aux femmes un emploi à temps complet et productif et un travail décent, en respectant le principe de l'égalité de salaire pour un travail égal ou de valeur égale, d'accorder aux femmes l'égalité des chances, et à les protéger contre la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail. »</p> <p>« Nous exhortons les pays à suivre et signaler les affectations de ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. »</p> <p>« Nous nous engageons à veiller à ce que les établissements scolaires soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes et à accroître le pourcentage d'enseignants qualifiés dans les pays en développement, y compris par la coopération internationale, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. »</p> <p>« Il est essentiel de renforcer aussi l'action menée au niveau national par les pays en développement pour accroître leurs capacités dans des domaines tels que : les finances et l'administration publiques ; la budgétisation sociale et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets ; le financement hypothécaire ; la réglementation et le contrôle financiers ; la productivité agricole ; les pêches ; la gestion de la dette ; les services climatologiques, y compris la planification et la gestion aux fins tant de l'adaptation aux effets du changement climatique que de la réduction de ces effets ; les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement. »</p>

Documents d'orientation internationaux

Document	Année	Textes spécifiques
Addendum aux Bonnes pratiques du GCTF relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes	2018	



thegctf.org



GCTF
GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM